



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 21

27 mai 2011



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011
ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	29
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	57
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	64
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	71
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	175
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers c. Brockhouse Cooper Gestion d'actifs inc. (intimée)</i>	2011-014	Claude St Pierre	31 mai 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011 <i>Audience pro forma</i>
2°	<i>Autorité des marchés financiers) c. Sigma Alpha Capital inc. (intimée)</i>	2011-015	Alain Gélinas	31 mai 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de la demande de remise du 4 mai 2011 <i>Audience pro forma</i>
3°	<i>AMF c. 9153-2986 Québec inc. et 9154-1896 Québec inc. et Yvan Charron et Marcel Champagne et Réjean Gouin et Jacques Saint-Louis et Bernard de Valicourt et Mario Gouin et Guy Brisebois et Christian Lamarche (intimés)</i>	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	1 ^{er} juin 2011 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF-93 et 94 et LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'audience du 11 mai 2011 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Alain Péloquin et Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. et Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo (intimés) et Jean-Marc Lavallée et Banque de Montréal et Banque Toronto-Dominion et Caisse Desjardins de Contrecoeur et Caisse d'Économie Marie-Victorin et Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères et de Sherbrooke (mis en cause)</i>	2011-007	Alain Gélinas	1 ^{er} juin 2011 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-249, 250, LAMF-115.14]	À la suite de l'audience du 25 mai 2011 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers c. Avro services de gestion de risques (intimée)</i>	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LDPSF-115 et LAMF-93 et 94]	À la suite de l'audience du 27 avril 2011 Audience <i>pro forma</i>
6°	<i>Autorité des marchés financiers c. Simon Déry (intimé)</i>	2010-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de courtier en valeurs et interdiction d'opération sur valeurs [LAMF-93 et LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 11 mars 2011
7°	<i>Sébastien Plourde c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2011-013	Alain Gélinas	8 juin 2011 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 19 mai 2011
8°	Autorité des marchés financiers c. Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay et Brahm Segal (intimés)	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	13 juin 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête [LAMF-93 et LVM-262.1, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 5 mai 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse / mise en cause) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Global Fund Limited et Future Growth Market Neutral et Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (intimés) et Sylvia Lato et Maurizio Favretto et Claude Grant (requérants)</i>	2008-013	Alain Gélinas	13 juin 2011 14 h	Levées d'interdictions d'opérations sur valeurs [LAMF-93 et 115.14 et LVM 265]	À la suite de l'avis d'audience du 17 mai 2011
10°	<i>Autorité des marchés financiers c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E.</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juin 2011 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury	À la suite de l'audience du 28 mai 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<p><i>Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger et Procureur général du Québec (intervenants)</i></p>				<p>Demande de prolongation de blocage [LVM-249, 250, 265 et 323.7] Requête relative à l'inconstitutionnalité du BDR et de l'avis selon l'art. 95 C.p.c.</p>	<p>Audience au fond</p> <p>À la suite de l'audience du 4 février 2011</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
11°	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'avis d'audience du 9 février 2011
12°	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'audience du 16 juin 2011
13°	<i>Autorité des marchés financiers c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (intimée)</i>	2010-046	Claude St Pierre	29 juin 2011	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription d'un conseiller en valeurs et imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 19 mai 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc. et 177889 Canada inc. et 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. et Caisse populaire de Rosemont (intimés)</i>	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	5 juillet 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 19 mai 2011
15°	<i>Autorité des marchés financiers c. Les Conseillers en placements Randisi inc. et Alfonso Randisi (intimés)</i>	2011-006	Claude St Pierre	12 juillet 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances [LAMF-93 et 94 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 15 avril 2011 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers c. René Joubert (intimé)</i>	2010-038	Claude St Pierre	23 août 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études [LAMF-93 et LVM-152]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011 <i>Audience pro forma</i>
17°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Ressources Glen Eagle inc. (intimée)</i>	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 septembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011
18°	<i>Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)</i>	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant décision N° 2006-026-001 du 30 novembre 2009	À la suite de l'audience du 19 avril 2011

Le 27 mai 2011

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-028

DÉCISION N° : 2010-028-006

DATE : Le 5 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE ET INTIMÉE-Partie demanderesse

c.

CAROLE MORINVILLE

et

CAROLE MORINVILLE, représentante autonome

et

9068-3442 QUÉBEC INC., faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville

et

9074-5613 QUÉBEC INC.

Parties intimées

et

9215-3998 QUÉBEC INC., faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.)

et

ROBERTO DIANO

INTIMÉS et REQUÉRANTS-Parties intimées

et

LITWIN BOYADJIAN INC., ès qualités de syndic des faillites de Carole Morinville et de 9068-3442 Québec inc.

REQUÉRANT-Partie intervenante

et

CAISSE DESJARDINS DES SOURCES-LAC-ST-LOUIS

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA

et

BANQUE TD CANADA TRUST

et

M^e ANTONELLA BORSELLINO, notaire

et

JUSTIN AJMO

et

VICKI ANTGINAS

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE ET DE DÉPÔT DE LA DÉCISION AU REGISTRE FONCIER ET DÉCISION SUR DEMANDE D'INTERDICTION DE PUBLICATION DE DOCUMENTS
 [art. 249, 250 et 256, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V.-1.1, art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et art. 62, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* (2004) G.O. II, 4695]

M^e Mélanie Béland
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Martin Courville
 (De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)
 Procureur de Roberto Diano et 9215-3998 Québec inc.

M^e Neil H. Stein
 (Stein et Stein inc.)
 Procureur de Litwin Boyadjian inc., syndic de faillite

Date d'audience : 2 mai 2011

DÉCISION

L'HISTORIQUE DU DOSSIER

L'INTERDICTION ET LE BLOCAGE DU BUREAU

[1] Le 2 août 2010, le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* »), prononcé une décision *ex parte* à l'encontre des intimés au présent dossier, à savoir un blocage de fonds, une interdiction d'opération sur valeurs et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller¹.

[2] Le tout fut prononcé en vertu des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² ainsi que des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³. Le Bureau a également prononcé une décision autorisant le dépôt de sa décision au greffe de la Cour supérieure, le tout en vertu de l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[3] Le 9 août 2010, tous les intimés ont, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, comparu au dossier et demandé au Bureau de tenir une audience afin de prendre connaissance de la preuve de l'Autorité à leur égard et de présenter leur défense à cet égard.

¹. *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2010 QCBDR 61.

². L.R.Q., c. V-1.1.

³. L.R.Q., c. A-33.2.

[4] Une audience *de novo* s'est tenue les 6, 7 et 19 octobre 2010 en présence de la procureure de l'Autorité, du procureur du syndic de faillite, intervenant au dossier, et du procureur des intimés Roberto Diano et 9215-3998 Québec inc., faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.).

[5] Le 14 décembre 2010, le Bureau a prononcé une décision à l'effet de maintenir l'interdiction d'opération sur valeurs, l'interdiction d'agir à titre de conseiller et les blocages qu'il avait prononcés le 2 août 2010, à l'encontre des intimés au présent dossier, à l'exception de Roberto Diano pour lequel il a levé l'interdiction d'opération sur valeurs et l'interdiction d'agir à titre de conseiller le concernant⁴.

[6] Le Bureau a cependant maintenu les blocages qui le visaient. Le Bureau a également autorisé le dépôt d'une copie authentique de sa décision auprès du greffe de la Cour supérieure du district de Montréal. Il a aussi ordonné la publication de cette même décision au Registre foncier du Québec.

LA LEVÉE PARTIELLE DE LA DÉCISION DU BUREAU ET LE SECOND BLOCAGE

[7] Le 16 août 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller qu'il avait prononcée le 2 août 2010. Il s'agissait alors de permettre à Carole Morinville et à Roberto Diano, intimés, de procéder à la vente d'un immeuble en faveur de Justin Ajmo et Vicki Antginas, mis en cause.

[8] Il s'agissait également d'assurer que le produit de vente net résultant de cette transaction soit ensuite conservé dans le compte en fidéicomis de M^e Antonella Borsellino, notaire et mise en cause au présent dossier.

[9] À cette occasion, l'Autorité a également demandé au Bureau d'ordonner à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal de procéder à la publication de la décision du 2 août 2010 et de la décision à intervenir sur la demande de levée partielle de blocage, et ce, pour les trois immeubles visés à la demande de l'Autorité.

[10] Suite à une audience tenue les 19 août et 14 septembre 2010, le Bureau a accordé toutes les conclusions de la demande de l'Autorité le 20 septembre 2010⁵. Il a notamment prononcé une ordonnance de blocage à l'égard de M^e Antonella Borsellino, notaire et mise en cause en la présente instance, lui ordonnant de conserver dans son compte en fidéicomis le produit de la vente d'un immeuble appartenant à Carole Morinville et Roberto Diano, intimés⁶.

LA DEMANDE D'INTERVENTION DU SYNDIC DE FAILLITE

[11] Le 1^{er} octobre 2010, Litwin Boyadjian inc., ès qualités de syndic à la faillite de Carole Morinville et de 9068-3442 Québec inc., a adressé au Bureau une demande

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2010 QCBDR 106.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2010 QCBDR 71.

⁶ *Id.*, 18, par. 25.

d'intervention afin de lui permettre d'intervenir à l'audience *de novo* prévue aux 6 et 7 octobre 2010. Le Bureau a accordé la demande d'intervention lors de l'audience du 6 octobre 2010.

LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE

[12] Le 5 novembre 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage prononcée le 2 août 2010. Un avis d'audience a donc été signifié à toutes les parties intéressées afin de les aviser de la tenue d'une audience le 22 novembre 2010 au siège du Bureau. Suite au tout, le Bureau a, à la même date, prononcé l'ordonnance de prolongation de ce blocage, telle que demandée⁷.

[13] Le 16 décembre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de la décision de blocage du 2 août 2010⁸, telle que renouvelée le 22 novembre 2010⁹. Elle a en même temps demandé que soit prolongée l'ordonnance de blocage du 20 septembre 2010¹⁰. Le Bureau a alors fait signifier aux parties un avis de convocation pour une audience devant se tenir à son siège le 11 janvier 2011. Suite à cette audience, le Bureau a, le 12 janvier 2011, prolongé les blocages du 2 août 2010, tels que prolongés, et celui du 20 septembre 2010¹¹.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[14] Le 30 mars 2011, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation des blocages qu'il avait prolongés par sa décision du 12 janvier 2011. Suite à cette demande, le Bureau a convoqué une audience à ce sujet devant se tenir à son siège le 2 mai 2011.

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE DU SYNDIC DE FAILLITE

[15] Le 28 avril 2011, le syndic de faillite a adressé au Bureau une demande de levée partielle des blocages dans le présent dossier afin de pouvoir exécuter les ententes qui ont été conclues avec certains des intimés au dossier et qui ont été homologuées par la Cour supérieure du Québec.

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE DE ROBERTO DIANO

[16] Également le 28 avril 2011, Roberto Diano et la société 9215-3998 Québec inc. ont adressé au Bureau une demande à l'effet que le Bureau prononce une levée partielle des blocages, en autant que ceux-ci les visaient.

L'AUDIENCE

[17] L'audience a eu lieu tel que prévu le 2 mai 2011.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE DE L'AUTORITÉ

7. *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2010 QCBDR 100.

8. Précitée, note 1.

9. Précitée, note 7.

10. Précitée, note 5.

11. *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2011 QCBDR 2.

[18] L'Autorité a d'abord présenté sa demande pour que soit prolongé le blocage visant les intimées et mises en cause suivantes :

- Carole Morinville;
- Carole Morinville représentante autonome;
- 9068-3442 Québec inc.;
- 9074-5613 Québec inc.;
- Caisse Desjardins des Sources-Lac-Saint-Louis;
- Banque Nationale du Canada; et
- Banque TD Canada Trust.

[19] Pour ce faire, sa procureure a fait entendre le témoignage de l'enquêteur de cet organisme; il a pu témoigner à l'effet que les motifs initiaux de ce blocage existaient toujours et que l'enquête sur les activités de Carole Morinville menée par l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers (« ÉIPMF »), avec laquelle il collabore, continuait.

[20] Il a de plus indiqué que des accusations criminelles ont été portées à l'encontre de Carole Morinville et de son assistante Annie Berger. Il s'agit d'accusations pour entrave à la justice, usage de faux documents et fraude. Des auditions *pro forma* ont eu lieu dans ces dossiers pour divulguer la preuve disponible. Une autre audience est prévue le 18 mai 2011. Carole Morinville et Annie Berger ont plaidé non coupable.

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE DE ROBERTO DIANO

[21] Le procureur de Roberto Diano a demandé au Bureau de prononcer une ordonnance de levée partielle de blocage quant à son client. Sa requête de levée a été modifiée avec la permission du tribunal pour en éliminer une conclusion.

[22] Le procureur explique au Bureau que le syndic de faillite a présenté devant la Cour supérieure des requêtes lui permettant de récupérer des intérêts auprès de Roberto Diano et des deux fils de Carole Morinville; ces intérêts sont reliés à une maison de l'Île des sœurs et aux condominiums des enfants de Carole Morinville. Puis, une entente est intervenue entre ces personnes et le syndic de faillite.

[23] Cette entente est à l'effet de remettre à ce dernier certains montants, dont le produit net de la vente de l'immeuble de l'Île des sœurs. Le procureur plaide que Roberto Diano ne fait ni l'objet d'une enquête de l'Autorité ni d'accusations à son encontre. La protection du public est assurée et le tribunal peut lever le blocage à l'égard de son client.

[24] Subsidiairement, le procureur de Roberto Diano demande que le blocage du Bureau qui a été prononcé à l'égard du compte ouvert auprès de la Caisse Desjardins des Sources-Lac-Saint-Louis soit levé. Puisque ce compte contient un léger solde positif de 617 \$, le procureur s'engage à ce qu'il soit remis au syndic de faillite.

[25] Il soumet qu'une saine administration fait qu'il est préférable de pouvoir fermer ce compte pour éviter le paiement de frais supplémentaires. Il rappelle que la Cour supérieure a entériné l'entente conclue entre les parties et a ordonné son application. La levée de blocage demandée devient donc nécessaire pour que soit exécutée cette entente.

[26] De plus, le procureur de Roberto Diano a demandé au Bureau d'interdire la divulgation des ententes qui ont été conclues entre les parties, vu le profil très médiatique du dossier, le tout en vertu de l'article 62 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹².

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DU SYNDIC DE FAILLITE

[27] Le procureur du syndic de faillite soumet à son tour que sa requête est semblable à celle de Roberto Diano. Il explique que le syndic de faillite a présenté trois requêtes devant la Cour supérieure, soit une à l'encontre de Roberto Diano, une à l'encontre de Roberto Diano et Yves Juneau, fils de Carole Morinville et une autre à l'encontre de Roberto Diano et Dominick Juneau, également fils de Carole Morinville.

[28] Il s'agissait d'annuler des transferts de propriétés immobilières faits à Roberto Diano et de recouvrer certaines sommes payées par Carole Morinville à ses deux fils¹³. Or, ces trois requêtes ont été réglées entre les parties. Le procureur du syndic a d'ailleurs déposé en preuve les documents à l'appui de sa demande, dont un exemplaire des règlements et transactions conclus entre son client et les autres parties.

[29] Il explique que les conclusions de sa requête portent sur trois points :

- 1) permettre le paiement par la notaire Antonella Borsellino du montant du prix de vente net d'un immeuble qu'elle détient dans son compte en fidéicommiss;
- 2) permettre deux hypothèques sur les propriétés de Roberto Diano et des deux fils de Carole Morinville pour garantir les montants dus au syndic; et
- 3) transférer au syndic de faillite les droits de Roberto Diano dans la société Montreal Bagel Box.

[30] Il demande donc que le Bureau lève son blocage afin que puissent être exécutées les ententes conclues entre ces parties.

LA POSITION DE L'AUTORITÉ

¹² (2004) G.O. II, 4695.

¹³ Les requêtes du syndic de faillite ont été introduites en vertu de l'article 96 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), ch. B-3 et l'article 1631 du *Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c.64 :
 art. 96. (1) Sur demande du syndic, le tribunal peut, s'il estime que le débiteur a conclu une opération sous-évaluée, déclarer cette opération inopposable au syndic ou ordonner que le débiteur verse à l'actif, seul ou avec l'ensemble ou certaines des parties ou personnes intéressées par l'opération, la différence entre la valeur de la contrepartie qu'il a reçue et la valeur de celle qu'il a donnée, dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 [...]

 art. 1631. Le créancier, s'il en subit un préjudice, peut faire déclarer inopposable à son égard l'acte juridique que fait son débiteur en fraude de ses droits, notamment l'acte par lequel il se rend ou cherche à se rendre insolvable ou accorde, alors qu'il est insolvable, une préférence à un autre créancier.

[31] La procureure de l'Autorité a indiqué avoir analysé les demandes de levée partielle de Roberto Diano et du syndic de faillite. Elle soumet que sa cliente ne s'oppose pas à ces deux demandes, en ce qu'elles touchent aux biens de Roberto Diano et de sa compagnie à numéro. Elle ne s'oppose pas non plus à la levée du blocage dans le compte conjoint de Roberto Diano et de Carole Morinville auprès de la Caisse Desjardins des Sources-Lac-Saint-Louis.

[32] Cela sera en autant que le montant de 617,06 \$ qui y reste soit remis au syndic de faillite et que Roberto Diano et le syndic s'adressent ensuite conjointement à cette caisse afin de fermer ce compte. L'avocate de l'Autorité conclut en déclarant que cette dernière a analysé les règlements qui ont été conclus entre les parties, tels qu'approuvés par les inspecteurs de la faillite de Carole Morinville.

[33] Or l'Autorité estime que ces derniers sont ceux qui à ses yeux sont les mieux placés pour les analyser. Elle s'en remet au Bureau pour prononcer sa décision en conformité avec le tout. De plus, elle s'oppose à la demande de Roberto Diano pour la mise sous scellés des ententes conclues entre les parties. Elle rappelle que la Cour supérieure a refusé la même demande présentée par Roberto Diano.

[34] Il serait alors étonnant que les investisseurs puissent ainsi accéder aux exemplaires déposés au greffe de la Cour supérieure mais pas à ceux qui sont au greffe du Bureau. Cela est une question de transparence. Le procureur du syndic est d'accord avec la procureure de l'Autorité à cet égard.

L'ANALYSE

[35] L'Autorité a demandé au Bureau de renouveler les blocages visant Carole Morinville, les sociétés qu'elle contrôle ainsi que les mises en cause. La preuve présentée par la demanderesse à cet égard justifie que soient prononcées les prolongations demandées, d'autant plus que ni Carole Morinville ni les sociétés n'étaient présentes ni représentées devant le tribunal.

[36] Roberto Diano, la société 9215-3998 Québec inc. et le syndic de faillite ont demandé au Bureau de prononcer une levée partielle de blocage; ils ont fondé leurs demandes respectives sur les ententes qui ont été conclues entre les parties et dont la preuve a été établie en cours d'audience.

[37] Ces ententes ont été entérinées par la Cour supérieure mais ne peuvent être exécutées qu'en autant que le Bureau lève partiellement son blocage. Considérant que les parties se sont mises d'accord et que les ententes qu'elles ont finalement conclues ont été entérinées par la Cour supérieure¹⁴, le Bureau est prêt à prononcer la décision demandée.

[38] Dans la décision qu'il a prononcée le 14 décembre 2010, le Bureau avait maintenu le blocage visant Roberto Diano afin de protéger les biens qu'il détenait, tant que les circonstances de leur possession entre ses mains n'auraient pas été éclairées¹⁵.

¹⁴. Dans l'affaire de la faillite de Carole Morinville et al., C.S. (chambre commerciale), Montréal, n° 500-11-039451-105, 15 avril 2011, j. C. Auclair, 3 pages.

¹⁵. Précitée, note 4.

Puisque ces biens seront transférés au syndic de faillite par l'effet de la levée partielle de blocage, il n'est plus nécessaire de maintenir le blocage du Bureau à son égard.

[39] Cependant, le Bureau n'est pas prêt à accueillir la demande d'interdire la publication des documents qui a été présentée par Roberto Diano. Il ne serait en effet pas logique d'accueillir une telle demande alors que la même demande a été refusée par la Cour supérieure pour les mêmes documents. La transparence du dossier fait qu'il est nécessaire de préserver l'accès à la documentation pour que les investisseurs puissent y accéder quand ils le désirent.

[40] Comme l'a demandé Roberto Diano, il sera également nécessaire que la présente décision soit dûment publiée par l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, vu les décisions précédentes du Bureau à cet égard.

LA DÉCISION

[41] Le Bureau a pris connaissance de la demande de l'Autorité. Il a entendu le témoignage de son enquêteur au cours de l'audience du 2 mai 2011 et les représentations de sa procureure. Il a également pris connaissance des diverses demandes qui lui ont adressées par Roberto Diano, la société la société 9215-3998 Québec inc. et le syndic à la faillite de Carole Morinville et de 9068-3442 Québec inc.

[42] Il a entendu les représentations des procureurs à cet égard ainsi que celles de la procureure de l'Autorité. En conséquence, le Bureau de décision et de révision prononce la décision suivante, en vertu des articles 249, 250 et 256 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶, des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁷ et de l'article 62 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹⁸ :

- 1) **ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :**

IL ORDONNE à la Banque Nationale du Canada, située au 564, avenue Victoria à Saint-Lambert (Québec) J4P 2J5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Carole Morinville, y compris dans le compte portant le numéro 420326, ainsi que dans tout coffret de sûreté ouvert à son nom;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust, située au 5290, avenue Verdun à Verdun (Québec) H4H 1K1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de la compagnie numérique 9068-3442 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination Agence Carole Morinville, y compris dans le compte portant le numéro 6236094, de même que dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de cette société;

^{16.} Précitée, note 2.

^{17.} Précitée, note 3.

^{18.} Précitée, note 12.

IL ORDONNE aux personnes suivantes :

- Carole Morinville;
- 9068-3442 Québec inc. (faisant affaires sous le nom Agence Carole Morinville);
- 9074-5613 Québec inc. (faisant affaires sous le nom Agence Carole Morinville); et

de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont personnellement en dépôt ou dont ils ont personnellement la garde ou le contrôle, ou à tout autre endroit que ce soit, notamment dans les comptes énumérés ci-après auprès de la Banque Nationale du Canada, à Saint-Lambert et de la Banque TD Canada Trust, à Verdun, tel que précisé ci-après, de même que dans tout coffret de sûreté ouvert au nom d'une de ces personnes :

INSTITUTION	NUMÉRO DE COMPTE
Banque Nationale du Canada 564, avenue Victoria Saint-Lambert (Québec) J4P 2J5	420326
Banque TD Canada Trust 5290, avenue Verdun Verdun (Québec) H4H 1K1	6236094

IL ORDONNE également aux personnes dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont ils ont la garde ou le contrôle pour eux :

- Carole Morinville;
- 9068-3442 Québec inc. (faisant affaires sous le nom Agence Carole Morinville);
- 9074-5613 Québec inc. (faisant affaires sous le nom Agence Carole Morinville);

2) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL AUTORISE la levée partielle de l'ordonnance de blocage qu'il a prononcé le 20 septembre 2010¹⁹, telle que renouvelée le 12 janvier 2011²⁰, à l'égard de M^e Antonella Borsellino, notaire;

Cette décision est prononcée à la condition que M^e Antonella Borsellino remette à Litwin Boyadjian inc., ès qualités de syndic à la faillite de Carole Morinville et de 9068-3442 Québec inc., le produit de vente net de l'immeuble situé en la Ville de Montréal portant le numéro 91, chemin de la Pointe-Sud, Montréal (arrondissement Verdun) qui a été déposé dans le compte en fidéicomis de cette dernière.

IL AUTORISE la levée partielle de l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 2 août 2010²¹, telle que renouvelée les 22 novembre 2010²² et 12 janvier 2011²³, et telle que confirmée le 14 décembre 2010²⁴, à l'encontre de Roberto Diano et de la société 9215-3998

19. Précitée, note 5.
20. Précitée, note 11.
21. Précitée, note 1.
22. Précitée, note 7.
23. Précitée, note 11.
24. Précitée, note 4.

Québec inc., faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.) ;

Cette décision est prononcée à la condition que les ententes et engagements auxquels ont souscrit Roberto Diano, Dominick Juneau, Yves Juneau et la société 9215-3998 Québec inc. et le susdit syndic de faillite le 15 avril 2011, tels qu'ils ont été entérinés par une décision de la Cour supérieure à la même date²⁵, soient dûment exécutés et que tous les montants qui doivent être versés en vertu de ces ententes soient remis au susdit syndic de faillite.

IL AUTORISE la levée partielle de l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 2 août 2010, telle que renouvelée depuis, à l'égard de Roberto Diano et de la Caisse Desjardins des Sources-Lac-St-Louis (Numéro de compte 16300) ;

Cette décision est prononcée à la condition que Roberto Diano remette au syndic de faillite le reliquat de 617,06 \$ qui se trouve dans ce compte et que Roberto Diano et le syndic de faillite s'adressent conjointement à cette caisse afin de fermer ce compte.

3) ORDONNANCE DE PROCÉDER À LA PUBLICATION DE LA DÉCISION AU REGISTRE FONCIER, EN VERTU DE L'ARTICLE 94 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE L'ARTICLE 256 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

IL ORDONNE à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire la présente décision au Registre foncier du Québec, en relation avec les trois immeubles suivants :

Immeuble 1 :

UN IMMEUBLE tenu en copropriété, situé en la Ville de Montréal (arrondissement Verdun), comprenant :

a) LA PARTIE PRIVATIVE, étant l'unité d'habitation, connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT (3 360 248), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 91, chemin de la Pointe-Sud, Montréal (arrondissement Verdun) (Québec) H3E 1Z9.

Immeuble 2 :

UN IMMEUBLE tenu en copropriété, situé en la Ville de Montréal, comprenant :

a) LA PARTIE PRIVATIVE, étant l'unité d'habitation, connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (3 780 485), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

b) d'une case de rangement, partie commune à usage restreint, à être identifiée; et

c) tous les droits et quotes-parts afférents à la partie privative ci-dessus décrite des parties communes dudit immeuble, le tout tel que plus amplement décrit à la déclaration de copropriété ci-après mentionnée.

Adresse : 1191, rue Panet, appartement 101, Montréal (Québec) H2L 2Y6.

²⁵ Précité, note 14.

Immeuble 3 :

UN IMMEUBLE tenu en copropriété, situé en la Ville de Montréal, comprenant :

- a) LA PARTIE PRIVATIVE, étant l'unité d'habitation, connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (3 780 488), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- b) d'une case de rangement, partie commune à usage restreint, à être identifiée; et
- c) tous les droits et quotes-parts afférents à la partie privative ci-dessus décrite des parties communes dudit immeuble, le tout tel que plus amplement décrit à la déclaration de copropriété ci-après mentionnée.

Adresse : 1191, rue Panet, appartement 202, Montréal (Québec) H2L 2Y6.

4) DÉCISION SUR DEMANDE D'INTERDICTION DE PUBLICATION DE DOCUMENTS, EN VERTU DE L'ARTICLE 62 DE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

Il rejette la demande d'interdiction de la publication des ententes et engagements du 15 avril 2011 qui a été présentée par Roberto Diano.

[43] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elle sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, renouvelables, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 5 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Amorosa	Antonietta	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-06
Auger	Gerald	Fonds d'éducation Héritage inc.	2011-05-11
Avital	Nicole	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-18
Beaulieu	Hugo	BMO investissements inc.	2011-05-11
Berger	Sophie	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-16
Bernier	Denise	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-20
Bouchard	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-09
Boulay-Leclerc	Stéphanie	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-05-16
Brodeur	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-16
Brophy	Charles	Services financiers Dundee inc.	2011-05-16
Calandrino	George	Placements CIBC inc.	2011-05-17
Choi	Albert	Services d'investissement TD inc.	2011-05-11
Cloutier	Rachel	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-24
Cloutier	Sylvie	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-02
Colton	Emily	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-05-18
Comtois	Frédéric	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-18
Cousineau	Hélène	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-20
Davidson	Peter Ross	Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs Mobilières (Canada) Inc.	2011-05-20
Di Gregorio	Rosa	BMO investissements inc.	2011-05-20
Djebbour	Assia	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-13
Dubuc	Marc	Richardson GMP Limitée	2011-05-19
Dupuis	Daniel	Investia services financiers inc.	2011-05-24
Duval	Luc	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-05-12
Espinoza	Paul	Placements CIBC inc.	2011-05-10
Gagné	Kim	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-07
Gagnon	Isabelle	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-18
Gaudet	Steven	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-17
Gauthier	Stéphanie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-19
Gauthier	Philippe	Placements Scotia inc.	2011-05-16
Gobeil	Annie	BMO investissements inc.	2011-05-16
Grenier	Carole	Scotia Capitaux Inc.	2011-05-16
Grieco	Vito	Services d'investissement TD inc.	2011-05-24
Grignon	Hélène	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-18
Grondin	Gabrielle	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Guguy	Raymond	Investia services financiers inc.	2011-05-19
Hébert	Aline	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-05-18
Huynh	Julia To Mai	Placements Scotia inc.	2011-05-16
Joseph	Myriam	Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc.	2011-05-20
Kharouf	Charles	Services d'investissement TD inc.	2011-05-13
Khoury	Ghada	Placements Scotia inc.	2011-05-20
Kudzia	Paul	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-19
Laperrière	Roland	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-05-10
Lavoie	Brigitte	BMO investissements inc.	2011-05-23
Légaré	Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-16
Lemire	Mireille	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-24
Lessard	Hugo	BMO investissements inc.	2011-05-18
Lessard	Marie-Claude	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-20
Loranger	Johanne	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-05
Marchand	Florence	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-05-13
Marcoux	Helene	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-13
Neveu	Benoît	Valeurs Mobilières DWM Inc.	2011-05-06
Paradis	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-17
Pennal	Timothy	Gestion d'actifs Scotia S.E.C.	2011-05-17
Percio	Giancarlo	Valeurs Mobilières TD inc.	2011-05-19
Pinto	Frederick	Investissements Russell Canada limitée	2011-05-13
Pouliot	Patrick	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-17
Renaud	Pierre	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-05-16
Rouleau	Yves	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-05-13
Ruel	Mélanie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-09
Sivarajan	Swaminathan	Gestion Des Placements Ubs Canada Inc.	2011-05-18
Smith	Manuel	Les investissements Global Maxfin inc.	2011-04-25
Tahiri	Fakhita	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-19
Toure	Djibril	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-24
Tremblay	Marie-France	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-09
Tremblay	Guy	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-13
Venne	Sophie	BMO investissements inc.	2011-05-20
Villeneuve	Suzie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2011-05-16
Volpe	Peter	Gestion d'actifs Scotia S.E.C.	2010-05-17
Vukov	Nikola	Services Investisseurs CIBC inc.	2011-05-20
Wise	Bradley	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-05-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Zaslavski	Yulia	Services d'investissement TD inc.	2011-05-19

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
O'Sullivan	Peter	RBC gestion mondiale d'actifs inc.	2011-05-18
Russell	Pamela	Goodman & Company, conseil en Placement ltee	2011-05-06

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière

2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurances de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100863	Auger	Yvon	6	2011-05-25
137003	Dubé	Jacques	3B	2011-05-20
138827	Breton	Nancy	4A	2011-05-20
140952	Laurendeau	Louise	4B	2011-05-20
151299	Clément	Mélanie	5B	2011-05-18
152577	Nduwa-Kamweny	Cyrille	1A	2011-05-18
155280	Lebrasseur	Josée	1A	2011-05-19
156653	Therrien	Sophie-Claude	4A	2011-05-25
157190	Juneau	François	6	2011-05-18
161628	Lebrun	Marc-Antoine	5B	2011-05-25
164693	Lamontagne	Marie Hélène	3B	2011-05-24
165923	Bechikhi	Sid Ahmed	3B	2011-05-25
166738	Lamousnery	Donald	1A	2011-05-24
167992	Gassi	Azzedine	4A	2011-05-18

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
170007	Taillefer	Louise	4B	2011-05-24
173646	Niquette	Nathalie	1A	2011-05-18
176053	Poirier-Gobeil	Yannick	1A	2011-05-20
177705	Fortinelli	Pasqualina	4C	2011-05-25
178245	Jacob	Christine	4B	2011-05-20
178534	Lalancette	Pierre	1A	2011-05-24
179065	Gagnon	Alain	4A	2011-05-19
180175	Blouin	Jean-François	1A	2011-05-25
180923	Labbé	Vicky	4B	2011-05-20
182086	Hakimi	Imène	3B	2011-05-25
186129	Brassard	Sylvain	1B	2011-05-19
186711	Noujaim	Camille	3B	2011-05-25
187706	Paquin-Archambault	Joelle	1A	2011-05-18
187737	Tellier	Sylvie	4A	2011-05-25
187767	Lafontaine	Diane	4B	2011-05-24
188933	Dénommée	Fabien	1B	2011-05-24
189264	Lemire	Maxime	1A	2011-05-19
189864	Lacroix	Marie-Claire	1A	2011-05-20
189877	Talbot	Amélie	1B	2011-05-24
189986	Zhong	Rui	1A	2011-05-20
190078	Hébert	Karine	3B	2011-05-25
190564	El Ouedghiri El Idri	Otman	1A	2011-05-20
190924	Barrette	Mario	1A	2011-05-18
190926	Cholette	Guylaine	4B	2011-05-25
191029	Belghith	Nabil	1A	2011-05-20

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs Mobilières (Canada) Inc.	Davidson	Peter Ross	2011-05-20

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion des placements UBS Canada inc.	Rasmussen	Grant	2011-05-18

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
509304	9104-7340 Québec inc.	Beauchamp	Robert	2011-05-25

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
507232	Stratégie Plan en or inc.	2011-PDIS-0113	Radiation	2011-05-16
509807	Sherpa Holding inc.	2011-PDIS-0114	Suspension	2011-05-16

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
505779	O.B. Villeneuve Insurance Brokers Ltd	Assurance de dommages	2011-05-20
510644	9127-6030 Québec inc.	Assurance de dommages	2011-05-18
510652	Bernard Salesse	Expertise en règlement de sinistres	2011-05-19

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
512879	Cimon Plante	Assurance de personnes	2011-05-25
513455	Services financiers Martin Bissonnette inc.	Assurance de personnes	2011-05-25
513493	Jeanne Faucher	Assurance de personnes	2011-05-25
513602	Services financiers Sébastien Levasseur inc.	Assurance de personnes	2011-05-19
514670	Les assurances Josée Handfield inc.	Assurance de dommages	2011-05-19
514903	Optimale-vie Progesco inc.	Assurance de personnes Planification financière	2011-05-19

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Trust Banque Nationale Inc.	Piette	Renee	2011-05-18

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
509304	9104-7340 Québec inc.	Normand	Caty	2011-05-25

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515336	Reid Capital inc.	Marc-Antoine Reid	Planification financière	2011-05-24
515349	Groupe Landry Musi inc.	Daniel Landry	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-05-19

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515351	DMG Services financiers inc.	Alain Moreau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-05-24

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Philippe Lareau, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages Certificat n° 155535 et Marie Lareau, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 170676	2010-09-01(C) 2010-09-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	Les 2, 3, 27 et 30 juin 2011 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<u>Pour M. Philippe Lareau</u> 1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 2 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); <u>Pour M^{me} Marie Lareau</u> 1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne	Audition des plaintes disciplinaires

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du bureau du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Normand Bédard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 101863	2007-10-05(C)	M ^e Patrick de Niverville, président France Lafèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre Daniel Pauzé, courtier en	Les 28 et 29 juin 2011 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de</i></p>	Suite de l'audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		assurance de dommages, membre			<p>dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le</p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Hosein Ansary 100356	(CD00-0840)	Sylvain Généreux, président Marc Binette Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	2 juin 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	audition sur sanction
Carolle Ferland 133203	(CD00-0754)	Sylvain Généreux, président Roger Dionne, A.V.C.	3 juin 2011 à 9h30	Notre Hôtel 450, Sacré-Coeur Ouest Alma (Québec) G8B 1L9	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Guy Julien, A.V.C.				
Carole Morinville 124540	(CD00-0821)	François Folot, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Tan Pham Huu	13 juin 2011 à 9h30 14 juin 2011 à 9h30 15 juin 2011 à 9h30 16 juin 2011 à 9h30 17 juin 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Conflits d'intérêts. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Mathieu Belleau 169585	(CD00-0845)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Benoît Jolicoeur	14 juin 2011 à 9h00 15 juin 2011 à 9h00	À venir Québec	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	audition sur culpabilité
Guy Lanthier 119183	(CD00-0836)	François Folot, président Louis-Georges Boily Normand Joly	22 juin 2011 à 9h30 23 juin 2011 à 9h30	Hôtel Sheraton Four Points 35, rue Laurier, Gatineau (Hull) (Québec) J8X 4E9	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	audition sur culpabilité
Claude Martineau 123103	(CD00-0851)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A.	27 juin 2011 à 9h30 28 juin 2011 à 9h30 29 juin 2011	Hôtel Delta Trois- Rivières 1620, rue Notre- Dame, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Éric Bolduc	à 9h30 30 juin 2011 à 9h30		Utilisation impropre du titre.	

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2011-PDIS-0113

STRATÉGIE PLAN EN OR INC.

47, place D'Argenteuil
Laval (Québec) H7N 1P4
Inscription n° 507 232

DÉCISION

(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 21 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Stratégie plan en or inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Stratégie plan en or inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Stratégie plan en or inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes, portant le n° 507 232, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF.
2. La dirigeante responsable de Stratégie plan en or inc. est Carmen Natalie Kuczewski. Elle était également la seule représentante rattachée dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes.
3. Stratégie plan en or inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 31 mars 2010.
4. Stratégie plan en or inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 9 novembre 2009.
5. Le 29 septembre 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Stratégie plan en or inc. une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 9 novembre 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
6. Le 10 décembre 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Stratégie plan en or inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 25 décembre 2009.
7. Le 14 janvier 2010, par la décision n° 2010-PDIS-0015, l'Autorité suspendait le cabinet Stratégie plan en or inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de

personnes jusqu'à ce qu'il fournisse une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme à la réglementation en vigueur.

8. Stratégie plan en or inc. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien pour l'année 2010, prescrits par règlement.
9. Le 3 juin 2010, l'Autorité a reçu des documents de la part de Stratégie plan en or inc. Par contre, nous n'avons pas pu procéder à la demande, car des documents étaient manquants.
10. Le 30 août 2010, la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Stratégie plan en or inc. une lettre spécifiant qu'elle avait analysé sa demande de maintien, laquelle était toutefois incomplète. À cette dernière était jointe une annexe mentionnant les instructions pour transmettre les documents de maintien dûment remplis ainsi qu'une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle.
11. Le 26 octobre 2010, la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Stratégie plan en or inc. une lettre de rappel.
12. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Stratégie plan en or inc.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

13. Stratégie plan en or inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF, en omettant d'avoir un ou des représentant(s) rattaché(s).
14. Stratégie plan en or inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
15. Stratégie plan en or inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Stratégie plan en or inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 8 février 2011.

L'Autorité a reçu de Stratégie plan en or inc. des observations le 11 février 2011 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Les observations présentées peuvent notamment se résumer comme suit :

- [...] ne lui avait pas permis de compléter le nombre d'unités de formation continue, ce qui avait entraîné la suspension du certificat de Carmen Natalie Kuczewski et donc, l'absence de représentant rattaché au cabinet.
- Elle fera le nécessaire pour se conformer.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

CONSIDÉRANT les facteurs atténuants, tels que le nombre d'années de pratique ainsi que l'état de santé de la représentante et dirigeante responsable;

CONSIDÉRANT les facteurs aggravants, tels que les nombreuses correspondances et le délai accordé pour se conformer ;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription à titre de cabinet de Stratégie plan en or inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

ORDONNER à Stratégie plan en or inc. d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le cabinet Stratégie plan en or inc. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le cabinet Stratégie plan en or inc. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Stratégie plan en or inc. de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Stratégie plan en or inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 16 mai 2011.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

DÉCISION N° 2011-PDIS-0114

SHERPA HOLDING INC.

5600, boul. des Galeries, bur. 310

Québec (Québec) G2K 2H6

Inscription n° 509 807

Décision**(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

1. Le cabinet Sherpa Holding inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 509 807, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Sherpa Holding inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 27 mars 2011.
3. Le 31 janvier 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé à Sherpa Holding inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 27 mars 2011 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 11 avril 2011, un agent du Service de la conformité a envoyé à Sherpa Holding inc., par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 26 avril 2011.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Sherpa Holding inc.

LA DÉCISION**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il

doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Sherpa Holding inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Sherpa Holding inc. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Sherpa Holding inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 16 mai 2011.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

**DÉCISION N^o 2011-PDIS-0098
DÉCISION RECTIFIÉE**

MICHAEL LIFSHITZ
[...]

Objet : Annulation de la décision de suspension du certificat de Michael Lifshitz

Vu la décision n^o 2011-CD-0280 rendue le 9 mars 2011 par le directeur général adjoint aux services aux entreprises de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), laquelle suspendait le certificat de représentant de Michael Lifshitz dans la discipline de l'assurance de personnes;

Vu que Michael Lifshitz a prouvé que son cabinet lui avait mentionné qu'il allait aviser l'Autorité dans le délai imparti, qu'il abandonnait son certificat;

Vu l'ensemble des faits au dossier;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2;

En conséquence, le directeur général adjoint aux services aux entreprises :

Révisé et annule la décision n^o **2011-CD-0280**.

Fait le 27 avril 2011.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance internationale de Hannover (autre nom utilisé par International Insurance Company of Hannover Limited)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 24 mai 2011, un permis d'assureur à Compagnie d'assurance internationale de Hannover (autre nom utilisé par International Insurance Company of Hannover Limited), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le représentant principal au Québec est Monsieur David Eramian, avocat, du cabinet Lavery, de Billy, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 1 Arlington Square, Bracknell, Berkshire, RG12 1W4, Royaume-Uni.

Fait le 24 mai 2011

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié - Déclaration d'attribution de l'émetteur

L'Autorité des marchés financiers désire rappeler aux émetteurs assujettis qu'ils peuvent choisir de déposer une « Déclaration d'attribution de l'émetteur » au moyen du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) lorsqu'ils attribuent à leurs initiés assujettis des options d'achat d'actions ordinaires ou des titres semblables dans le cadre de plans de rémunération.

En déposant cette déclaration dans un délai de 5 jours à la suite de l'attribution, les émetteurs assujettis donnent au marché de l'information en temps opportun sur l'existence et les modalités importantes de l'attribution. De plus, ils offrent à leurs initiés assujettis la possibilité de se prévaloir de la dispense de déclaration d'initié prévue à l'article 6.2 du *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*. Cette dispense permet aux initiés assujettis de déposer leurs déclarations d'initié au plus tard le 31 mars de l'année suivante plutôt que dans le délai de 5 jours prescrit par la réglementation en valeurs mobilières.

Nous avons constaté que plusieurs déclarations d'initié en retard portent sur des attributions d'options. La plupart des initiés assujettis expliquent leur retard par le fait qu'ils n'avaient pas obtenu l'information au sujet de l'attribution d'options en temps opportun. Toutefois, il est de leur responsabilité de s'assurer qu'ils déposent leurs déclarations dans le délai prescrit.

Pour informer le marché en temps opportun sur les attributions d'options et les pratiques de rémunération, nous recommandons aux émetteurs assujettis de déposer une « Déclaration d'attribution de l'émetteur », notamment quand ils ne peuvent pas aviser en temps opportun les initiés assujettis des attributions. À tout le moins, nous recommandons aux émetteurs assujettis qui ne se prévalent pas de cette possibilité de prendre toutes les mesures raisonnables pour aviser les initiés assujettis de leurs attributions de façon à leur permettre de respecter le délai de 5 jours pour déposer leur déclaration d'initié.

La « Déclaration d'attribution de l'émetteur » contient les renseignements prévus à l'article 6.3 du *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*. Les modalités relatives au dépôt d'une telle déclaration sont simples et analogues à celles du dépôt d'une « Déclaration d'opération sur titres » prévue à la partie 2 de la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*.

Nous rappelons que l'Autorité publie les noms des initiés assujettis qui déposent leurs déclarations d'initié en retard à l'Annexe 3, *Liste des déclarations d'initiés déposées hors délais*, de son Bulletin hebdomadaire et impose des sanctions administratives pécuniaires pour ces retards.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce sujet, veuillez communiquer avec :

M^e Livia Alionte
Service de l'information continue
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4336
Numéro sans frais : 1 877 395-0337
Télécopieur : (514) 873-3120
livia.alionte@lautorite.qc.ca

Le 27 mai 2011

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis 81-322 du personnel des ACVM : Le point sur la mise en œuvre du projet de modernisation de la réglementation des produits de fonds d'investissement et consultation sur les propositions de la phase 2

Vous trouverez le texte de cet avis ci-dessous.

Avis 81-322 du personnel des ACVM

Le point sur la mise en œuvre du projet de modernisation de la réglementation des produits de fonds d'investissement et consultation sur les propositions de la phase 2

Le 26 mai 2011

Objet

Le présent avis fait le point sur la mise en œuvre du projet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM ou « nous ») en vue de moderniser la réglementation des produits de fonds d'investissement faisant publiquement appel à l'épargne (le « projet de modernisation »). Il a également pour objet de consulter les investisseurs et les intervenants du secteur sur la proposition des ACVM d'entreprendre l'élaboration d'un règlement encadrant les activités des fonds d'investissement à capital fixe comme prochaine étape de la réalisation progressive du projet de modernisation.

Contexte

Le mandat du projet de modernisation consiste à réviser la réglementation des produits de fonds d'investissement faisant publiquement appel à l'épargne, de même qu'à évaluer si notre modèle réglementaire actuel répond de manière satisfaisante à l'évolution des produits et des marchés du secteur canadien des fonds d'investissement et s'il protège encore adéquatement les investisseurs. Le projet de modernisation englobe les types de fonds d'investissement suivants : i) les organismes de placement collectif (OPC) classiques¹, ii) les OPC cotés², iii) les fonds d'investissement à capital fixe.³

Les OPC classiques se sont popularisés dans la foulée des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada vers la fin des années 1950, lesquelles leur ont permis de se développer rapidement comme produits de placement pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite. À la fin des années 1960, les actifs gérés par les OPC classiques avaient considérablement dépassé ceux des fonds d'investissement à capital fixe, qui avaient été jusqu'alors la forme la plus répandue de fonds d'investissement ouverts au public. L'engouement populaire fulgurant pour les OPC classiques a alimenté une large part de la littérature écrite au sujet de la nécessité de réglementer les OPC au Canada, et a conduit aux mesures d'encadrement réglementaire des OPC classiques qui en ont découlé. Parmi ces mesures, on compte l'Instruction générale C-39 – *Organismes de placement collectif*, établie en novembre 1987 et née de la synthèse des instructions relatives aux OPC adoptées dans les années 1970 et 1980. Cette instruction générale a été refondue en Norme canadienne 81-102, *Les organismes de placement collectif*, en janvier 2000, qui, au Québec, est ensuite devenue le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 ») en 2004. Si bien que la réglementation des produits de fonds d'investissement actuellement en vigueur a été rédigée d'abord dans l'optique d'encadrer les OPC classiques.

¹ Les OPC classiques émettent en continu un nombre illimité de parts ou d'actions et en autorisent le rachat de façon régulière, quotidienne la plupart du temps, à leur valeur liquidative.

² Les OPC cotés sont des OPC classiques dont les parts se négocient en bourse. Généralement, seuls les investisseurs institutionnels de grande taille (courtiers désignés) souscrivent ou rachètent à la valeur liquidative des parts émises directement par les OPC cotés, et seulement en blocs importants, lesquels sont habituellement échangés en nature contre des paniers de titres sous-jacents. En général, les petits investisseurs souhaitant acheter et vendre des parts d'OPC cotés le font en bourse au cours en vigueur, lequel peut être au-dessus ou en dessous de la valeur liquidative.

³ Les fonds d'investissement à capital fixe émettent un nombre limité de parts ou d'actions dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne. Par la suite, les parts ou actions se négocient généralement en bourse au cours en vigueur, lequel peut être au-dessus ou en dessous de la valeur liquidative. Ces fonds peuvent occasionnellement autoriser les rachats à un prix établi selon la valeur liquidative. Pour de plus amples détails, voir la note 8.

La dernière décennie a toutefois vu s'étendre la gamme des produits d'OPC offerts aux petits investisseurs par appel public à l'épargne. Les OPC cotés ont proliféré, leurs actifs gérés passant d'environ 6 milliards de dollars en décembre 2000 à environ 41 milliards en mars 2011⁴. Les fonds d'investissement à capital fixe, s'ils ne sont pas nouveaux dans le paysage de l'épargne, ont quant à eux évolué en structure et en complexité. En cette époque d'évolution et d'innovation rapides des marchés et de complexité croissante des produits de fonds d'investissement, il nous paraît important d'évaluer le cadre réglementaire actuel des divers types de produits d'OPC offerts au public afin d'avoir l'assurance qu'il atteint ses objectifs de protection des investisseurs, d'équité et d'efficacité des marchés.

Le projet de modernisation poursuit nos efforts visant à réglementer d'une façon similaire les produits comparables des fonds d'investissement faisant appel publiquement à l'épargne⁵. Nous avons récemment indiqué qu'à l'occasion de la dernière phase de mise en œuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres d'OPC, nous étudierions la possibilité d'étendre les obligations de ce régime à d'autres types de fonds d'investissement offerts au public que les OPC classiques⁶. Nous espérons que nos travaux dans le cadre du projet de modernisation pourront concrétiser ces efforts.

Nous réaliserons le projet de modernisation en deux phases.

Le point sur le projet de modernisation – phase 1

Le 25 juin 2010, les ACVM ont publié des projets de modifications au Règlement 81-102 et de modifications corrélatives (collectivement, les « modifications de la phase 1 ») pour une période de consultation de 90 jours.

Les modifications de la phase 1 se concentrent principalement sur les « organismes de placement collectif », au sens défini par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les OPC classiques et les OPC cotés sont des « organismes de placement collectif », les deux formes étant assorties d'une option de rachat qui donne au porteur des titres « *le droit de recevoir sur demande, sans délai ou dans un délai déterminé, un montant calculé en fonction de la valeur d'une quote-part de la totalité ou d'une partie de l'actif net* »⁷. Les modifications de la phase 1 visent à codifier les dispenses souvent accordées par les ACVM en reconnaissance de l'évolution des marchés et des produits, particulièrement la multiplication des OPC cotés. Elles ont également pour objet de suivre l'évolution internationale des normes en matière de réglementation des OPC, en introduisant notamment une actualisation des obligations applicables aux OPC marchés monétaires.

La période de consultation sur les modifications de la phase 1 a pris fin le 24 septembre 2010. Nous avons reçu 24 mémoires. Sous réserve de changements qui pourront y être apportés, nous prévoyons les publier sous leur forme définitive d'ici la fin de l'été prochain.

Le point sur le projet de modernisation – phase 2

Pendant que se poursuivent les travaux sur les modifications de la phase 1, nous entreprenons la phase 2. Cette dernière a pour objet de relever et de traiter les problèmes d'efficacité du marché, de protection des investisseurs ou d'équité qui pourraient résulter des différences entre les régimes de réglementation applicables aux divers types de fonds d'investissement faisant appel publiquement à l'épargne. Nous visons à réduire les

⁴ Source : Investor Economics.

⁵ Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (juin 2005) et le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (novembre 2006) s'appliquent à tous les types de fonds d'investissement ouverts aux petits investisseurs.

⁶ Voir l'Avis 81-319 du personnel des ACVM, *Le point sur la mise en œuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif*, publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers 2010-06-18, Vol. 7, n° 24, du 18 juin 2010, page 185.

⁷ Voir la définition d'« organisme de placement collectif » prévue à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et les définitions analogues des lois sur les valeurs mobilières des autres territoires membres des ACVM.

possibilités d'arbitrage réglementaire qui pourraient exister dans le cadre réglementaire actuel.

Les ACVM proposent de réaliser la phase 2 par étapes, ainsi que nous l'exposons ci-dessous. Une réalisation progressive nous permettra de nous concentrer d'abord sur les questions de protection des investisseurs et d'équité découlant de l'absence de règlement encadrant les activités des fonds d'investissement à capital fixe.

Phase 2 – propositions de l'étape 1

Comme les titres des fonds d'investissement à capital fixe ne sont pas rachetables sur demande à la valeur liquidative, les ACVM excluent généralement ces fonds des « organismes de placement collectif » au sens de la législation en valeurs mobilières, de sorte qu'ils ne sont pas soumis aux dispositions sur les activités des OPC du Règlement 81-102⁸. Ces dispositions comprennent, en matière d'opérations intéressées, des restrictions importantes destinées à protéger les personnes investissant dans les OPC contre les opérations susceptibles de faire passer les intérêts du gestionnaire de l'OPC avant les leurs, de même que des droits de vote permettant aux investisseurs de se prononcer sur des propositions de changements fondamentaux à apporter à l'OPC. Selon nous, les porteurs de titres de fonds d'investissement à capital fixe devraient disposer des mêmes protections de base. Bien que la structure et les activités des OPC et des fonds d'investissement à capital fixe puissent différer, les deux types de fonds sont foncièrement identiques, car l'un comme l'autre procurent aux investisseurs les avantages de la mise en commun des investissements et des services de gestion de portefeuille. À notre avis, cette finalité commune, investir les sommes fournies par les porteurs, exige que les deux types de fonds partagent certains principes centraux en matière de protection des investisseurs et d'équité.

Nous songeons à soumettre les fonds d'investissement à capital fixe à certaines obligations relatives aux activités et restrictions de base qui seraient analogues à celles du Règlement 81-102, afin de répondre à des questions de protection des investisseurs et d'équité que nous avons relevées. Il s'agit, entre autres, de protéger les investisseurs contre les opérations entraînant des conflits d'intérêts, de leur donner le droit de voter sur les changements importants pouvant influencer sur eux et le fonds d'investissement, de préserver l'actif du fonds d'investissement et, potentiellement, d'imposer certaines restrictions de base en matière de placements. Nous prévoyons lancer une consultation sur un nouveau projet de règlement que nous publierions début 2012.

Phase 2 – propositions de l'étape 2

Dans la deuxième étape de la phase 2 du projet de modernisation, nous proposons de revoir les restrictions relatives aux placements qui s'appliquent aux OPC classiques et aux OPC cotés en vertu de la partie 2 du Règlement 81-102 pour évaluer s'il convient d'y apporter des modifications et, dans l'affirmative, lesquelles, en reconnaissance de l'évolution des marchés et des produits.

Les OPC classiques et les OPC cotés réclament de plus en plus de latitude afin d'effectuer certains investissements et d'employer des stratégies qui ne leur sont pas permis actuellement en vertu du Règlement 81-102, tels que des investissements dans des marchandises physiques et des stratégies faisant appel à de nouveaux dérivés. Nous proposons d'évaluer à l'occasion de la deuxième étape de la phase 2 si un assouplissement de certaines restrictions imposées par le Règlement 81-102 en matière de placements serait avantageux pour les investisseurs. Cela pourrait également favoriser l'équité et l'uniformité de la réglementation encadrant l'ensemble des produits de fonds d'investissement. Parallèlement, instruits par l'expérience et les récents événements survenus sur les marchés,

⁸ Les fonds d'investissement à capital fixe cotés peuvent autoriser occasionnellement les rachats à un prix établi selon la valeur liquidative. Les ACVM sont généralement d'avis que le fonds qui autorise les rachats plus souvent qu'une fois par année (par exemple, chaque mois ou trimestre) les autorise de façon régulière, ce qui en fait un « organisme de placement collectif » assujéti au Règlement 81-102. S'il ne les autorise pas plus qu'une fois par année, il échappe à la définition d'« organisme de placement collectif » et, dès lors, à l'application de ce règlement.

nous évaluerons aussi s'il est nécessaire d'imposer aux OPC d'autres restrictions en matière de placements afin de réduire encore les risques liés aux produits et aux marchés et de veiller à ce que les OPC aient la capacité d'honorer les rachats sur demande. Durant cette étape, il se peut que nous envisagions des obligations ou des restrictions visant les fonds d'investissement à capital fixe qui s'ajouteraient à celles proposées dans la première étape de la phase 2. Nous comptons publier pour consultation tout projet de modification à cet effet en 2013.

Questions particulières à l'étude sur le projet de modernisation – phase 2

Dans la première étape de la phase 2, nous proposons d'introduire un nouveau règlement qui ne s'appliquerait qu'aux fonds d'investissement à capital fixe. Nous comptons, dans un premier temps, imposer aux fonds d'investissement à capital fixe certaines obligations sur les activités et restrictions de base en accord avec les principes de protection des investisseurs et d'équité qui, croyons-nous, devraient s'appliquer à tous les types de fonds d'investissement faisant appel publiquement à l'épargne. Suivent ci-dessous certaines des obligations que nous avons circonscrites.

- Des *dispositions en matière de conflits d'intérêts* qui interdisent certaines opérations intéressées entre le fonds d'investissement à capital fixe et son gestionnaire, son fiduciaire ou son conseiller en valeurs, et qui restreignent certains placements dans des personnes reliées.

Ces dispositions pourraient ressembler aux restrictions applicables aux OPC en vertu de la partie 4 du Règlement 81-102 et des dispositions relatives aux conflits d'intérêts des OPC contenues dans les lois sur les valeurs mobilières des territoires membres des ACVM. Dans certains territoires, des modifications pourraient être recommandées aux lois sur les valeurs mobilières pour mettre ces obligations en œuvre ou permettre leur mise en œuvre.

- Des *obligations d'approbation des porteurs et d'agrément des autorités en valeurs mobilières* en vue d'apporter certains changements fondamentaux au fonds d'investissement à capital fixe (par exemple, concernant les objectifs de placement, les fusions avec d'autres fonds et les augmentations de frais) et à la gestion du fonds. Ces obligations pourraient s'apparenter à celle qui s'appliquent aux OPC en vertu de la partie 5 du Règlement 81-102.

- Des *obligations de garde de l'actif* destinées à assurer la préservation adéquate de l'actif du fonds d'investissement à capital fixe.

Actuellement, les obligations de garde de l'actif qui s'appliquent aux fonds d'investissement à capital fixe sont prévues à la partie 14 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »). Les ACVM proposent de déplacer ces obligations dans le nouveau règlement applicable aux fonds d'investissement à capital fixe.

L'introduction des obligations minimales susmentionnées pour les fonds d'investissement à capital fixe étendra aux personnes investissant dans ces fonds les protections et les droits primordiaux dont ne bénéficient actuellement que les petits investisseurs des OPC classiques et des OPC cotés.

En particulier, les restrictions relatives aux opérations intéressées et entre parties reliées qui s'appliqueraient aux fonds d'investissement à capital fixe exigeraient de la part de toutes les catégories de fonds d'investissement ouverts aux petits investisseurs un traitement uniforme de ces types d'opérations en vertu de la législation en valeurs mobilières. Il en résulterait que les gestionnaires de fonds d'investissement à capital fixe seraient tenus d'obtenir l'approbation des autorités en valeurs mobilières et du comité d'examen indépendant en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* pour réaliser ces types d'opérations, comme c'est le cas pour les gestionnaires d'OPC ouverts aux petits investisseurs.

En outre, ces obligations garantiraient aux investisseurs des fonds d'investissement à capital fixe un droit de vote uniforme sur les changements importants qui peuvent toucher le fonds ou sa gestion.

Enfin, grâce à ces obligations, tous les fonds d'investissement à capital fixe seraient tenus aux obligations de garde de l'actif, et non seulement ceux qui ont déposé un prospectus en application du Règlement 41-101 depuis son entrée en vigueur en 2008.

Questions en vue de la consultation :

1. Êtes-vous d'avis, comme nous, que certaines obligations uniformes de base de protection des investisseurs devraient s'appliquer à tous les types de fonds d'investissement faisant appel publiquement à l'épargne? Nous sollicitons particulièrement les commentaires des investisseurs.

2. Adhérez-vous à notre proposition d'élaborer un règlement sur les activités des fonds d'investissement à capital fixe? Dans la négative, quelle démarche proposez-vous? Quels sont les avantages et désavantages de cette proposition?

3. Nous souhaitons recueillir les avis sur les restrictions et obligations opérationnelles initiales que nous avons circonscrites à l'égard des fonds d'investissement à capital fixe. Si vous ne les approuvez pas, à quelles restrictions et obligations sur les activités y aurait-il lieu de soumettre les fonds d'investissement à capital fixe et pourquoi? Si vous estimez qu'aucune obligation n'est nécessaire, expliquez pourquoi.

4. À ce stade-ci, les ACVM devraient-elles prendre en considération d'autres principes ou obligations du Règlement 81-102 en matière de protection des investisseurs eu égard aux fonds d'investissement à capital fixe? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

5. Outre les obligations initiales circonscrites à l'égard des fonds d'investissement à capital fixe, nous envisageons d'imposer en matière d'investissement certaines restrictions semblables à celles prévues à la partie 2 du Règlement 81-102. Indiquez les restrictions de base en la matière qui, à votre avis, devraient s'appliquer à ces fonds, et motivez votre réponse. Si vous estimez qu'aucune restriction n'est nécessaire, expliquez pourquoi.

6. Selon vos prévisions, quels coûts devrait entraîner le respect des obligations sur les activités et des restrictions initiales que nous proposons d'appliquer aux fonds d'investissement à capital fixe? En particulier, nous invitons les intervenants du secteur des fonds d'investissement et les fournisseurs de services à nous fournir des données sur le coût prévu du respect des dispositions proposées dans la phase 2.

Date limite de la consultation

En vue de la consultation, nous avons formulé certaines questions précises dans le présent avis. Nous accueillons également les commentaires sur tout autre aspect de nos propositions de la phase 2 du projet de modernisation, y compris notre orientation générale et tout changement que nous devrions apporter. Nous étudierons les commentaires, puis suivrons notre procédure habituelle d'élaboration réglementaire prévoyant la contribution des intéressés et notre collaboration avec eux.

Les mémoires reçus ne sont pas confidentiels. Tous les commentaires seront publiés sur le site Web de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à l'adresse www.osc.gov.on.ca. Nous remercions à l'avance les intervenants de leur participation.

Nous acceptons les commentaires jusqu'au 25 juillet 2011.

Veuillez envoyer votre mémoire par voie électronique en format Word.

Transmission des commentaires

Prière d'adresser vos commentaires aux membres des ACVM comme suit:

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Saskatchewan Financial Services Commission
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Autorité des marchés financiers
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
 Registrar of Securities, Île-du-Prince-Édouard
 Nova Scotia Securities Commission
 Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
 Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514-864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

John Stevenson, Secretary
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20 Queen Street West, Suite 1903, Box 55
 Toronto (Ontario) M5H3S8
 Télécopieur : 416-593-2318
 Courriel : jstevenson@osc.gov.on.ca

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Jacques Doyon
 Analyste, Fonds d'investissement
 Autorité des marchés financiers
 Tél. : 514-395-0337, poste 4474
 Courriel : jacques.doyon@lautorite.qc.ca

Chantal Leclerc
 Conseillère en réglementation
 Autorité des marchés financiers
 Tél. : 514-395-0337, poste 4463
 Courriel : chantal.leclerc@lautorite.qc.ca

Christopher Birchall
 Senior Securities Analyst
 Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 Tél. : 604-899-6722
 Courriel : cbirchall@bcsc.bc.ca

Ian Kerr
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 Tél. : 403-297-4225
 Courriel : Ian.Kerr@asc.ca

Bob Bouchard
Directeur et chef de l'administration
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
Tél. : 204-945-2555
Courriel : Bob.Bouchard@gov.mb.ca

Donna Gouthro
Securities Analyst
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-7077
Courriel : gouthrdm@gov.ns.ca

George Hungerford
Senior Legal Counsel
Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6690
Courriel : ghungerford@bcsc.bc.ca

Carina Kwan
Legal Counsel, Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8052
Courriel : ckwan@osc.gov.on.ca

Chantal Mainville
Senior Legal Counsel, Project Lead,
Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8168
Courriel : cmainville@osc.gov.on.ca

Darren McCall
Assistant Manager, Investment Funds
Branch
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8118
Courriel : dmckall@osc.gov.on.ca

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Minière Northern Star

Interdit à Corporation Minière Northern Star, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0123

Innovium Media Properties Corp.

Interdit à Innovium Media Properties Corp., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0124

Intema Solutions Inc.

Interdit à Intema Solutions Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0122

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital UI inc.	20 mai 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Anderson Energy Ltd.	25 mai 2011	Alberta
Fiducie de placement immobilier Dundee	24 mai 2011	Ontario
FNB Horizons indice de réplication de fonds spéculatifs Morningstar	20 mai 2011	Ontario
Fonds communs Creststreet Limitée	25 mai 2011	Ontario
Creststreet Resource Class		
Phillips, Hager & North ^{MD}	19 mai 2011	Ontario
Fonds Objectif retraite 2015 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2020 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2025 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2030 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2035 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2040 Phillips, Hager & North		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Objectif retraite 2045 Phillips, Hager & North		
Student Transportation Inc.	24 mai 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
First Capital Realty Inc.	26 mai 2011	Ontario
Fonds communs Manuvie	25 mai 2011	Ontario
Fonds équilibré d'occasions canadiennes Manuvie		
Fonds d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds de placements canadiens Manuvie		
Fonds de placement international Manuvie		
Fonds de titres de créance des marchés émergents		
Fonds équilibré des marchés émergents Manuvie		
Catégorie de croissance équilibrée Leaders Manuvie		
Catégorie de revenu équilibré Leaders Manuvie		
Catégorie d'occasions Leaders Manuvie		
Catégorie équilibrée d'occasions canadiennes Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie équilibrée d'occasions mondiales Manuvie		
Catégorie de dividendes Manuvie		
Catégorie de revenu à taux variable Manuvie		
Catégorie d'actions des marchés émergents Manuvie		
George Weston Limitée	26 mai 2011	Ontario
Neo Material Technologies Inc.	26 mai 2011	Ontario
Northern Property Real Estate Investment Trust	19 mai 2011	Alberta
NorSerCo Inc.		
XTF CAPITAL – Fonds négociés en bourse	25 mai 2011	Ontario
Canadian Convertible Liquid Universe ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Mondial de dividendes (<i>auparavant, Fonds Desjardins Actions mondiales valeur</i>)	25 mai 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life (Série A, Série T, Série E, Série Légende et Série O-1)	24 mai 2011	Québec
Fonds de dividendes canadiens de croissance Standard Life (Série A, Série T, Série F, Série E, Série Légende et Série O-1)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard
Fonds de revenu de dividendes Standard Life (Série A, Série E, Série Légende et Série O-1)		<ul style="list-style-type: none"> - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon
Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Standard Life (Série A, Série F, Série E, Série Légende et Série O-1)		
Catégorie de dividendes canadiens de croissance Standard Life (Série A)		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BAC Canada Finance Company	24 mai 2011	28 septembre 2009

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	20 mai 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	24 mai 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	24 mai 2011	14 mai 2010
Banque Toronto-Dominion (La)	16 mai 2011	18 mai 2010
Barclays Bank PLC	24 mai 2011	28 avril 2011
Fairfax Financial Holdings Limited	24 mai 2011	10 décembre 2010
Shaw Communications Inc.	20 mai 2011	18 novembre 2010
Telus Corporation	19 mai 2011	3 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Alange Energy Corp.	2011-05-05	31 050 unités	31 050 000 \$	1	119	2.3 / 2.5
Altria Group, Inc.	2011-05-05	billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Ansell Capital Corp.	2011-04-29	172 500 unités	55 200 \$	4	0	2.3
Aurvista Gold Corporation	2011-05-04	1 825 000 actions ordinaires et 1 825 000 bons de souscription	730 000 \$	0	14	2.3 / 2.10
Banque de Montréal	2011-05-03	billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2011-04-26	billets	285 210 \$	5	1	2.3
Banque Royale du Canada	2011-04-28	billets	332 885 \$	3	2	2.3
Blue Sky Uranium Corp.	2011-05-09	5 800 500 unités	1 044 090 \$	1	35	2.3 / 2.5
BonTerra Resources Inc.	2010-11-16	3 428 572 unités	720 000 \$	1	21	2.3
Channel Resources Ltd.	2011-05-06	20 590 000 unités	7 000 600 \$	1	28	2.3 / 2.10
Clek Inc.	2011-04-29	523 958 actions ordinaires de catégorie B	654 948 \$	1	11	2.3 / 2.5 / 2.7
Colt Resources Inc.	2011-05-05	4 402 000 actions ordinaires	3 169 440 \$	0	22	2.3 / 2.10 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CommunityLend Inc.	2011-04-06 et 2011-04-20	titres d'emprunt et contrats d'investissement	24 000 \$	1	6	2.3
Compagnie des Potasses de Holle Inc.	2011-05-06	400 000 unités	100 000 \$	0	2	2.3
El Nino Ventures Inc.	2011-03-28	26 483 709 actions ordinaires et 13 241 851 bons de souscription	1 988 860 \$	2	70	2.3 / 2.5
Forum Uranium Corp.	2011-05-04	7 667 050 unités et 25 556 450 actions ordinaires accréditatives	5 730 158 \$	7	74	2.3 / 2.5 / 2.24
Georgian Partners Growth Fund I, LP	2010-06-30	parts	38 750 000 \$	5	4	2.3
Gold Bullion Development Corp.	2011-05-09	7 976 103 actions ordinaires et 416 666 bons de souscription	4 782 090 \$	27	10	2.3 / 2.10
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2011-05-03	billets	500 000 000 \$	11	34	2.3
Jaymor American Opportunity I Registered Capital Ltd.	2010-01-20 au 2011-04-12	134 033 unités	6 701 650 \$	1	188	2.3 / 2.9 / 2.10
Jaymor Capital Ltd.	2010-06-16 au 2011-04-25	141 216 obligations	14 121 600 \$	7	237	2.3 / 2.9 / 2.10
Jaymor Diversified Limited Partnership I	2009-12-30 au 2010-12-31	3 057 parts	3 108 424 \$	1	54	2.3 / 2.9 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Korea Gas Corporation	2011-05-12	billets	300 000 000 \$	4	36	2.3
Lingo Media Corporation	2011-05-11	1 875 000 unités	1 125 000 \$	1	20	2.3
Longbow Capital Limited Partnership #19	2011-04-28 et 2011-05-06	2 765 unités catégorie A et 5 275 unités catégorie B	8 040 000 \$	2	54	2.3 / 2.5
Member-Partners Solar Energy Limited Partnership	2011-04-25 au 2011-04-28	143 500 unités catégorie A et 133 500 unités catégorie P	277 000 \$	1	12	2.3 / 2.9
Mistras Group Inc.	2011-05-11	325 000 actions ordinaires	4 982 640 \$	1	1	2.3
Mitec Telecom Inc.	2011-05-06	6 000 000 d'actions ordinaires	210 000 \$	0	1	2.3
Next Gen Metals Inc.	2011-04-07	4 959 334 actions ordinaires et 2 479 668 bons de souscription	1 331 500 \$	2	43	2.3 / 2.5
Northern Lion Gold Corp.	2011-04-29	6 003 000 unités	2 701 350 \$	2	28	2.3
One Earth Farms Corp.	2011-05-02	5 992 857 actions ordinaires catégorie A	8 390 000 \$	1	13	2.3
Pan Terra Industries Inc.	2011-04-21	6 270 000 unités et 3 192 000 unités accréditives	2 052 000 \$	1	61	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pétrole Gale Force Inc.	2011-05-05	14 187 761 actions ordinaires et 8 636 364 actions privilégiées de série II	5 000 000 \$	3	43	2.3 / 2.5
Pétrole Gale Force Inc.	2011-03-01	666 666 actions privilégiées	200 000 \$	0	2	2.3
Red Ore Gold Inc.	2011-05-02	785 000 unités	392 500 \$	1	10	2.3
Ressources Mazorro Inc.	2011-05-04	500 000 actions ordinaires	100 000 \$	1	0	2.13
Ressources Minières Radisson Inc.	2011-05-11	2 500 000 unités accréditatives et 692 307 unités	465 000 \$	0	2	2.3
Ressources Robex Inc.	2011-05-02	5 555 555 unités	1 500 000 \$	0	5	2.3
Ressources Sirios Inc.	2011-05-05	325 555 unités	29 300 \$	2	1	2.3
Ressources Sirios Inc.	2011-05-05	2 263 838 unités	271 660 \$	30	0	2.3
Ressources Vantex Ltée	2011-05-10	193,4 unités	193 400 \$	0	2	2.3
Rockland Minerals Corp.	2011-04-27 et 2011-04-28	5 414 411 unités accréditatives et 1 848 333 unités	1 197 699 \$	2	16	2.3
Romios Gold Resources Inc.	2011-01-22	260 000 actions ordinaires	27 300 \$	2	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Shoal Point Energy Ltd.	2011-04-25 et 2011-05-03	6 085 777 unités et 980 000 unités accréditatives	3 228 599 \$	1	59	2.3
Société d'épargne des autochtones du Canada	2011-05-06, 2011-05-11 et 2011-05-13	225 obligations	225 000 \$	10	0	2.9
U.S. Grocery-Anchored Retail (IB) Limited Partnership	2011-04-29	4 205 parts de société en commandite	3 994 750 \$	3	11	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2011-04-29	billets	233 913 \$	1	0	2.3
UBS AG, London Branch	2011-04-26	384 certificats	384 000 \$	1	2	2.3
Walton Silver Crossing Investment Corporation	2011-05-06	191 161 actions ordinaires catégorie B	1 911 610 \$	2	47	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-04-29	60 778 parts de société en commandite	580 308 \$	1	3	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-05-06	223 608 parts de société en commandite	2 161 395 \$	1	5	2.3 / 2.9
WCP III Québec Co-Invest, L.P.	2011-05-05	intérêts de société en commandite	19 338 000 \$	1	0	2.3
Yonge Green Lane Limited Partnership	2011-05-03 et 2011-05-04	50 parts de société en commandite	50 000 000 \$	4	61	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aurion Equity II Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	Parts de catégorie A et D	3 260 589,24 \$	4	10	2.3 / 2.10
Aurion Income Opportunities Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	Parts de catégorie A et D	17 253 336,16 \$	1	47	2.3 / 2.10
BMO Asset Management Foreign Equity Fund (<i>auparavant JHIC Foreign Equity Fund</i>)	2010-03-18 2010-12-31	33 995,62 parts	8 452 658,18 \$	1	6	2.3
FAM Balanced Fund	2010-09-07 au 2011-03-31	352 059,42 parts	36 891 423 \$	3	72	2.3 / 2.10 / 2.19
FAM Registered Balanced Fund	2010-09-07 au 2011-03-31	208 943,61 parts	19 157 497 \$	5	146	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'opportunités canadiennes HRS, s.e.c.	2011-03-31	1 803,47 unités de catégorie F	25 000 \$	1	0	2.3 / 2.10
Fonds de rendement Newport	2011-03-07 2011-03-16	Parts	2 665 190,22 \$	1	41	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2011-03-07 2011-03-16	Parts	444 867,89 \$	1	16	2.3
Fonds momentum américain Landry Morin	2010-03-19 2010-04-30 2010-12-29	6 312,23 parts	53 251 \$	3	0	2.3
Fonds momentum canadien Landry Morin	2010-01-05 au 2010-12-29	164 297,28 parts	2 313 654,40 \$	113	1	2.3
Fonds momentum Long Short Landry Morin	2010-01-01 au 2010-12-31	440 752,75 parts	3 194 745 \$	233	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds momentum mondial Landry Morin	2010-01-01 au 2010-12-31	558 981,83 parts	3 992 900 \$	239	6	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Canada Equity	2010-12-08 2010-12-31	447 160,23 parts	5 624 948,82 \$	1	1	2.3
GE Asset Management Canada Fund – China Equity	2010-12-31	24 462,10 parts	268 190,22 \$	2	1	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Emerging Equity	2010-12-31	298 641,17 parts	2 798 059,33 \$	1	0	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Global Equity	2010-12-31	299 737,24 parts	2 401 136,77 \$	2	2	2.3
GE Asset Management Canada Fund – India Equity	2010-12-31	37 471,57 parts	370 236,20 \$	2	0	2.3
GMO Foreign Small Companies Fund	2010-04-23	26 468,42 actions	303 799,78 \$	1	0	2.3
HRS Diversified Fund PCC Limited	2011-03-31	17 497,65 actions de catégorie F	2 164 073,27 \$	1	0	2.3 / 2.10
Louisbourg Money Market Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	7 292 019,08 parts	72 920 191 \$	1	73	2.3
PIMCO Bravo Fund Special Offshore Feeder I, LP	2011-04-15	9 975 000 parts	9 510 165 \$	20	0	2.3
Premium Value Partnership LP	2010-01-01 au 2010-12-31	2 950,18 parts	1 864 058,87 \$	1	9	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
RAI SPV2, LLC	2010-07-22 2010-08-12	2 billets à ordre	468 370 \$	2	0	2.3
RRJ Capital Master Fund I, L.P.	2011-03-02	Parts de société en commandite	292 397 660,82 \$	1	0	2.3
Services financiers des institutions locales Inc.	2010-01-01 au 2010-12-31	22 731 935,3 5 parts	227 319 353,54 \$	34	0	2.3
Silvercreek Capital Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-12-01	533,15 parts de société en commandite	7 288 000 \$	1	13	2.3
Silvercreek Convertible Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-12-01	2 730,21 parts	6 187 258,61 \$	5	28	2.3
Terra 2010 Mining & Energy Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	260 000 parts de société en commandite de catégorie A et F	36 000 000 \$	18	596	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Anderson Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Anderson Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 25 mai 2011 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 mars 2011;
4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 15 avril 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 mai 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0099

BAC Canada Finance Company

Vu la demande présentée par BAC Canada Finance Company (l'« émetteur ») et Bank of America Corporation (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le formulaire américain 10-Q du garant portant sur la période terminée le 31 mars 2011, préparé conformément à la Loi de 1934, déposé sur SEDAR le 5 mai 2011, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus et le supplément de prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 28 septembre 2009 qui vise le placement d'un montant en capital global de 5 000 000 000 \$ CA en titres d'emprunt et bons de souscription structurés, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de prospectus » : le supplément de prospectus que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 19 mai 2011 ainsi que tout autre supplément de prospectus à être déposé relativement au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue en vertu de l'article 13.4(2)(d) du Règlement 51-102;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour sa traduction empêchent l'émetteur de déposer la version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tous les suppléments de prospectus à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du document visé contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera déposée sur SEDAR au plus tard le 9 juin 2011.

Fait à Montréal, le 19 mai 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0096

Student Transportation Inc.

Vu la demande présentée par Student Transportation Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 24 mai 2011 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 30 juin 2010;
2. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2010;
3. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 mai 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0097

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ARCTIC GLACIER INCOME FUND	2011-03-31
BANQUE DE MONTREAL	2011-04-30
BENNETT ENVIRONMENTAL INC.	2011-03-31
BSM TECHNOLOGIES INC.	2011-03-31
CANADIAN CONVERTIBLE BOND FUND (#25490)	2011-03-31
CAPITAL POWER L.P.	2011-03-31
CAPSTONE MINING CORP.	2011-03-31
CML HEALTHCARE INC.	2011-03-31
COAST WHOLESALE APPLIANCES INC.	2011-03-31
CORPORATION MINIERE SCORPIO	2011-03-31
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	2011-03-31
CO2 SOLUTION INC.	2011-03-31
CREW ENERGY INC.	2011-03-31
D-FENSE CAPITAL LTEE	2011-03-31
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2011-03-31
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2011-03-31
EQUAL ENERGY LTD.	2011-03-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2011-03-31
EXPLORATION OREX INC.	2011-03-31
FAIRBORNE ENERGY LTD.	2011-03-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2011-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL BMO II	2011-04-30
FIDUCIE MANSFIELD	2011-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2011-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER WHITEROCK	2011-03-31
FORD MOTOR COMPANY	2011-03-31
GALLEON ENERGY INC.	2011-03-31
GAZIT AMERICA INC.	2011-03-31
GENIVAR INC.	2011-03-31
GROUPE AEROPLAN INC.	2011-03-31
GROUPE TVA INC	2011-03-31
LABOPHARM INC.	2011-03-31
LABORATOIRES PALADIN INC.	2011-03-31
LEGACY OIL + GAS INC.	2011-03-31
LUMINA COPPER CORP.	2011-03-31
MAZARIN INC.	2011-03-31
NEW PACIFIC METALS CORP.	2011-03-31
NOVIK INC.	2011-03-31
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2011-03-31
OPTA MINERALS INC.	2011-03-31
PAREX RESOURCES INC.	2011-03-31
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	2011-03-31
PETROLIA INC.	2011-03-31
PHX ENERGY SERVICES CORP.	2011-03-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2011-03-31
SERVICES IMMOBILIERS BROOKFIELD INC.	2011-03-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2011-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SONDE RESOURCES CORP.	2011-03-31
STORM RESOURCES LTD.	2011-03-31
SURE ENERGY INC.	2011-03-31
TIMBERWEST FOREST CORP.	2011-03-31
TORONTO HYDRO CORPORATION	2011-03-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2011-03-31
TRILOGY ENERGY CORP.	2011-03-31
TRINORTH CAPITAL INC.	2011-03-31
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2011-03-31
VICTORY NICKEL INC.	2011-03-31
VOICE MOBILITY INTERNATIONAL, INC.	2011-03-31
WESTERN COPPER CORPORATION	2011-03-31
ZCL COMPOSITES INC.	2011-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2011-03-10
CAE INC.	2011-03-31
CRITERION REIT INCOME FUND (#25490)	2011-02-28
MINES VIRGINIA INC.	2011-02-28
REGENCY GOLD CORP.	2011-01-31
RUGGEDCOM INC.	2011-03-31
SIXTY SPLIT CORP.	2011-03-15
TELEFONOS DE MEXICO, S.A.B. DE C.V.	2010-12-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2011-02-28

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2011-03-10
CAE INC.	2011-03-31
CRITERION REIT INCOME FUND (#25490)	2011-02-28
MINES VIRGINIA INC.	2011-02-28
REGENCY GOLD CORP.	2011-01-31
RUGGEDCOM INC.	2011-03-31
SIXTY SPLIT CORP.	2011-03-15
TELEFONOS DE MEXICO, S.A.B. DE C.V.	2010-12-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2011-02-28

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ARGOSY ENERGY INC.	
BIOTECHNOLOGIES OSTA INC. (LES)	
BREAKWATER RESOURCES LTD.	
CENTERRA GOLD INC.	
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du
document

CORPORATIONS UNIES LIMITEE
 CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION
 EACOM TIMBER CORPORATION
 EXPLORATION DIA BRAS INC.
 FIDUCIE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER PARTNERS
 FOREMOST INCOME FUND
 FORTRESS PAPER LTD.
 GABRIEL RESOURCES LTD.
 GALLEON ENERGY INC.
 GLEN EAGLE RESOURCES INC.
 GOLDRUSH RESOURCES LTD.
 GROUPE AECON INC.
 GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)
 HUSBAY MINERALS INC.
 INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)
 INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST
 INTRINSYC SOFTWARE INTERNATIONAL, INC.
 ISOTECHNIKA PHARMA INC.
 KOBEX MINERALS INC.
 KOKOMO ENTERPRISES INC.
 LEADER ENERGY SERVICES LTD.
 LEXAM VG GOLD INC.
 MAGASINS HART INC.
 METHYLGENE INC.
 MINERAUX MAUDORE LTEE
 MINES MCWATTERS INC. (LES)
 NEO MATERIAL TECHNOLOGIES INC.
 NOVUS ENERGY INC.
 NUVO RESEARCH INC.
 NXA INC.
 OPTA MINERALS INC.
 PALKO ENVIRONMENTAL LTD.
 PURE ENERGY SERVICES LTD.
 RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.
 RESSOURCES ALTAI INC.
 RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)
 RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.
 RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST
 REVETT MINERALS INC.
 SEMBIOSYS GENETICS INC.
 TEARLAB CORPORATION
 TEKMIIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION
 TOURMALINE OIL CORP.
 TURBO POWER SYSTEMS INC.
 U.S. GOLD CORPORATION
 URANIUM PARTICIPATION CORPORATION
 VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.
 VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.
 WGI HEAVY MINERALS INCORPORATED

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2011-03-10
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2010-12-31
MINES VIRGINIA INC.	2011-02-28
SIXTY SPLIT CORP.	2011-03-15
TELEFONOS DE MEXICO, S.A.B. DE C.V.	2010-12-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2011-02-28

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
5N Plus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fache, Frank	4, 5								
HeresFord Ltd.	PI	R	O	2011-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 157 471
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chase, Robert George	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	6 500	1.3000	707 920*
<i>Options</i>									
Chase, Robert George	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	1.3000	174 900*
Acadian Timber Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, John Williston	4								
John W. Bird (RIF)	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	11.9000	0
			O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	11.9000	
			M	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	11.9000	1 300
			O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	11.9500	700
Margaret R. Bird (RRSP)	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.9000	0
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.0000	20 958 704
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.0300	20 959 904
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9900	20 962 904
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thun, Fredrick Roland	5		O	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			782
<i>Droits Performance Share Units (PSUs)</i>									
Thun, Fredrick Roland	5		O	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 468
<i>Options</i>									
Thun, Fredrick Roland	5		O	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 537
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chadwick, Robert	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.9700	31 200
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	3.0000	35 400
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.0600	37 900
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 900	3.1000	52 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	3.0900	54 300
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.0200	54 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.0300	56 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	2.9200	60 400
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	2.9300	74 900
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.9400	76 500
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.9900	80 000
Huff, Richard	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.9500	45 000
AirlQ Inc.									
<i>Options</i>									
Mounouchos, Emmanuel	4		O	2011-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	100 000
Wilson, Mathew	4		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	11.8700	1 596
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 596)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	11.8312	1 596

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Alacer Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kaczmarek, Andrew Francis	5		O	2011-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	26 667		217 259
<i>RSU</i>									
Kaczmarek, Andrew Francis	5	R	O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 900		98 900
		R	O	2011-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(26 667)		72 233
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, James	4		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	30 000	8.9000	182 690
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	14.0900	173 690
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	14.0000	168 190
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	14.1100	165 390
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	14.1000	164 190
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.0300	162 690
Wayne, Mark	4		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	30 000	8.9000	130 000*
<i>Options</i>									
Gower, David Patrick	4	R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	80 000		398 000
McDonald, James	4		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	8.9000	201 000
		R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	80 000	14.2400	231 000
Wayne, Mark	4		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	8.9000	320 000*
Allied Nevada Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Scott	5		O	2011-05-19	D	36 - Conversion ou échange	3 566		7 566
		R	O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	35.0000USD	5 566
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2011-05-19	D	36 - Conversion ou échange	70 766		121 944
		R	O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	34.1852USD	115 944
Kirby, Hal	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	33.7309USD	11 734
			O	2011-05-16	D	36 - Conversion ou échange	38 266		50 000
Sinclair, Duncan Bruce	4		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	33 334	4.3500USD	33 334
		R	O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	34.1004USD	0
Thom, Theresa	5		O	2011-05-18	D	36 - Conversion ou échange	2 966		12 966
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 489)	34.2025USD	11 477
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 077)	34.5020USD	5 400
Woods, Warren	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	8 667	5.0500USD	13 667
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 667)	34.2500USD	5 000
		R	O	2011-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.0000USD	5 000
<i>Options</i>									
Sinclair, Duncan Bruce	4		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(33 334)		16 667
Woods, Warren	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(8 667)		10 000
<i>Restricted Stock Units</i>									
Anderson, Scott	5		O	2011-05-19	D	36 - Conversion ou échange	(3 566)		0
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2011-05-19	D	36 - Conversion ou échange	(70 766)		0
Kirby, Hal	5		O	2011-05-16	D	36 - Conversion ou échange	(38 266)		0
Thom, Theresa	5		O	2011-05-18	D	36 - Conversion ou échange	(2 966)		0
Alternative Fuel Systems (2004) Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fuel Systems Solutions, Inc.	3								
AFS Acquisition Co. Inc.	PI		O	2011-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 704 867
Kailly, Darshan	4		O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.5000	190*
<i>Options</i>									
Kailly, Darshan	4		O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	0.1000	30 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.3200	0
Anaconda Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lawrick, Victor Lewis	5		O	2011-05-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	680 312	0.0700	
			M	2011-05-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	474 474	0.0700	474 474
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI		O	2011-05-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 360 623	0.0700	
			M	2011-05-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	948 948	0.0700	11 065 209
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, James C	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 500	0.9700	11 055 500
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 500	0.9800	11 107 000
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.9900	11 140 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	0.9500	11 162 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.9600	11 173 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	157 000	0.9700	11 330 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	259 500	0.9800	11 589 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	157 500	0.9900	11 747 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	244 500	1.0000	11 991 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.0100	12 000 000
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BlueMountain Capital Management, LLC	3								
Blue Mountain Credit Alternatives Master Fund, LP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 238 900
Blue Mountain Distressed Master Fund, LP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			311 100
Blue Mountain Long/Short Credit Master Fund, LP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			340 000
Blue Mountain Timberline, Ltd.	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			365 400
COURAGE CAPITAL MANAGEMENT, LLC	3								
Courage Credit Opportunities Fund II, LP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Courage Special Situations Master Fund, LP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 395 204
HFR ED Courage Special Situations Master Trust	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			253 946
McKinnell, Henry Alexander	4		O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
Wilms, Arthur Henry	4		O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(80 500)		0
<i>Options</i>									
Bailey, Thomas	5	R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	58 521		58 521
Bryant, Steven R.	5		O	2009-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	36 575		36 575
Cunliffe, Sean	5	R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	36 575		36 575
Dent, Jay Bernard	5	R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	18 000		18 000
Diaz, Victor Manuel	5		O	2007-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	36 575		36 575
Hunter, William L.	4, 5	R	O	2011-05-12	D	50 - Attribution d'options	219 452		219 452
<i>Restricted Stock</i>									
Bailey, Thomas	5		O	2004-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 104		65 104
Bryant, Steven R.	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 552		32 552
Cunliffe, Sean	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 573		45 573
Diaz, Victor Manuel	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 552		32 552
McMasters, David D.	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 573		45 573
<i>Restricted Stock Units</i>									
Gross, Jeffrey Mendel	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 573		45 573
Hunter, William L.	4, 5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	208 333		208 333
Neske, Tammy Lynn	5	R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 573		45 573

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Atlanta Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HOLMES, WARREN	4		O	2008-12-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	614 000	0.1000	1 087 846
			O	2009-05-29	D	97 - Autre	(200 000)		887 846
<i>Bons de souscription</i>									
HOLMES, WARREN	4		O	2008-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	307 000	0.2500	307 000
<i>Options</i>									
HOLMES, WARREN	4		O	2009-02-12	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.3200	580 000
Atlantic Power Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
HARTWICK, KENNETH	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	327		52 858
Nichols, Holli	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	108		
			M	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		1 188
		R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7		1 195
AutoCanada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cumming, Christopher David	4		O	2011-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 325 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Woods, Thomas	7,5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	84.0000	48 121
Banque de Montréal									
<i>Deferred Share Units</i>									
Astley, Robert M.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	62.1700	25 339
Beatty, David	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	62.1700	43 516
Brochu, Sophie	4		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	413	62.1700	413
Chevrier, Robert	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	62.1700	19 037
Cope, George	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	587	62.1700	13 165
Edwards, Christine A.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	748	62.1700	2 209
Farmer, Ron	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	62.1700	26 505
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 255	62.1700	64 575
Kvisle, Harold N.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	627	62.1700	21 583
MITCHELL, Bruce Horton	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	784	62.1700	42 485
Orsino, Philip	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	869	62.1700	38 663
Piper, Martha Cook	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	483	62.1700	16 117
Prichard, John Robert Stobo	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	744	62.1700	35 861
Reitman, Jeremy H.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	547	62.1700	54 009
Saucier, Guylaine	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	62.1700	36 460
Southern, Nancy C.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	62.1700	13 454
Wilson III, Don Matthew	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	619	62.1700	12 102
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marchand, Elaine	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Marchand, Elaine	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	2 000	24.5550	65 702
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 129)	59.8680	64 573
McKay, David Ian	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	1 100	24.5500	3 558
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	59.8764	2 458
<i>Options</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	24.5550	384 530
McKay, David Ian	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	24.5550	441 574
BCE Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sheriff, Karen	7		O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 563	33.4000	
			M	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	108 563	33.4000	108 563
			O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	80 000	38.2500	80 000
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	38.7700	40 000
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	38.7400	
			M	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.7400	38 600
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	38.7300	33 200
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	38.7200	
			M	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	38.7200	29 200
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	38.7100	23 900
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	38.7000	7 800
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	38.6900	4 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	38.6800	700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.6700	0
Turcotte, Martine	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	87 425	33.4000	105 440
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	95 257	27.9900	200 697
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	110 000	30.7200	310 697
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	38.8300	210 697
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(192 682)	38.6700	18 015
Vanaselja, Siim A.	5								
ESP	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	38.9100	493
<i>Options</i>									
Sheriff, Karen	7		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	38.2500	262 637
Turcotte, Martine	5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(87 425)	33.4000	459 934
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(95 257)	27.9900	364 677
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(110 000)	30.7200	254 677
Vanaselja, Siim A.	5		O	2011-01-14	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		343 288
<i>Share Units</i>									
Vanaselja, Siim A.	5		O	2011-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 230	35.3900	
			M	2011-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 230	35.3900	182 655
BELLUS Santé inc.									
<i>Cash Incentive Compensation Units</i>									
BELLINI, FRANCESCO	4, 6, 5		O	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	825 000		
			M	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	825 000		825 000
BERGER, FRANKLIN MILAN	4		O	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		
			M	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		550 000
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Nigel Charles	5								
TD Waterhouse	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.9900	79 200
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cullen, Kenneth Norman	4								
k.cullen holdings ltd.	PI		O	2011-02-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	12.5100	3 000
Blue Note Mining Inc.									
<i>Options</i>									
Mayer, Jean	4, 5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 891 666
Bombardier Inc.									
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Beaudoin, Laurent	4, 5		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 540		1 537 356
Bérard, André	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 180		264 295
Bombardier, J.R. André	4, 5, 3		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 468		116 390
Bombardier, Janine	4, 3		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 781		203 107
Brooks, Martha	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 926		56 532

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Desautels, L. Denis	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 988		128 586
DESMAREST, THIERRY	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 205		43 402
Fontaine, Jean-Louis	4, 5		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 463		114 849
Monty, Jean Claude	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 596		283 691
Represas, Carlos	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		156 196
Rosso, Jean-Pierre	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 507		171 132
Weiss, Heinrich	4		O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 315		211 107
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 900)	28.3700	2 585 738
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	28.3700	2 581 638
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bews, Wes	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.0300	6 710
Jeske, Jonathan	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	14.0000	14 700
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	14.0000	17 500
Brownstone Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-05-19	D	54 - Exercice de bons de souscription	250 000	0.7500	2 117 500
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-05-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	500 000	0.7500	11 122 720
<i>Bons de souscription</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-05-19	D	54 - Exercice de bons de souscription	(250 000)		370 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-05-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)	0.7500	1 706 610
Sweatman, Michael	4		O	2011-05-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	(10 000)	0.7500	0
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Bons de souscription</i>									
Green Tree Capital Management Corp.	3		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 500		50 500
NorRock Realty Management Services Ltd. (formerly C.A. Banco	8	R	O	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(50 500)		0
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CDJ Global Catalyst	3								
Fully Managed Accounts	PI		O	2011-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 600	2.2000USD	2 150 451
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferraro, Jacques	5		O	2011-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 822)	12.5700	8 762
<i>Restricted Share Units</i>									
Arnovitz, Andrew	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 681)		12 191
Auclair, Antoine	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 253)		7 532
Bourque, Nathalie	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 008)		16 240
BROSSARD, Sylvie	7		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 694)		10 333
Bussieres, Eric	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 303)		7 517
Ferraro, Jacques	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 656)		8 592
Gagne, Martin	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 859)		67 148
KLASSEN, ADOLFO	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 747)		14 251
Lefebvre, Stephane	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 629)		8 643
Leontidis, Nick	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 456)		33 381
Parent, Marc	4		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(28 794)		154 473
Paterson, Hartland	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 468)		17 810
Raquepas, Alain	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(18 578)		60 766
Rijsdijk, Onno	7		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 265)		10 443
Roberts, Jeffrey G.	5		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(28 794)		193 783
Van Engelen, Johannes	7		O	2011-05-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 698)		11 051

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Basler, Raymond Gregory	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(858)	18.9900	70 000
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	291		1 910
Banares, Bernadette Bautista	7								
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	265		4 110
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(116)	14.0000	3 994
Bibby, David	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 042		7 719
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(455)		7 264
Bird, Tanya	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	265		662
Brown, James	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	23 490		46 052
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 751)	14.0000	38 301
Chan, Gordon John	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 287		103 066
Chandler, Peter Jackman	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 966		27 100
Cicci, Matthew	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	13 117		42 104
Ellis, Darren	7								
HSBC	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 776		2 164
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(727)	14.0000	1 437
Fenney, Gabrielle Joy	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	397		7 087
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184)	14.0000	6 903
Finlay, Robert James Dundas	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	10 935		19 980
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 473)	14.0000	15 507
Gaasenbeek, Matthew	7								
CCCITF 133-091E-4	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	48 338		178 130
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 372)	14.0000	155 758
Gabel, Thomas Edward	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 405		30 235
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 020)	14.0000	28 215
HACKETT, DAMIEN	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	12 504		22 722
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 114)	14.0000	17 608
HIGGINS, LYNN MARIE	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	661		4 761
Hoare, Timothy James Douro	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	47 094		150 266
Horton, David Joseph	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	232		4 060
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(102)	14.0000	3 958
Jappy, Andrew Iain	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	8 856		52 047
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 860)	14.0000	48 187
Johnson, Neil Allan	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 699		32 807
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 369)	14.0000	30 438
Karkoulas, George John	7								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 910		35 628
Knowles, Kenneth Ralph	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 505		292 994
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 549)	14.0000	290 445
Kotush, Bradley William	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	12 471		83 524
Lecky, Patrick	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	11 541		31 831
Lucey, Mark Vincent	7								
Canaccord Financial Ltd.	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 660		25 018
Lyon, Adam	7								
HSBC	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 338		11 154
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 262)	14.0000	9 892
MacFayden, Donald Duncan	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 357		18 158
MacLachlan, Martin Lachlan	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 421		21 708
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 121)	14.0000	20 587
Maranda, Bruce Jeffery	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 647		17 288
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 590)	14.0000	15 698
Maybank, Mark Gerald	4, 5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	29 976		358 533
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	50 515		189 879
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 380)	14.0000	166 499
McDonald, Bruce	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	21 528		101 013
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 374)	14.0000	92 639
Medina, Michael	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 441
			O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	212		2 653
Pejman, Alidad	5								
Canaccord Financial Ltd.	PI		O	2011-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	50 748		232 298
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	14.1202	212 298
Reynolds, Paul David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.0000	709 248
			O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	54 940		764 188
			O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	42 764		806 952
Rothwell, John Douglas	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 416		342 526
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	14.0000	238 679
			O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	23 843		262 522
Sedran, Ronald	4								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	7 951		33 545
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 681)	14.0000	29 864
Sepahi-Donboli, Giti	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	541		541
Sofocleous, Sofocles	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	13 190		11 527
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 395)	14.0000	6 132
Solodar, Jon	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 405		27 718
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 224)	14.0000	25 494
Staddon, Karl Bruce	7								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	14 831		46 229
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 770)	14.0000	40 459
Virvilis, Peter	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	7 853		38 430
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 423)	14.0000	35 007
Witney, Simon	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.1300	3 280
			O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 280)	14.4760	2 661
			O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.3500	661
			O	2011-05-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	661		3 941
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(291)		820
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-04-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Banares, Bernadette Bautista	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(265)		529
Bibby, David	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 042)		397
Bird, Tanya	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(265)		3 122
Brown, James	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 490)		54 118
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593	13.8903	60 711
Chan, Gordon John	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 287)		12 716
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 024	13.8903	15 740
Chandler, Peter Jackman	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 966)		10 111
Cicci, Matthew	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 117)		25 659
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 677	13.8903	34 336
Cuthbert, Michael John	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 364	13.8903	29 741
Daviau, Daniel Joseph	7		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 648	13.8903	37 648
Davidson, John, Scott	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 393)		13 635
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 828	13.8903	23 463
Ellis, Darren	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 776)		54 308
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 911	13.8903	73 219
Esteireiro, Joao Carlos De Almeida	7		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 793	13.8903	49 334
Evershed, Philip	4		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 214	13.8903	11 214
Fenney, Gabrielle Joy	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(397)		858
Finlay, Robert James Dundas	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 935)		51 510
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 911	13.8903	70 421
Fitzpatrick, Giles Edwin Thomas Muscat	7		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 274	13.8903	77 283
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 338)		151 598
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 793	13.8903	183 391
Gabel, Thomas Edward	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 405)		48 420
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 058	13.8903	56 478
Ghose, Dvaipayan	7		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 143	13.8903	24 980
Goldberg, Barry	7		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 940	13.8903	15 940
HACKETT, DAMIEN	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 504)		71 730
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 911	13.8903	90 641
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(661)		756
Hirst, Edward Raye	7		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 366	13.8903	82 366
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 094)		91 477
Horton, David Joseph	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(232)		(1 486)
Jappy, Andrew Iain	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 856)		55 141
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 961	13.8903	66 102
Johnson, Neil Allan	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 699)		17 845
Karkoulas, George John	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 910)		22 999
Kassie, David Jonathan	4		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 797	13.8903	37 797
Knowles, Kenneth Ralph	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 505)		11 003
Kotush, Bradley William	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 471)		48 587
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 562	13.8903	69 149
Lecky, Patrick	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 541)		25 009
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 677	13.8903	33 686
Lucey, Mark Vincent	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 660)		7 853
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 545	13.8903	25 398
Lyon, Adam	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 338)		10 114
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 370	13.8903	13 484
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 396	13.8903	14 880
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 357)		25 047
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 564	13.8903	27 611
MacLachlan, Martin Lachlan	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 421)		2 778
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 647)		17 888
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 976)		173 227
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 060	13.8903	222 287
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 515)		112 101
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 545	13.8903	181 646
McDonald, Bruce	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 528)		111 478
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 190	13.8903	135 668
Medina, Michael	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(212)		661
Mills, Jason Richard	8		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 007	13.8902	18 321
Morrison, David Earle	7		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 793	13.8903	49 334
Pejman, Alidad	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 748)		132 289
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 081	13.8903	206 370
Reynolds, Paul David	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 940)		238 883
			O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 764)		196 119
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 339	13.8903	207 458
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 755	13.8903	278 213
Rothwell, John Douglas	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 416)		54 729
Saunders, Graham Edward	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 843)		93 082
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 793	13.8903	124 875
Sedran, Ronald	4		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 951)		14 795
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 408	13.8903	29 203
Sepahi-Donboli, Giti	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(541)		714
Sofocleous, Sofocles	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 190)		73 952
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 274	13.8903	95 226
Solodar, Jon	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 405)		78 850
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 058	13.8903	86 908
Staddon, Karl Bruce	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 831)		46 774
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 851	13.8903	59 625
Virvilis, Peter	7		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 853)		40 041
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 290	13.8903	51 331
Witney, Simon	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(661)		756
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simons, Thomas James	4, 5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	37.0120	524 127
Stewart, Donald Michael Godfrey	4	R	O	2010-11-10	D	51 - Exercice d'options	25 000	10.0000	
			M	2010-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	25.0000	50 400
<i>Options</i>									
Stewart, Donald Michael Godfrey	4		O	2010-11-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	25.0000	
			M	2010-11-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.3100	24 000
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Case, Mary-Jo	5		O	2011-05-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49 634		96 782

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Solium Capital	PI		O	2011-05-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49 634)		8 536
Jocksch, Terry James	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	16 000	22.9800	144 596
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.9900	128 596
MacPhail, Keith A.J.	4		O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	39.7600	441 588
Options									
Jocksch, Terry James	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	22.9800	334 000
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	0.4100	837 916
Lorenzo, John Michael	4		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4100	1 865 929
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4020	1 868 429
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4150	1 868 929
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4100	1 871 929
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4150	1 872 929
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4050	1 874 429
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4160	1 876 929
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2008-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	810 000	0.4200	810 000
Canadian Oil Sands Limited									
Actions ordinaires									
Zaozimy, John Brian	4		O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.8000	45 467
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	29.8292	44 267
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	29.8072	36 167
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2011-05-19	I	38 - Rachat ou annulation	800	1.3500	89 000
			O	2011-05-24	I	38 - Rachat ou annulation	7 700	1.3500	96 700
			O	2011-05-25	I	38 - Rachat ou annulation	11 700	1.3300	108 400
Canamex Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Stark, Michael	4								
Stark Collections	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	402 500
Canso Credit Income Fund									
Exposure to Issuer through Canso Long/Short Fund									
Carswell, John Paul	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	7 337	6.8147	11 670
Exposure to Issuer through Canso Partners Fund									
Burns, Brenda Ellen	7		O	2010-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	236	10.5973	236
Carswell, John Paul	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	9 436	10.5973	29 520
Mason-Wood, Heather Elizabeth	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 359	10.5973	6 359
Mudie, Gail Roberta	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 662	10.5973	11 539
Usher-Jones, Brian Richard	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	4 718	10.5973	14 718
Parts Class F Units									
Canso Investment Counsel Ltd.	7								
Canso Income Fund	PI		O	2011-05-16	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 300	10.2500	2 300
Canso North Star Fund	PI		O	2011-05-16	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 427	10.2500	7 427
Canso Partners Fund	PI		O	2011-05-16	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	99 180	10.2500	139 840
Morin, Joseph Patrick	7		O	2010-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 456	10.2500	1 456

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Xiao Fan	PI		O	2010-07-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 456	10.2500	1 456
			O	2011-05-16	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	48 544	10.2500	50 000
Sit, Elizabeth	7		O	2011-05-16	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200	10.2500	700
Canuc Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.2100	2 379 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.2200	2 449 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.2400	2 458 000
Lohman, Gary Howard Tracy	5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2100	816 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2200	836 000
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donaldson, Thomas Gerard	4		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.8100	183 439
Thoma, Siegfried Josef	4		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 879)	3.9900	3 881
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 881)	3.9361	0
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ARC Energy Fund 6	3		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000 000)	15.0032	4 475 000
Capital Pro-Egax Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kingsley, Jean	4, 5								
Jade Kingsley	PI		O	2011-05-19	I	59 - Exercice au comptant	(100 000)	0.1600	
			M	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0600	266 666
Cargojet Inc.									
<i>Common Voting Shares</i>									
Sugar, George Stephen	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 286)	8.7700	2 650
Caribbean Utilities Company, Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>									
Ritch, David E.	4		O	2011-05-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 940	9.3500USD	21 108
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	18.6100	11 635
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2011-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	18.6100	12 823
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2011-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	18.6100	11 885
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	18.6100	13 659
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.8100	41 950
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.2000	40 950
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.1900	40 650
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	19.1600	36 550
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.1500	33 550
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	19.1400	30 250
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.1300	28 750
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	19.1200	26 450
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	19.1100	23 350

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	19.1000	21 950
Wunder, Robert Dunham	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.5000	19 802
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.5500	14 802
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Austin, Ian George	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
Girard, Raphael Arthur	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
Ibraev, Karybek	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
James, Patrick Micheal	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59		2 868
Lill, John W.	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
Muraliev, Amangeldy	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
Pressler, Sheryl	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
Rogers, Terry Vernon	6		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		674
Walter, Bruce V.	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	23		1 124
Webb, Anthony John	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		1 349
<i>Options</i>									
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		116 949
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Austin, Ian George	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 136		55 389
Girard, Raphael Arthur	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		959
Ibraev, Karybek	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	21		1 004
James, Patrick Micheal	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 221		157 015
Lill, John W.	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	74		3 621
Muraliev, Amangeldy	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		904
Pressler, Sheryl	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	582		28 366
Rogers, Terry Vernon	6		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	544		26 500
Walter, Bruce V.	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	490		23 907
Webb, Anthony John	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 127		54 957
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Atkinson, Ian	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 220		100 281
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 604		117 649
Drielsma, Stephen Johan Hanks	7		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		19 085
Herbert, Frank Hamilton	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 144		96 844
Kzakoff, John	4		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	311		14 051
Krahn, Doug	7		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	57		2 567
Kwong, Dennis	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 139		52 359
Lang, Stephen A.	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 631		299 546
Parr, Jeffrey Scott	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 796		126 308
Pearson, John William	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	691		31 225
Reid, Gordon Dunlop	7		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362		61 539
Ross, John A	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 320		59 644
Suter, John William	7		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	55		2 483
Wunder, Robert Dunham	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	286		6 024
Centiva Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutin, Richard S.	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.0500	336 500
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.0750	328 500
Cequence Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 400	3.2000	110 637
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.1900	112 337
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	3.1800	115 237
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Options</i>									
Phelps, Michael E.J.	4		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(500)	60.1300	15 500
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(300)	60.1200	15 200
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(700)	60.1100	14 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Chesswood Group Limited			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	60.1000	8 000
- <i>Restricted Share Units</i>									
Rubinoff, Ronald	7		O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		0
<i>Actions ordinaires</i>									
Rubinoff, Ronald	7		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-01-01	D	36 - Conversion ou échange	4 769		4 769
			O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000		24 769
			O	2011-05-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)		4 769
Ronald Rubinoff RRSP	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-01-01	I	36 - Conversion ou échange	18 107		18 107
Ron-Roc Investments	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-01-01	I	36 - Conversion ou échange	146 325		146 325
			O	2011-05-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000		166 325
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chang, G. Raymond	7								
G. Raymond Chang Ltd.	PI		O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 600)	23.2362	12 518 940
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	23.3118	12 512 640
Pauli, David C.	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	23.2500	625 200
<i>Débetures 3.30 Débetures due 2012</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2011-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 329 000.00	101.1700	\$ 766 000.00
<i>Débetures Floating Rate Débetures due 2011</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2011-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 50 000.00)	100.6000	\$ 18 498 000.00
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Claypool, William	4		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2500	30 000
Citation Resources Inc. (formerly "Attwell Capital Inc.")									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMorran, Robert George	4								
Malaspina Consultants Inc.	PI		O	2010-09-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	41 666	0.0720	41 666*
Clarke Inc.									
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2012 (CKI.DB)</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 232 000.00)	100.1500	\$ 551 600.00
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 551 000.00)	100.1009	\$ 600.00
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 600.00)	100.0000	\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 99 000.00)	100.0000	\$ 161 500.00
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 59 000.00)	100.0000	\$ 102 500.00
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 16 000.00)	100.0000	\$ 86 500.00
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 15 000.00)	100.0000	\$ 71 500.00
ClubLink Enterprises Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorimer, Charles F.	5		O	2011-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			126 390
			R	2010-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.0100	126 090
			R	2010-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	6.9500	123 090
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	6.8600	118 690

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
CMP Gold Trust									
<i>Bons de souscription Series B Trust Unit Purchase Warrant</i>									
Dundee Capital Markets Inc.	3								
Dundee Securities Ltd.	PI		O	2011-05-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(176 709)		0
Dundee Corporation	3		O	2011-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	176 709	15.0000	342 209
<i>Parts de fiducie</i>									
Dundee Capital Markets Inc.	3								
Dundee Securities Ltd.	PI		O	2011-05-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(706 836)	13.4800	0
Dundee Corporation	3		O	2011-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	706 836	13.4800	1 037 836
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Bergevin, Andre	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	2 299		2 299
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 299)	45.7504	0
<i>Options</i>									
Bergevin, Andre	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	31.9000	5 695
			O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(299)	31.8200	5 396
Commercial Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrison, Kenneth	4								
Securities are held in an RRSP	PI		O	2002-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9100	5 000
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finn, Sean	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(684)	74.2000	15 215
Compagnie Minière North American Palladium									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlin, Steven Ritt	4		O	2011-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.4000USD	52 000
Van Staveren, Gregory Joseph	4		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.8700	48 500
Corporation Éléments Critiques									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250 000)	0.1900	0
Lavallée, Jean-Sébastien	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2000	5 435 000
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Jean-Sébastien	5		O	2011-05-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 300	17.5000	44 311
Le Bel, André	5		O	2011-05-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000	17.5000	19 811
Roosen, Sean	4		O	2011-05-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	11 400	17.5000	874 111
Corporation Minière Rocmec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 954 000)	0.0200	0
Corporation Wajax									
<i>Droits Deferred Share Program</i>									
Manning, Neil Donald	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	39.7500	29 100
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	39.7500	16 777
Bourne, Ian Alexander	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	29	39.7500	7 660
Carty, Douglas	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	10	39.7500	2 533
Dexter, Robert P.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	137	39.7500	36 357
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	39.7500	13 806
Eby, John Clifford	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	39.7500	8 086
Gagne, Paul Ernest	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	86	39.7500	22 905
Hole, James Douglas	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	39.7500	14 211

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	118	39.7500	31 438
Taylor, Alexander S.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	39.7500	2 895
<i>Droits Share Ownership Plan</i>									
Dyck, Brian	5		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	17	39.7500	4 406
Hamilton, John Joseph	5		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	74	39.7500	19 652
Manning, Neil Donald	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	197	39.7500	52 454
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.2750	143 474
		R	O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	45.2500	138 674
Daylight Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CHORNEY, DENNIS DAVID	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	388 149
Eshleman, Brent Andrew	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	446	9.8448	139 496
Ford, Randy	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	437	9.8448	169 265
Hanbury, Edwin Stewart	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	512	9.8448	427 728
Homer, Stephen Roy	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	428	9.8448	196 130
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	446	9.8448	86 984
Knull, Stacy Allan	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	651	9.8448	19 790
Lambert, Anthony	4, 5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	875	9.8448	1 002 848
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.6700	1 022 848
Nielsen, Steven Ronald	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	586	9.8448	474 379
Orman, Richard	4		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 000	9.6800	33 000
			M	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	33 000
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	511	9.8448	16 871
Simpson, Gerald	5		O	2011-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	437	9.8448	357 224
Stollery, Arthur Gordon	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	40 127
Tonken, Aaron Jeffery	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	54 695
Tuer, David	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	266 308
Wilson, Graham McGregor	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	8 000	9.6800	67 238
Woods, Frederick	4		O	2011-05-20	D	46 - Contrepartie de services	10 500	9.6800	32 550
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Larente, André	4		O	2008-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5000	
			M	2008-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.5000	140 000
<i>Options</i>									
Lachapelle, Lyne	5		O	2010-11-22	D	52 - Expiration d'options	(16 667)	0.2300	146 668
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robinson, Donald, James	4, 5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1100	2 262 125
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1400	2 267 125
Emera Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Steele, Judy Ann	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 320
Encana Corporation									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Henke, Darrin	7		O	2011-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	29.4500	15 250
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 700	7.4700	5 666 181
<i>Swap sur actions - Position acheteur</i>									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-05-19	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	26 700		655 600
			O	2011-05-24	C	99 - Correction d'information	(26 700)		628 900
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koury, Jennifer F.	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 456	17.1100	17 775*
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 456)	30.7321	8 319*
			O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 798	23.5800	21 117*
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 798)	30.7427	8 319*
<i>Actions ordinaires (Restricted Share Unit Plan ("RSU"))</i>									
Daniels, Raymond John	5		O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(730)	34.4900	19 531*
DUNDAS, Ian Charles	5		O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 379)	30.1700	30 170*
			M	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 379)	34.4900	35 423*
<i>Droits (Rights Incentive Plan)</i>									
Koury, Jennifer F.	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 456)	17.1100	96 708*
			O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 798)	23.5800	83 910*
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, DIANNE	4, 5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	2.1500	921 047*
STOCH, JACK	4, 5, 3		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	2.1500	677 612*
Equal Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chapman, Wendell Percy	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 500	7.3500	15 587
Doyle, Michael Edmond	4		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 000	7.3500	29 388
Fullerton, Terry Lynn	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	7.3500	25 216
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	7.3500	167 650
Reader, John Frederick	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	7.3500	51 041
WILKINSON, ROBERT	4								
Farmers Implement Company Limited	PI		O	2011-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	7.3500	25 000
RRSP Robert Wilkinson	PI		O	2011-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	7.3500	25 000
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, David	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.6000	13 400*
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	31.8000	12 400*
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	32.4750	9 900*
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	32.2000	10 900*
LeGresley, David Malcolm Balfour	4		M	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
David LeGresley RSP	PI		O	2011-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Erdene Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rath, Stuart P.	4		O	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			636 637
Esperanza Resources Corp.									
<i>Options</i>									
Bond, William	5		O	2011-05-18	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.5600	225 000
ZUKER, John Stevens	5		O	2011-05-18	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.5600	300 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2400	730 500
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2450	735 500
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2700	736 500
Trottier, Jacques	4, 5		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2400	1 062 436
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2650	1 067 436
Exploration Aurtois Inc.									
<i>Options</i>									
Bisson, Mario	4, 5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Calonne, Jean-Luc	4, 5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1150	
			M	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1150	101 150
Caplette, Christian	4, 5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		279 000
Dumont, André	4		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		124 500
Frédéric, Dubois	4		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	20 000		45 000
Martel, Serge	4		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		30 000
Tourigny, Ghislain	4		O	2010-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Exploration Azimut inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tognetti, John	3								
tri fund partners	PI		O	2011-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 200	1.0865	1 539 389
EXPLORATION NEMASKA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cantore, Victor	7		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 786 000
<i>Bons de souscription</i>									
Cantore, Victor	7		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			605 500
Exploration Orbite VSPA Inc.									
<i>Actions Classe A</i>									
Bertrand, Stéphane	4		O	2011-05-19	D	54 - Exercice de bons de souscription	80 000	0.2100	260 000
Léveillé, Lionel	4		O	2011-05-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	160 000	0.2100	700 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bertrand, Stéphane	4		O	2011-05-19	D	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)	0.2100	50 000
Léveillé, Lionel	4		O	2011-05-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	(160 000)	0.2100	0
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2050	550 500
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2150	555 500
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.7500	2 187 100
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7500	2 212 100
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.7500	2 412 100
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 500)	0.4100	3 172 234
<i>Options</i>									
Chapman, Debra Joan	4, 5		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.7500	850 000
de Quadros, Antonio Melicio	4		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7500	600 000
Dubuc, Gilles	4		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7500	445 000
Smith, Peter Henderson	5		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7500	1 400 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomas, Christopher	5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	28.1800	5 668
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	27.9800	5 968
<i>Options</i>									
Bone, Andrew William	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	13 670	28.2900	222 035
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	4 690	28.2900	32 909
Dickinson, Neil Robert	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	16 080	28.2900	271 445
Fraser, Andrew Stewart	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	16 080	28.2900	214 507
Hale, Mona	5		O	2011-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	5 160	28.2900	5 160
Harrod, Darcy Joel	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	7 660	28.2900	87 520
Marks, Anna Pia	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	8 430	28.2900	136 518
Merinsky, Thomas Michael	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	4 690	28.2900	85 564
Parker, David Edward	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	16 080	28.2900	203 155
Primrose, David Francis Neil	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	13 670	28.2900	154 835
Schalm, Rebecca Lynn	5		O	2011-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	8 810	28.2900	8 810
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	2 810	28.2900	30 962
Smith, David	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	16 080	28.2900	91 555
Thomas, Christopher	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	1 689	28.2900	
			M	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	1 689	28.1300	74 443
			O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	3 001	28.2900	77 444
Villegas, Juan Carlos	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	16 080	28.2900	267 285
Waites, Michael T.	4, 5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	81 990	28.2900	1 140 170
Ward, Craig Mitchell	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	4 690	28.2900	10 630
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Carter, James Edward Clark	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	28.0018	23 429
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	134	28.0018	15 973
<i>Performance Share Units</i>									
Bone, Andrew William	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 980		30 422
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 050		4 523
Dickinson, Neil Robert	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		31 472
Fraser, Andrew Stewart	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		35 210
Hale, Mona	5		O	2011-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 260		2 260
Harrod, Darcy Joel	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 350		12 817
Marks, Anna Pia	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 690		16 115
Merinsky, Thomas Michael	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 050		7 961
Parker, David Edward	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		35 210
Primrose, David Francis Neil	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 980		30 422
Schalm, Rebecca Lynn	5		O	2011-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 850		3 850
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 230		5 067
Smith, David	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		35 210
Thomas, Christopher	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 050		8 581
Villegas, Juan Carlos	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		38 080
Waites, Michael T.	4, 5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 850		130 594
Ward, Craig Mitchell	5		O	2011-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 050		4 550
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCallum, Robert A.	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 200)	19.1000	96 800
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.1100	96 600
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.1200	95 800
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	19.1300	94 700
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 800)	19.2500	74 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.2600	73 400
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.2700	72 900
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.2800	71 900
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	19.5000	70 300
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.5100	70 200
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.5200	70 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
FirstService Corporation	1		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	35.1300	600
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	35.1800	1 100
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	35.3500	1 300
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	35.4000	1 800
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	35.4300	2 200
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	35.4700	2 700
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	35.6000	3 200
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	35.7000	7 900
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	35.7500	10 300
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	35.7900	10 500
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	36.1600	10 800
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	36.2000	11 000
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	36.2500	11 700
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	36.2800	12 200
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.3300	12 300
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	36.3500	13 100
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	36.3900	13 500
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.5200	13 600
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.5300	13 700
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	36.5500	15 700
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	36.6800	15 900
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	36.7100	16 100
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	36.7200	18 200
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	36.7500	19 700
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	36.7600	20 000
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	36.8000	21 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.8500	22 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.8800	23 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	36.8900	24 200
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	36.9900	25 500
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	37.0000	27 100
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	36.3600	27 500
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	36.4000	28 400
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	36.1600	30 200
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.2200	30 300
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	36.3000	30 400
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	36.2000	34 100
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	36.3200	35 000
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lee, Ivor	5								
TFSA	PI		O	2008-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.7500	400
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Options</i>									
Bérubé, René	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		
			M'	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		72 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Commisso, Osvaldo	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	21 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	21 000		
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	21 000		39 000
Dubois, Anne-Marie	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	27 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	27 000		
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	27 000		48 000
Moreau, Jean-Guy	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		57 000
Nolin, Richard	5		O	2008-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	18.6800	
			M	2008-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	18.6800	
			M	2008-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	18.6800	32 000
Turpin, Roger	5		O	2009-04-03	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.1400	
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		
			M	2008-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000		28 500
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kenney, Mark	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5000	43 132
		R	O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.4400	41 632
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.5000	40 132
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.6000	39 132
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Rutman, Ronald C.	4								
First Mercantile Corporation	PI	R	O	2011-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 025)	21.3000	8 800
		R	O	2011-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	20.9800	8 750
Fonds de rendement stratégique américain Avantage O'Leary									
<i>Parts - Class U</i>									
O'Leary, Terence Kevin	4, 5								
The Kevin O'Leary Family Trust - 1997	PI		O	2011-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	12.0000USD	9 000
The Kevin O'Leary Family Trust - 2010	PI		O	2011-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	12.0000USD	9 000
Fonds de revenu du Groupe Data									
<i>Parts de fiducie</i>									
Suksi, Michael Ronald	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 667	6.1500	18 991
Forest Gate Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Kramberger, Robert	5		O	2011-05-18	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		
			M	2010-07-06	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		240 000
Franco-Nevada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brink, Paul	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	37 500	15.2000	212 500
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	37.0063	175 000
Decher, Petra	5		O	2009-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.0000	1 000
<i>Options</i>									
Brink, Paul	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	15.2000	112 500
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3		O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84 048	20.6400	12 475 220
Rife Resources Ltd.	PI		O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 213	20.6400	3 000 279
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.7500	150 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.1300	200 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	194 444	2.6500	394 444
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	30 556	1.9100	425 000
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(325 000)	7.0300	100 000
<i>Options</i>									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.7500	300 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.1300	250 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(194 444)	2.6500	55 556
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(30 556)	1.9100	25 000
Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matachewan Mines Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoover, Larry Edward	4		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1250	1 184 000
Gazit America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
alony-hetz properties and investments ltd.	3		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 540 010
		R	O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	793 505	6.3000	2 333 515
hetz, nathan	6		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 900
<i>Bons de souscription</i>									
alony-hetz properties and investments ltd.	3		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			266 445
			O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	793 505	7.5000	1 059 950
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Goodman, Gary Michael	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060	6.8570	16 731*
Reford, Lewis Tewksbury	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 586	6.8570	13 147*
Samuel, Gary	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 878	6.8570	14 054*
Segal, Dori	4, 6, 5	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 276	6.8570	7 268*
Soffer, Aharon	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 130	6.8570	6 101*
Spackman, Pamela Jean	4	R	O	2011-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	6.8570	6 901*
GC-Global Capital Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.4750	1 862 800
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	0.4200	1 875 800
George Weston Limitee									
<i>Restricted Share Units</i>									
Leighton, Allan L.	4, 5		O	2011-05-19	D	59 - Exercice au comptant	(33 104)		73 410
GMIIncome & Growth Fund									
<i>Parts</i>									
GMIIncome & Growth Fund	1		O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3000	112 700
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.2600	113 900
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.3000	114 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.3000	114 500
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
McChesney, Patrick	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 843)	1.7900USD	97 157*
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FARROW, PAUL	5		O	2011-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	45.5600	2 206
			O	2011-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 206)	48.0000	0
Hazelton, Rohan	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	48.5000	7 168
OLSON, STANLEY MARK	5		O	2011-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210	45.5700	2 840
			O	2011-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(544)	48.7500	2 296
Golden Queen Mining Co. Ltd.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shynkaryk, Chester	4		O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	3.4500	123 200
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.4600	122 900
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.4700	122 200
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	3.4800	120 000
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.6500	119 900
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	3.6700	117 100
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	3.6800	115 000
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.7000	110 000
Golden Star Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000*
Great Basin Gold Ltd.									
<i>Options</i>									
Kotze, Philip	4		O	2011-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desmarais, André	4		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	26.4000	104 618
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	26.4200	116 418
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	26.4300	118 218
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	26.4400	120 118
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	26.4500	125 418
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	26.4600	130 818
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	26.4700	132 618
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	26.4800	146 518
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	26.4900	154 018
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 100	26.5000	212 118
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	26.5100	214 918
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	26.5200	218 218
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	26.5300	220 618
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	26.5400	227 118
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 600	26.5500	249 718
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	26.5600	255 218
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	26.5700	264 218
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 800	26.5800	286 018
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	26.5900	286 818
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 400	26.6000	331 218
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	26.6100	334 618
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	26.6300	343 318
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	26.6500	348 418
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	26.6700	351 718
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	26.6800	355 618
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	26.6900	366 118
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 300	26.7000	416 418
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	26.7100	419 418
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	26.7150	419 518
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 100	26.7200	434 618
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	26.7300	445 418
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	26.7400	458 718
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 600	26.7500	485 318
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	26.7600	487 118
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 800	26.7700	504 918
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 400	26.7800	547 318
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 600	26.7900	559 918
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 400	26.8000	586 318

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	26.8100	594 318
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	26.6500	595 818
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	26.6700	597 118
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	26.7000	601 318
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	26.7050	602 818
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	26.7100	609 818
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	26.7150	610 218
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	26.7200	615 118
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	26.7250	616 018
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	26.7300	620 218
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	26.7350	621 018
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	26.7400	628 018
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	26.7500	633 118
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	26.7600	642 618
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	26.7700	647 118
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	26.7750	649 418
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	26.7800	650 318
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	26.8000	653 518
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	26.8400	653 618
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	26.8500	655 318
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	842	26.7700	656 160
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	26.8200	659 160
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	26.7500	660 160
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	26.7100	665 160
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 840	26.7000	671 000
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 600	26.6500	699 600
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	26.6400	699 900
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	26.6300	700 000
Groupe BMTc Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bérard, André	4		O	2011-05-19	D	97 - Autre	1 732	21.7100	47 330
Bouchard, Lucien	4		O	2011-05-19	D	97 - Autre	1 732	21.7100	31 330
Paré, Robert	4		O	2011-05-19	D	97 - Autre	1 732	21.7100	47 330
Saucier, Serge	4		O	2011-05-19	D	97 - Autre	1 732	21.7100	26 830
Groupe Canam Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dussault, Serge	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	7.9500	5 149
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Figini, Joseph Christopher	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	11 250	8.5500	11 250
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	7 000	7.7200	18 250
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	9 750	11.3900	28 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	20.9300	0
<i>Options</i>									
Figini, Joseph Christopher	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	8.5500	142 750
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	7.7200	135 750
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(9 750)	11.3900	126 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 793
Stephen Copperthwaite RSP	PI		O	2011-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49
Decina, Pino	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	56.1492	468
Pino Decina RSP	PI		O	2011-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	56.1492	205
Falk, William	4								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
William Falk RSP	PI		O	2011-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			115
Home Capital Group Inc.	1		O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	55.9500	2 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	55.9500	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	56.1400	2 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	56.1400	0
Mosko, Brian Robert	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	56.1492	1 613
Reid, Martin	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	56.1492	3 732
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	56.1492	293 690
Sutherland, Cathy A.	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	56.1492	39 331
Options									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Reinke, Kerry	5		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Homeland Uranium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beckett, Catherine	5		O	2011-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0075	1 000 000
Coates, Stephen Edward	4, 5								
Bolingbroke Investments Inc.	PI		O	2008-02-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000 000	0.0075	3 000 000*
Limoty Holding Ltd.	PI		O	2008-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 015 217	0.0075	3 015 217*
Howard, Avrom Eric	4, 5								
Bolingbroke Investments Inc.	PI		O	2008-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000 000	0.0075	3 000 000*
TINTOR, NICHOLAS	4, 5		O	2011-05-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000 000	0.0075	6 700 000
HOMEQ Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ranson, Steven	4, 5		O	2011-05-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	15 624		130 688
Canaccord (Solium)	PI		O	2011-05-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143		15 624
			O	2011-05-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 624)		0
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 5, 3								
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5200	6 427 132
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
chandler, brian	5		O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	20.0100	5 137
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 536)	20.0100	3 601
Gallinger, Ross Douglas	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	18.4800	6 786
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(573)	18.4800	6 213
Olmsted, Paul Burton	5		O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	100000.0000	
			M	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	10.8300	147 410
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	18.4800	47 410
Stohart, Peter Gordon	5		O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	18.4800	9 673
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 719)	18.4800	7 954
		R	O	2011-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	18.7800	5 923
Options									
Adams, Renaud	5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	27 816	18.6500	109 066
Donnelly, Michael	5	R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	27 816	18.6500	261 316
Gallinger, Ross Douglas	5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	27 816	18.6500	156 366
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	27 816	18.6500	308 616

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Stothart, Peter Gordon	5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	60 267	18.6500	373 517
trnkus, brian jonathan	5		O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	6 679	18.6500	66 117
Performance Share Units									
trnkus, brian jonathan	5		O	2009-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	97 - Autre	1 358		1 358
Restricted Share Awards									
chandler, brian	5		O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	20.0100	3 334
Gallinger, Ross Douglas	5		O	2008-05-16	D	46 - Contrepartie de services	5 000		
			M	2008-05-16	D	46 - Contrepartie de services	(1 250)		2 500
Stothart, Peter Gordon	5		O	2009-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	11.5800	
			M	2009-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)	11.5800	11 250
		R	O	2010-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)	18.8000	7 500
			O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)	18.4800	3 750
trnkus, brian jonathan	5		O	2009-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	97 - Autre	1 358		1 358
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2011-05-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)		201 650
Ruby, G. Mary	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	6 500	6.8600USD	13 502
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	36.4900USD	7 002
Utay, Marc A.	4		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	8 000	5.5000USD	541 131
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	36.7300USD	533 131
<i>Droits stock appreciation rights</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2011-05-19	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)		75 000
Wechsler, Bradley J.	4, 5		O	2011-05-19	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)		75 000
<i>Options 1:1</i>									
Ruby, G. Mary	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	6.8600USD	110 500
Utay, Marc A.	4		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	5.5000USD	52 529
INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8200	68 800
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.8000	69 600
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	11.6600	66 800
Orrico, Dean	6		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	11.8300	0
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.2200	29 546 453
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.2500	29 547 253
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marlow, Tedford G.	4		O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Intact Corporation financière									
<i>Stock Incentives</i>									
Brindamour, Charles	5	R	O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 288		91 937
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 859		48 391
Desilets, Claude	5		O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 731		12 801
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 821		6 308
Gagnon, Louis	5		O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 293		28 386
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 529		14 058
PROVOST, MARC	5		O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 207		12 544
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 472		6 012
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 393		26 572
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 596		13 599
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, Donald Cameron	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8800	190 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
International Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kay, Stephen John	4, 5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	200 000	1.0000	1 315 016
<i>Options</i>									
Kay, Stephen John	4, 5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.0000	197 500
Intrinsyc Software International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
REES, Tracy Adrian	5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.1200	690 000
<i>Options</i>									
BITOVE, THOMAS JOHN	4	R	O	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.0700	
			M	2010-05-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0700	275 000
			O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1150	275 000
			O	2010-12-15	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.7900	175 000
Dingman, David	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1150	317 000
Duguay, George Arthur	4		O	2010-12-15	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		225 000
KAMDAR, Ketan Dilip	4		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1150	328 125
Kassam, Alkarim	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1150	361 300
Koerper, Gary	4		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1150	300 000
Ladouceur, Philip	4		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1150	425 000
REES, Tracy Adrian	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1150	2 263 000
Reznik, George	1		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1150	1 585 000
SPEAKS, Howard Skip	4		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1150	300 000
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alford, Thomas Malcolm	4, 5, 3		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.6800	433 000
<i>Options</i>									
Troob Capital Management LLC TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 934	1.6760	2 299 213
			O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 580	1.6551	2 304 793
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 060	1.6198	2 337 853
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 066	1.6760	2 373 203
			O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 720	1.6551	2 378 923
			O	2011-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 040	1.6198	2 412 963
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Friedland, Robert Martin	4, 5, 3		O	2011-05-15	I	55 - Expiration de bons de souscription	(2 200 000)	2.9300	0
Premier Mines SRL	PI		O	2011-05-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 500)	2.9300	0
Meredith, Peter	4		O	2011-05-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 500)	2.9300	0
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Options</i>									
Balloch, Howard	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	191 157
Faber, Marc	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	246 866
Flood, Raymond Edward	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	124 526
Gordon, Michael	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	87 463
Holland III, Bob	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	58 731
Huberman, David	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	129 123
Korbin, David	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	129 132
Mahler, Livia	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	144 926
Stevenson, Tracy	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	87 463
Westbrook, Dan Allen	4	R	O	2011-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.8600	87 463
Just Energy Group Inc.									
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		12 500
DAVIDS, JONAH	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 500
DOMHOFF, CHRIS	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 599		30 599
GAHN, ROBERT SCOTT	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 491		383 623
HARTWICK, KENNETH	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	128 121		952 490

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
LEWIS, JAMES	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 855		17 281
MACDONALD, REBECCA	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	124 836		501 767
MCARTHUR, CHRISTIAN	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 855		29 288
MERRIL, DEBORAH	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 141		23 837
POTTER, GORD	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		80 000
Pritchett, Darren	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 013		197 788
Sheppard, Shelley	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		17 999
Summers, Elizabeth	5		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 534		167 210
Keyera Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hunter, James Richard	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.3400	14 088
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	41.3300	8 988
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.3100	8 688
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	41.3000	8 288
Klondike Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Munday, Maxwell Anthony	3								
Munday - Maxwell & Gaylene - Association	PI		O	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	C	97 - Autre	213 000	0.3000	213 000
<i>Bons de souscription</i>									
Munday, Maxwell Anthony	3		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			410 000
Munday - Maxwell & Gaylene - Association	PI		O	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			600 000
Munday Home Sales Ltd.	PI		O	2011-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			574 750
Knight Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2011-05-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 909 548)		939 419
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Consolidated International Investment Holdings Inc.	3 PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	213 439	0.2000	213 439
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	PI PI		O	2011-05-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(213 439)		0
			O	2011-05-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 527 564)		140 420
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	63.5081	20 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	63.5081	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	63.9493	20 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	63.9493	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	64.2730	19 500
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	64.2730	0
Collver, Robyn Anne Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	7, 5, 3 PI		O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2500	755 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.2500	755 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	754 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	754 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3500	754 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	754 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	754 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 683

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4500	753 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	753 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4700	752 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4800	752 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4400	752 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4400	752 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	751 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	750 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	750 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4100	749 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4100	749 783
Furlong, John Aloysius Francis	4		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
L'Heureux, Claude R.	4								
Claude L'Heureux RRSP	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2500	755 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.2500	755 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.2500	754 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	754 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3500	754 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	754 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	754 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4500	753 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	753 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4700	752 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4800	752 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4400	752 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4400	752 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	751 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 483

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	750 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	750 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4100	749 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4100	749 783
McCann, Dean Charles	7, 5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 983
			O	2011-05-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	63.2500	755 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2500	755 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2500	755 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.2500	755 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	754 783
			O	2011-05-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	63.3500	754 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3500	754 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	754 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	754 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	753 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4500	753 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	753 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4700	752 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4800	752 383
			O	2011-05-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	63.4400	752 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4400	752 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	751 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 183
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	751 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 983
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 883
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 783
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 683
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 583
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 483
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 383
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	750 283
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3500	750 183
			O	2011-05-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	63.3500	750 083
			O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4100	749 983

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Options</i>									
Yull, Gregory	5		O	2010-08-04	D	50 - Attribution d'options	350 000	1.8900	
			M	2010-08-05	D	50 - Attribution d'options	350 000	1.9000	
			M'	2010-08-05	D	50 - Attribution d'options	350 000	1.9000	942 073
Leisureworld Senior Care Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Jack C.	5		O	2011-05-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000	10.6040	5 000
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Covelluzzi, James G	4		O	2011-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 300
Decker, Keith	5		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.7500	
			M	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.4500	5 000
FPR Holdings Limited	3		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.8500	1 100 000
<i>Actions sans droit de vote</i>									
High Liner Foods Incorporated	1		O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	31 958	13.7500	31 958
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(31 958)		0
<i>Options</i>									
Decker, Keith	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.4500	43 400
			O	2011-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	9.4500	41 400
			O	2011-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	6.9000	33 900
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 172
Dakens, Les P.	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	11.8200	65 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	11.8300	69 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8400	70 700
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.7800	70 900
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8500	71 900
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.8400	73 900
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.8300	75 900
McLean, Barry	7		O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.9500	96 485
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0500	91 485
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			77 475
<i>Options Employee</i>									
Chantler, Maryanne Dale	5		O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 300
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Restricted Share Units</i>									
Leighton, Allan L.	4, 5		O	2011-05-19	D	59 - Exercice au comptant	(45 321)		126 761
Les Manufacturiers Komet inc.									
<i>Options</i>									
Labrecque, Pierre	5		O	2008-08-25	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2008-08-25	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Les Mines Argex Inc.									
<i>Options</i>									
Di Cesare, Enrico	5		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Les Petroles Calvalley Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Polge de Combret, Bernard, Claude, Christophe	4		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			110 000
<i>Options</i>									
Perrault, Nikolas	4		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Polge de Combret, Bernard, Claude, Christophe	4		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Skupa, Thomas Humphrey	4	R	O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	50 000		290 000
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bodnar jr., Georges	4, 5								
Société Minière Alta Inc.	PI		O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2000	8 034 000
Crevier, David	4, 5								
RRSP	PI		O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2000	507 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fraimund, Marc	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	32.2500USD	4 520
Moretz, John Morris	7		O	2011-04-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000		
			M	2011-04-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000		
			M'	2011-04-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000		30 000
Newman, Willard	7		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	6.8750	27 857
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	35.0200	7 857
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	6.8750	27 857
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	34.5745	7 857
Strubel, Richard P.	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 037)	35.0840USD	18 943
<i>Options</i>									
Newman, Willard	7		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.8750	25 720
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.8750	5 720
Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Bruce, Ian	4		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 674		5 674
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.4900	5 600
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	900	21.4900	6 500
MacDonald, Detwiler and Associates Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chookaszian, Dennis	4		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	57.2672USD	16 071
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	56.1000	14 071
Piche, Terrence	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.8000	20 211
Vanturennot, Karel	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	56.5000	6 413
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stronach, Frank	4, 5								
446 Holdings Inc.	PI		O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 385)	50.0582USD	8 028 327*
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0300	11 900 000
			O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0300	11 400 000
Matrix Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Working Enterprises Ltd.	8, 3		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1900	13 552 173
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1900	13 562 173
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1900	13 572 173

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1965	13 582 173
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2300	13 592 173
<i>Deferred Stock Units</i>									
Bell, Larry I.	4, 7		O	2011-05-20	D	36 - Conversion ou échange	(68 459)		0
<i>Restricted Shares</i>									
Bell, Larry I.	4, 7		O	2011-05-20	D	36 - Conversion ou échange	68 459		218 429
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Nadal, Miles S.	4, 7, 5, 3		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	18.5200	1 819 526
MDN INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savard, Serge	4								
Les Entreprises Serge Savard Inc.	PI		O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.3700	412 039
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KEARNS, James Michael	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.1300	69 216
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	49.5000	49 216
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	29 900	5.0000	1 174 591
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	49.3800	1 173 391
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.3900	1 173 191
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	49.4000	1 172 491
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.4700	1 172 291
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	49.4800	1 171 591
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.4900	1 171 191
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.5000	1 170 791
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.5100	1 170 391
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.5200	1 169 991
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	49.5300	1 168 791
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	49.5400	1 166 491
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	49.5500	1 165 391
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.5600	1 164 991
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.5700	1 164 791
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.5800	1 163 891
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	49.6000	1 163 391
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.6800	1 162 491
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	49.6900	1 160 291
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	49.7000	1 158 991
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.7100	1 158 691
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.7200	1 158 591
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	49.7300	1 153 591
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	49.7400	1 146 391
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	49.7500	1 144 691
<i>Options</i>									
KEARNS, James Michael	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.1300	471 500
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(29 900)	5.0000	1 028 000
MEGA Brands Inc.									
<i>Débetures 10 senior secured debenture in the principal amt of \$1000</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Commonwealth Insurance	PI		O	2011-05-18	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(\$ 2 494 000.00)	1060.0000	\$ 3 479 600.00
Fairfax Master Pension Plan	PI		O	2011-05-18	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(\$ 506 000.00)	1060.0000	\$ 704 000.00
Federated Insurance	PI		O	2011-05-18	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(\$ 1 024 000.00)	1060.0000	\$ 1 431 000.00
Lombard General Insurance	PI		O	2011-05-18	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(\$ 5 941 000.00)	1060.0000	\$ 8 297 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'achat, regroupement ou acquisition	000.00)		200.00
Markel Insurance	PI		O	2011-05-18	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(\$ 1 800	1060.0000	\$ 2 527
						d'achat, regroupement ou acquisition	000.00)		200.00
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
LARRIVÉ, ALEJANDRO	7		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	3 300	6.3300USD	8 844
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	29.9400	5 544
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	100	6.3300USD	5 644
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.0000	5 544
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	200	17.8500USD	9 794
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.0200	9 594
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	600	17.8500USD	10 194
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	30.0100	9 594
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	9 000	17.8500USD	18 594
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	30.0000	9 594
Milner, Randall M.	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.8500USD	22 152
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0000	12 152
Weake, Harvey	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	6 300	20.7600USD	52 779
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	29.8400	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	8 000	20.7600USD	54 479
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	29.8500	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	1 100	20.7600USD	47 579
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	29.8600	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	200	20.7600USD	46 679
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.8700	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	800	20.7600USD	47 279
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	29.8800	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	8 300	20.7600USD	54 779
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	29.9000	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	3 300	20.7600USD	49 779
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	29.9100	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	4 200	20.7600USD	50 679
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	29.9200	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.7600USD	48 479
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	29.9300	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	2 800	20.7600USD	49 279
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	29.9400	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	1 800	20.7600USD	48 279
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.9500	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	200	20.7600USD	46 679
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.9600	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	700	20.7600USD	47 179
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.9700	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	100	20.7600USD	46 579
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.9800	46 479
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	200	20.7600USD	46 679
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.9900	46 479
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(712)	29.2992	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	1 000	20.7600USD	46 767
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.3500	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	3 700	20.7600USD	49 467
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	29.1500	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	300	20.7600USD	46 067
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.1300	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	50 767
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	29.1900	45 767

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	50 767
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	29.2100	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	50 767
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	29.2500	45 767
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	39 000	24.9600USD	84 767
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 000)	29.3000	45 767
Options									
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(3 300)		5 400
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(100)		5 300
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		192 600
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(600)		192 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		183 000
Milner, Randall M.	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		191 500
Weake, Harvey	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(6 300)		176 700
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		168 700
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(1 100)		167 600
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		167 400
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(800)		166 600
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(8 300)		158 300
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(3 300)		155 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		150 800
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		148 800
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(2 800)		146 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(1 800)		144 200
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		144 000
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(700)		143 300
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(100)		143 200
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(200)		143 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		142 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(3 700)		138 300
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(300)		138 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		133 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		128 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		123 000
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(39 000)		84 000
MethylGene Inc.									
Options									
Besterman, Jeffrey	5		O	2011-05-05	D	52 - Expiration d'options	(17 500)		312 720
Drutz, David	4		O	2011-05-05	D	52 - Expiration d'options	(5 250)		53 250
Godbout, Martin	4		O	2011-05-05	D	52 - Expiration d'options	(5 250)		55 000
Grubsztajn, Charles	5		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		487 500
Kepper, Klaus	5		O	2011-05-04	D	52 - Expiration d'options	(12 500)		177 500
			O	2011-04-25	D	52 - Expiration d'options	(17 500)		190 000
Lacasse, Louis	4		O	2011-05-05	D	52 - Expiration d'options	(6 600)		60 600
Taillefer, Myriam	5		O	2011-05-05	D	52 - Expiration d'options	(3 500)		33 500
Metro inc.									
Actions à droit de vote subalterne catégorie A									
Choinière, Johanne	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	47.9500	14 460
Dénommée, Paul	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	47.4000	8 700
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	48.0000	5 700
			O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	6 000	27.2500	11 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	48.2500	9 300
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.2400	8 700
Options									
Dénommée, Paul	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	27.2500	24 300
MGM Energy Corp.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
Emetteur										
<i>Titre</i>										
Initié										
Porteur inscrit										
<i>Actions ordinaires</i>										
Hogg, John Richard	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1750	288 080	
Midway Energy Ltd.										
<i>Options</i>										
Odut, Stanley William	4		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.3300	160 000	
Shaunessy, Robert Martin	4		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.3300	160 000	
Smith, Douglas Kevin	5		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.3300	205 000	
Millrock Resources Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Beischer, Gregory Allan	4		O	2011-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5600USD	660 000	
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5800USD	657 500	
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5593USD	658 000	
Minéraux Maudore Ltée										
<i>Options</i>										
Amstutz, Rene (Ron)	5	R	O	2011-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000	
MINES ABCOURT INC.										
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>										
Hinse, Normand	4		O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1250	1 375 273	
Mistango River Resources Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Kasner, Robert J.		4, 6, 5,								
		3								
Eveline Kasner	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1400	87 812	
			O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1600	93 812	
MONETA PORCUPINE MINES INC.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Boulay, Richard Albert	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	1 225 500*	
<i>Options</i>										
Bates, Warren Ross	4		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.2800		
			M	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2800	400 000	
Boulay, Richard Albert	4		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	200 000		450 000*	
Henry, Alexander David	4		O	2011-05-18	D	50 - Attribution d'options	400 000		730 000	
Raman, Kasi Sethu	4		O	2011-05-18	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000		500 000	
Morguard Real Estate Investment Trust										
<i>Parts</i>										
Collins, James Robertson	4									
Dividend Reinvestment Plan	PI		O	2011-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	369		9 437	
Morneau Shepell Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Morneau, Sr., William Frank Investment Trust	5		PI			00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			R	O	2011-05-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.5300	400
				O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	10.5100	1 000
			R	O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.5200	4 000
<i>LTIP</i>										
Chisholm, Robert William	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 410	10.4600	1 410	
Denham, Gillian H. (Jill)	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	585	10.4600	585	
MacDiarmid, Diane Barbara	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 171	10.4600	1 171	
MINTZ, JACK MAURICE	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 171	10.4600	1 171	
Morneau, Sr., William Frank	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	514	10.4600	514	
Rogers, John A.	5		O	2011-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	645	10.4600	645	
New Millennium Capital Corp.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Martin, Robert Alexander	4, 5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.7500	986 808	
<i>Options</i>										

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Martin, Robert Alexander	4, 5		O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.7500	1 695 000
Newalta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	13.2000	469 623
<i>Options</i>									
Riddell, Clayton H.	3		O	2011-05-19	D	52 - Expiration d'options	(2 500)	32.3800	36 000
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Murray, David Justin	5		O	2011-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	909	7.0500	25 984
Weatherby, Scott G.M.	5		O	2011-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	752	7.0700	14 558
Newport Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kinney, Mark Andrew	6								
Jill Kinney	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 294	0.4250	69 214
Nexen Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Jackson, Steven Barry	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	22.2400	72 198
Jenkins, Kevin John	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	22.2400	62 198
Newell, Eric P.	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	22.2400	82 077
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	22.2400	59 106
NexJ Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brolley, Richard James	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			388 303
Spouse	PI		O	2011-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
DeVriendt, Paul Frederick	5		O	2011-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 969
Glass, Kelly Elaine	5		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
McPhee, Kenneth Ian	4		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			155 110
Shepherd, David William	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			621 057
Spouse	PI		O	2011-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 220
Singer, Errol Charles	5		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			567 645
Singer Family Trust	PI		O	2011-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 000
Tatham, William Murray	4, 5, 3		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 539 516
Spouse	PI		O	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 310
Tatham Childrens Trust	PI		O	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 580
Tatham Family Holdings II Ltd	PI		O	2011-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 573 497
Vincze, John Anthony	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 500
Yach, David	4		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Brolley, Richard James	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
DeVriendt, Paul Frederick	5		O	2011-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 250
Glass, Kelly Elaine	5		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 500
Shepherd, David William	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
Singer, Errol Charles	5		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
Tatham, William Murray	4, 5, 3		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Vincze, John Anthony	5		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
Noront Resources Ltd.									
<i>Options common shares</i>									
McKay, Keith Douglas	4		O	2011-04-29	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2011-05-05	D	50 - Attribution d'options	200 000		600 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harper, Kenn	4								
Auyiittuq Development Inc.	PI		O	2010-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	45 582		78 582

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
CIBC	PI		O	2002-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	210 000		210 000
			O	2011-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 000)		135 000
ITF Kenn @ CIBC	PI		O	2011-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	75 000		146 762
Parts de société en commandite									
Harper, Kenn			4						
Auyiituuq Development Inc.	PI		O	2010-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(45 582)		0
CIBC	PI		O	2010-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(210 000)		0
Novadaq Technologies Inc.									
Options									
Baggs, Mary Kay	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		160 986
Burrill, G. Steven	4		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	15 000		15 000
Davidson, Aaron	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		31 850
Deck, Roger	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		228 271
Fengler, John Josef Paul	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		115 000
Griffiths, Anthony Frear	4, 5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500	4.1500	64 481
Koch, Jr., Harold O.	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		36 500
Levy, Julia	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		35 500
MacKinnon, William	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		30 000
Mangat, Rick (Gurpreet)	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		156 322
Martin, David C.	5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Menawat, Dr., Arun	4, 5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		657 713
Purcell, Stephen	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		105 000
Shalowitz, Joel Ira	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		22 500
Sobota, Dr., Joseph	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 500		36 500
NOVUS GOLD CORP.									
Actions ordinaires									
McMorran, Robert George	4, 5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	35 - Dividende en actions	19 372		19 372*
Malaspina Consultants Inc.	PI		O	2011-05-18	I	35 - Dividende en actions	17 556		167 556*
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4, 5		O	2011-05-18	D	35 - Dividende en actions	25 486		1 060 486*
			O	2011-05-18	D	35 - Dividende en actions	16 103		1 076 589*
Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid Research Inc.)									
Actions ordinaires									
Draper, Tim			3						
Draper Fisher Jurvetson ePlanet Partners Fund LLC, Draper Fisher Jurvetson ePlanet Ventures LP, Draper Fisher Jurvetson	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 117 243
Fisher, John			3						
Draper Fisher Jurvetson ePlanet Partnership Fund LLC, Draper Fisher Jurvetson ePlanet Ventures LP, Draper Fisher Jurvetson	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 117 243
Jurvetson, Steve			3						
Draper Fisher Jurvetson ePlanet Partners Fund LLC, Draper Fisher Jurvetson ePlanet Ventures L.P., Draper Fisher Jurvetson	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 117 243
OceanaGold Corporation									
Actions ordinaires									
Wilkes, Michael Francis			4						
Integrated Mining Solutions Pty Ltd	PI		O	2011-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		40 000
ONEX CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	37.3870	7 429
Lewtas, Donald William	5		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	323	37.3870	84 840
Options									
Munk, Anthony	7		O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	20.5000	580 000
Opta Minerals Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, Austin Cecil	4, 6								
Oakwest Corporation Limited	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.8500	3 252 200
Pace Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squiers, Jay Dale	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 531
Pan Global Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baxter, Robert William	4, 5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0100	1 005 000
<i>Options</i>									
Baxter, Robert William	4, 5	R	O	2011-04-15	D	50 - Attribution d'options	75 000		325 000
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	12.6500	229 800
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.5000	230 400
Perpetual Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Gary C.	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 496		73 261
<i>Restricted Rights</i>									
Jackson, Gary C.	5		O	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 496)		23 001
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(49)		22 952
Petrichor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeVries, Joe	4		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2500	1 276 162
Petrolia Inc.									
<i>Options</i>									
Proulx, André	4, 5		O	2011-05-19	D	50 - Attribution d'options	500 000	1.6900	1 077 500
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turgeon, Kathy	5		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	20.2500	64 780
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
PFB Corporation	1		O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		3 050
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.0000	3 150
PHX Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ritchie, Cameron Michael	5								
Cam Ritchie RESP	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	635	11.8500	635*
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0000	10 759 544
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.9900	10 759 644
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	2.9970	10 767 344
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 200	2.9980	10 808 544
<i>Débetures convertibles</i>									
Feldman, Gerald Morris	5		O	2010-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100.00	1000.0000	\$ 100.00
Carly Feldman	PI		O	2010-12-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 15.00	1000.0000	\$ 15.00
Paula Feldman	PI		O	2010-12-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 101.00	1000.0000	\$ 101.00
Paula Racko	PI		O	2010-12-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 34.00	1000.0000	\$ 34.00
Patricio, Richard J	5								
Totus Inc.	PI		O	2005-09-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2005-09-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 150.00	1000.0000	\$ 150.00
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	225 882	3.4000	6 902 552
			O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	85 526	3.8000	6 988 078
			O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	76 250	4.0000	7 064 328
<i>Débetures convertibles 7.00 Series # 4</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 305 000.00)		\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 7.5 , Series # 6</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 325 000.00)		\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 8 , Series # 5</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 768 000.00)	3.4000	
			M	2011-05-18	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 768 000.00)		\$ 0.00
<i>Obligations 5.25 Mortgage Bonds Series VI</i>									
Sharpe, Kim	5		O	2011-05-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(\$ 6 000.00)		\$ 0.00
NBCN Inc. RRSP	PI		O	2001-08-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	\$ 6 000.00		\$ 6 000.00
Posera-HDX Inc. (formerly Hosted Data Transaction Solutions Inc.)									
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>									
Shulman, Allen	5	R	O	2011-05-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	375 000		1 676 008*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Alice D.	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	53.0000	17 000
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Desmarais, André	4, 5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	27.8300	1 524 250
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	27.8400	1 523 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	27.8500	1 521 150
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	27.8700	1 511 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.8800	1 511 150
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	27.8900	1 502 550
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	27.9000	1 496 050
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	27.9100	1 490 350
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	27.9200	1 481 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	27.9300	1 476 650
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	27.9400	1 465 150
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	27.9500	1 452 750
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	27.9600	1 446 950
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	27.9700	1 431 750
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	27.9800	1 420 850
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	27.9900	1 412 950
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 850)	28.0000	1 376 100
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 900)	28.0100	1 360 200
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	28.0200	1 345 400
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 750)	28.0300	1 326 650
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	28.0400	1 311 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.0500	1 310 450

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	28.0600	1 308 150
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	28.0700	1 301 150
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	28.0800	1 297 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.0900	1 294 450
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	28.1000	1 285 950
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	28.1100	1 281 350
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.0900	1 280 350
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 900)	28.1000	1 256 450
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	28.1100	1 235 450
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 700)	28.1200	1 202 750
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	28.1300	1 193 650
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 400)	28.1400	1 182 250
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 600)	28.1500	1 166 650
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	28.1600	1 161 150
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	28.1700	1 152 350
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	28.1800	1 140 650
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	28.1900	1 130 550
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	28.2000	1 107 550
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 200)	28.2100	1 087 350
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 800)	28.2200	1 069 550
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.2300	1 064 550
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	28.2400	1 058 850
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.2500	1 056 850
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	28.2600	1 056 550
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	28.0700	1 052 950
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.0900	1 050 950
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	28.1000	1 047 250
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	28.1100	1 040 550
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	28.1200	1 032 450
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	28.1300	1 026 350
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 650)	28.1400	1 012 700
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	28.1500	1 007 000
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	28.1600	1 005 800
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	28.1700	1 003 400
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.1800	1 003 000
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	28.1900	1 001 600
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.2300	1 001 100
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.2400	1 001 000
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.2500	1 000 000
Precision Drilling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Her Majesty the Queen in Right of The Province of Alberta	3		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 464 289
<i>Bons de souscription</i>									
Her Majesty the Queen in Right of The Province of Alberta	3		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000 000
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	6.2000	2 616 024
Preo Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cabigon, Michael	4								
Foundation Equity Corporation	PI		O	2011-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2600	6 479 255
			O	2011-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2500	6 479 755
			O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2600	6 481 255
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Douglas V.	4								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
KVO Capital Management	PI		O	2011-05-19	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 730 854)		2 365 426
Powell, Joseph	7		O	2011-05-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(667)		333
Prime Restaurants Inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Elliot, Brian	5		O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		17 775
Perpick, Nick	7, 6		O	2010-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 500		17 500
Rothschild, John	7, 6		O	2010-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 500		17 500
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abraxis BioScience International Holding Company, Inc.	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 527 021)		
			M	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(33 527 021)		
			M'	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(33 527 021)		0
California Capital Equity, LLC	3		O	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 527 021
<i>Bons de souscription spéciaux February 2010</i>									
Abraxis BioScience International Holding Company, Inc.	3		O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 791 488)		
			M	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(44 791 488)		
			M'	2011-04-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(44 791 488)		0
<i>Unités d'actions restreintes / Restricted Share Units</i>									
Burton, Steven J.	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	275 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	275 000	0.1750	275 000
Chen, Dwun-Hou	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	0.1750	200 000
Gagnon, Lyne	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	0.1750	200 000
Hayes, Timothy	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	0.1750	200 000
Laurin, Pierre	4, 5		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	800 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	800 000	0.1750	800 000
Penney, Christopher	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	0.1750	200 000
Pritchard, Bruce	5		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	400 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	400 000	0.1750	400 000
Sartore, Patrick	5		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	325 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	325 000	0.1750	325 000
Zacharie, Boulos	7		O	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		
			M	2011-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000	0.1750	200 000
ProSep Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Douglas Alan	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0822USD	625 000
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0819USD	750 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0818USD	875 000
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0815USD	1 000 000
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0813USD	1 125 000
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Blizzard, Gary	5		O	2011-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	300 000		300 000
Prosperity Goldfields Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duncan, Robert Bruce	4, 5	R	O	2011-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4500	662 500
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4500	669 500
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robotti, Robert Edward	4								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ravenswood Investments III LP	PI		O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 272	1.9000	1 628 731*
RVB Value Fund, L.P.	PI		O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 272	1.9000	763 475*
The Ravenswood Investment Company LP	PI		O	2011-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 756	1.9000	3 249 694*
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Latoski, Darren Todd	4, 5		O	2011-05-17	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 287	4.1000	3 077
Quebecor inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
LALANDE, Sylvie	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Questerre Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Questerre Energy	1		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	309 000	1.0200	309 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	359 000	1.0400	668 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	359 000	1.0400	1 027 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	234 000	1.0300	1 261 000
			O	2011-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	0.9900	1 411 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	0.9800	1 561 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	180 000	0.9600	1 741 000
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grenier, Guy	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333)	29.6000	34 372
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	29.3700	2 500
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	29.3700	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	29.3300	700
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	29.3300	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	29.4000	2 200
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	29.4000	0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	29.6200	3 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	29.6200	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	29.3700	3 400
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	29.3700	0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	29.4000	900
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	29.4000	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	99 300	29.4500	99 300
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(99 300)	29.4500	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	29.6000	800
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	29.6000	0
Ram Power, Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Antony	4, 5		O	2010-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500 000	0.5500	500 000
Sinclair, Alistair Murray	4, 5, 3								
Helmsdale Bank Corp.	PI		O	2011-05-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 745 000	0.5500	8 378 287
<i>Bons de souscription</i>									
Sinclair, Alistair Murray	4, 5, 3								
Helmsdale Bank Corp.	PI		O	2004-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 745 000	0.7200	7 745 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2011-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	11.6500	4 800
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	11.8100	9 900
Ressources Brionor inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PLADSEN, THOMAS JOHN	4		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1000	50 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lock, Brian	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 900)	3.7500	1 104 350
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7000	1 094 350
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.6500	1 084 350
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.6300	1 074 350
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.6000	1 064 350
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.1000	1 054 350
Ressources Cartier inc.									
<i>Options</i>									
Carrière, Jean	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000		230 000
Cloutier, Philippe	4, 5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	325 000		650 000
Gilbert, Michel	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4500	275 000
Jacob, Mario	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.4500	300 000
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.4500	365 000
Massé, Daniel	4		O	2011-05-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.4500	200 000
Ressources Conway inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0800	4 066 667
			O	2011-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0800	3 916 667
Ressources Géoméga Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Niogold Mining Corp.	3		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 132 900
Ressources Gold Hawk inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Escribano, Carlos Javier	5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6500	7 800
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coffin, Tristram	4	R	O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 000)	0.2500	1 207 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2800	1 177 000
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	4								
Line Boucher	PI		O	2009-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	140 000	0.1000	
			M	2009-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	90 000	0.1000	90 000
Ressources Vantex Ltée	3		O	2009-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(312 000)	0.1200	
			M	2009-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(312 500)	0.1200	2 635 000
<i>Bons de souscription</i>									
Morissette, Guy	4								
Line Boucher	PI		O	2009-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	140 000		
			M	2009-05-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	90 000		90 000
			O	2011-05-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(140 000)	0.1300	
			M	2011-05-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(90 000)	0.1300	0
Ressources Pro-Spect-Or Inc.									
<i>Options</i>									
Gagné, Patrick	4		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trottier, Jacques	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2250	385 000
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2300	400 000
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0800	765 622

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Abe, Ichiro	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2011-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leblanc, Nil	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			69 500
Diane Lacroix	PI		O	2011-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
Diane Lacroix REER	PI		O	2011-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Nil Leblanc REER	PI		O	2011-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
<i>Bons de souscription</i>									
Leblanc, Nil	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
<i>Options</i>									
Leblanc, Nil	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-19	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3000	250 000
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shanahan, John Gerard	4		O	2011-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000USD	412 472
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Options</i>									
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	12.6000	0
Kissoon, Daneshwar	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	10.4500	556 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Gelgoot, Raymond Michael	4								
Joint Ownership	PI		O	2011-05-24	C	51 - Exercice d'options	20 000	12.6000	40 000
			O	2011-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	25.3394	30 000
Kissoon, Daneshwar	5		O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	24 000	10.4500	40 000
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	25.3800	36 400
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	25.4100	17 600
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	25.4200	16 900
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	25.4300	16 600
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.4400	16 100
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	25.4000	16 000
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Options</i>									
Simpson, Steve	5		O	2011-05-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 800)	27.6000USD	93 900
RMP Energy Inc. (formerly Orleans Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
McFarlane, Robert Bruce	5								
Janice Heard	PI		O	2011-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			116 438
Janice Heard RRSP	PI		O	2011-05-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.4890	20 000
RRSP	PI		O	2011-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.5400	20 000
Swift, Lloyd Charles	4		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 450
<i>Bons de souscription</i>									
Swift, Lloyd Charles	4		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 450
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Swift, Lloyd Charles	4		O	2011-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	6.1000	159 234
Dozzi, Bryan	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 000	6.1000	16 635
Manery, Terry	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	6.1000	5 000
Phelps, Robert A.	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 000	6.1000	39 067
Van de Pol, John	5		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 000	6.1000	313 000
Wilson, James Kenneth	4		O	2011-05-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	6.1000	19 834
Joanne Wallace	PI		O	2004-10-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	6.1000	8 000
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Watson, Colin D.	4		O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 067)		0
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Watson, Colin D.	4		O	2011-05-25	D	59 - Exercice au comptant	(1 067)	13.7332	0
Royal Nickel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hand, Scott McKee	4, 5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	1.5500	605 900
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.5800	607 900
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	1.5400	620 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.5800	624 700
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	1.5900	629 400
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	1.6000	650 000
Selby, Mark Thomas Henry	5	R	O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6800	70 000*
<i>Bons de souscription</i>									
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		100 000*
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Donald	4, 3		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 000	0.0650	432 290
10853 Newfoundland Ltd.	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0650	3 582 880
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2011-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	690	2.1700	27 078
Donnelly, Tom	5		O	2006-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	2.1700	115
Hamilton, Scott	4		O	2011-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	242	2.1700	10 358
Siim, Brad	5								
The Brad Siim Trust	PI		O	2011-05-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	2.0900	3 175 600
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.0300	3 173 800
			O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	1.9400	3 172 700
Verhoeve, Michael	5		O	2011-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	2.1700	7 323
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.6000	6 900
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.6000	7 900
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.6000	8 900
SCITI Total Return Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McChesney, Brian David	4		O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(25 500)		0
Scorpio Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farsangi, Parviz	4, 5		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3200	220 100
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3100	230 100
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3100	240 100
			O	2011-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	1.3000	250 000
Mason, Ewan	4		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.8000	160 000
<i>Options</i>									
Berg, Jonathan	4		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	250 000		500 000
Farsangi, Parviz	4, 5		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	750 000		2 250 000
Mason, Ewan	4		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	350 000		750 000
			O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		600 000
Seldon, Neil	4		O	2011-05-25	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.3100	1 050 000
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote multiple Class B</i>									
Shaw, Virginia L.	4								
Shaw International S.A.R.L.	PI		O	2011-05-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 500	38.0000	11 716 235
Simo, Zoltan D.	4								
Omni Investments	PI		O	2011-05-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 500)	38.0000	0
<i>Employee Share Unit</i>									
Cockrell, Michael	5		O	2011-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		
			M	2011-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	342		819
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	6 892	3.9800USD	202 963
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 892)	11.0000USD	196 071
McLennan, David Gordon	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	3 200	4.9500	57 786
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	10.9800	54 586
<i>Options</i>									
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	(6 892)	3.9800USD	357 360
McLennan, David Gordon	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	4.9500	156 797
SilverBirch Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aldred, Philip	5		O	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 606
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Appleton, Guy Robert Maurice	7		O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 041
Softchoice Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamoureux, Gilles	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4500	80 000
MacDonald, David Leo	4, 5		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.3400	96 178
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 265	8.4000	97 443
Odoardi, Maria A.	5		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	8.3500	13 020
Sonde Resources Corp.									
<i>Parts Restricted Stock Unit</i>									
Dirks, William	5		O	2010-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 140		174 140
SouthGobi Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deepwell, Andre	4		O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	11.6000	700*
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.5800	300*
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.5700	0
Sprott Power Corp.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilbride, Kevin Grant	5		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 354
Sprott Resource Lending Corp.									
<i>Options</i>									
Peniuk, Dale Canfield	4	R	O	2011-05-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7000	350 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alpern, Paul Jeremy David	7, 5								
Manulife Financial	PI		O	2010-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	898	26.6000	9 228
Tech Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Brompton Corp.	7		O	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
TELUS Corporation									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Ho, Audrey	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	3 500	24.0000	3 504
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	50.2800	2 804
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.2700	2 404
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	50.2900	1 804
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	50.3000	1 004
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.3500	704
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.3300	504
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.3200	304
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.3400	204
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.3100	104
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.2600	4
<i>Options</i>									
Ho, Audrey	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	24.0000	40 377
The Second Cup Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mowbray, Stacey	7		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5700	24 810
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, Mark	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	30 000	7.4200	34 400
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	7.4200	
			M	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	10.5000	4 400
<i>Options</i>									
Wilson, Mark	5		O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	7.4200	155 000
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fife, Diana	5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(758)		
			M	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(758)	45.8100	2 997
Fagnelli, Peter	5		O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 012)	45.8400	7 871
Fryday, Jeff	7		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191)	45.8800	0
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Aebker, Jill E.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	17 883
Anthony, Douglas G.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	13 285
			O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(2 231)	28.8700	11 054
			O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(1 672)	35.2300	9 382
Blackmore, David J.G.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	18 770
Bonikowsky, Scott	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	13 285
Clanachan, David F.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	21 166	45.7600	95 169
Devine, Cynthia Jane	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	25 399	45.7600	99 402
Dimmel, D. Bruce	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
Fife, Diana	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	17 883
			O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(4 463)	28.8700	13 420

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Fragnelli, Peter	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
			O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(4 463)	28.8700	11 054
			O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(1 672)	35.2300	9 382
Fraser, Garry	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	2 468	45.7600	5 722
Fryday, Jeff	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	8 822
			O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(1 672)	35.2300	7 150
Hemeon, John M.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	12 699	45.7600	59 608
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	28.8700	55 608
			O	2011-05-24	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	28.8700	46 608
Hills, John B.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
Hollis, Glenn O.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	25 164
Javor, Nikola S.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	25 164
Johnston, Stephen A.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	7 619	45.7600	29 901
Kahansky, Steven A.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	13 285
McMullen, David H.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	13 285
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(2 231)	28.8700	11 054
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(1 672)	35.2300	9 382
Meilleur, Mike	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	18 770
Michetti, Meredith	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	7 059
Moir, William A.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	17 487	45.7600	91 490
Montgomery, John R.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	25 164
Mortimer, Glen A.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	21 545
Myskiw, Michael J.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
Nadeau, Michael G.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	13 285
			O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(2 231)	28.8700	11 054
			O	2011-05-18	D	51 - Exercice d'options	(1 672)	35.2300	9 382
Nesbitt, James C.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(4 463)	28.8700	11 054
Pelino, Brigid V.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	8 466	45.7600	26 502
Piggot, Cara M.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
Preston, James H.	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	25 164
Schroeder, Donald B.	4, 5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	84 666	45.7600	282 069
Toop, R. Scott	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	12 699	45.7600	51 148
Walton, Roland M.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	21 166	45.7600	95 169
Wettlaufer, Michelle	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	25 164
Wiant, James A.	5		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	3 805	45.7600	15 517
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(2 232)	28.8700	13 285
Wisich, Gesa	7		O	2011-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 171	45.7600	6 171
<i>Restricted Stock Units</i>									
Aebker, Jill E.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	4 566
Anthony, Douglas G.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Blackmore, David J.G.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	5 371
Bonikowsky, Scott	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Clanachan, David F.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 736	45.7600	11 680
Devine, Cynthia Jane	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 883	45.7600	12 827
Dimmel, D. Bruce	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Fife, Diana	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	4 566
Fragnelli, Peter	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Fraser, Garry	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	669	45.7600	2 199
Fryday, Jeff	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	2 679
Hemeon, John M.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 441	45.7600	10 638
Hills, John B.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Hollis, Glenn O.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 366
House, Paul	4, 5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 370	45.7600	9 407
Javor, Nikola S.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 367
Johnston, Stephen A.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 065	45.7600	7 572

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kahansky, Steven A.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
McMullen, David H.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Meilleur, Mike	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	5 371
Michetti, Meredith	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	2 225
Moir, William A.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 739	45.7600	10 684
Montgomery, John R.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 366
Mortimer, Glen A.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 366
Myskiw, Michael J.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Nadeau, Michael G.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Nesbitt, James C.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Pelino, Brigid V.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 294	45.7600	7 801
Piggot, Cara M.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Preston, James H.	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 366
Schroeder, Donald B.	4, 5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 945	45.7600	43 095
Toop, R. Scott	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 441	45.7600	6 657
Walton, Roland M.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 736	45.7600	11 681
Wettlaufer, Michelle	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 672	45.7600	6 366
Wiant, James A.	5		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031	45.7600	3 925
Wisch, Gesa	7		O	2011-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 593	45.7600	1 593
Timbercreek Global Real Estate Fund									
Parts Class A									
JONES, Andrew Alexander	7								
Karen Jones	PI		O	2010-08-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625	11.9000	625
Tsourounis, Michael George	8		O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.7700	650
Timminco Limitee									
Options									
Dietrich, Robert	5		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.4000	1 245 900
Fenger, John	7		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	635 000	0.4000	1 657 700
Kalins, Peter Alexander Marshall	5		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.4000	800 400
Lyonnais, Maryse	7		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	310 000
Rayner, Peter	5		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	170 000
Schimmelbusch, Heinz	4, 5		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.4000	2 143 500
Torstar Corporation									
Class A Voting Shares									
Babick, Donald	4		O	2011-05-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1)	30.0000	0
Clark, Burton Neil	4		O	2011-05-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1)	30.0000	0
Total Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Total Energy Services Inc	1								
FirstEnergy Capital Corp	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	13.7333	52 200
			O	2011-05-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	13.9721	55 000
TransCanada Corporation									
Actions ordinaires									
Jenkins, Andrew K.	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	3 100	3100.0000	3 125
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	42.2900	2 325
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	42.2800	625
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	42.2700	25
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	10 900	30.0900	10 925
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	42.2600	4 925
			O	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	42.2500	25
Lohnes, Gregory Alan	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	10 500	30.0900	21 290
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.7900	20 890
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	42.7800	18 990
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	42.7700	17 690
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	42.7500	15 890

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	42.7600	13 790
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	42.7400	13 490
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	42.7300	11 490
			O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.7200	10 790
Van der Put, Jan	7		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	1 500	39.7500	1 500
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	41.7500	0
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	1 500	39.7500	1 500
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	42.7500	0
<i>Options Granted Feb. 25, 2008 @ \$39.75 (exp. Feb. 25, 2015)</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	39.7500	2 525
			O	2011-05-20	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		1 025
<i>Options Granted Feb. 28, 2005 @ \$30.09 Expiry Feb. 28, 2012</i>									
Jenkins, Andrew K.	5		O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(3 100)	30.0900	10 900
			O	2011-05-19	D	51 - Exercice d'options	(10 900)	30.0900	0
Lohnes, Gregory Alan	5		O	2011-05-25	D	51 - Exercice d'options	(10 500)		0
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Alain	4		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.5516	3 803 486
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.5667	3 703 486
TransGlobe Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2011-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dilger, Michael H.	4		O	2011-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	10.7200	
			M	2011-01-19	D	51 - Exercice d'options	12 000	10.7200	30 550
		R	O	2011-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	6.6500	
			M	2011-01-19	D	51 - Exercice d'options	6 000	6.6500	36 550
			O	2011-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.8500	
			M	2011-01-19	D	51 - Exercice d'options	4 000	4.8500	40 550
			O	2011-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.4000	
			M	2011-01-19	D	51 - Exercice d'options	2 000	8.4000	42 550
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	47.9000	2 591 842
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	47.9000	2 592 342
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.3500	17 241 278
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.3500	17 242 178
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Ingram, Robert A.	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 396		213 106
Melas-Kyriazi, Theo	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		162 622
Morfit, Garrison Mason	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		68 040
Paul, Laurence Edward	4		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		4 397
Power, Robert Noel	4		O	2008-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		4 397
Provencio, Norma Ann	4		O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		103 327
Segal, Lloyd Mitchell	4		O	2007-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		4 397
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2010-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		4 397
Van Every, Michael Robert	4		O	2004-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 397		4 397

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
Versen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Stephen	4, 5								
CIBC RRSP	PI		O	2011-05-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204	12.8623	31 820
Liane White CIBC RRSP	PI		O	2011-05-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204	12.8623	31 820
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	4								
Kelvin Holdings Inc.	PI		O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 500	0.7200	972 500
			O	2011-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.7300	1 000 000
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, John	4		O	2011-05-17	D	51 - Exercice d'options	(4 742)	2.9500	16 127
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, James Russell	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183	11.1143	8 243
Berger, Steven	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	11.1143	20 231
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148	11.1143	32 651
Gerrand, Karl	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	11.1143	16 260
McLennan, Rex John	5		O	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	268	9.8895	
			M	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	9.8895	8 353
Miller, Robert Dana	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211	11.1143	26 171
Mooney, William	5		O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	151	11.1143	12 801
Schmidt, Mayo	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 316	8.7851	
			M	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 007	8.7851	300 612
			O	2009-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	597	9.9488	
			M	2009-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	398	9.9488	301 010
			O	2009-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	668	8.8879	
			M	2009-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	445	8.8879	301 455
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	671	8.8380	
			M	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	447	8.8380	301 902
			O	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	577	9.5000	
			M	2009-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	385	9.5000	302 287

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	589	10.0953	
			M	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	392	10.0953	302 679
			O	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	9.8895	
			M	2009-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	9.8895	303 079
			O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	11.1143	600 970
Wonnacott, Doug	5		O	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	10.7718	
			M	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	10.7718	966
			O	2011-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	11.1143	15 410
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jago, Bruce	7		O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2300	138 000
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Dunleavy, Hugh Noel	5		O	2011-05-13	D	51 - Exercice d'options	1 590	14.9400	
			M	2011-05-13	D	51 - Exercice d'options	1 590	12.4900	29 562
<i>Options 2007 Stock Options</i>									
Dunleavy, Hugh Noel	5		M	2011-05-13	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	12.4900	177
Hougan, Donald Arthur	4		O	2011-05-17	D	52 - Expiration d'options	(1 823)	16.4300	0
<i>Options 2009 Stock Options</i>									
Dunleavy, Hugh Noel	5		O	2011-05-13	D	51 - Exercice d'options	(8 410)	14.9400	
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-05-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5000	1 999 000
			O	2011-05-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5000	2 000 500
Whiterock Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bucys, Frank	4, 5		O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	64	13.1500	75 262
Kanji, Nizar Esmail	4		O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	13.1500	11 167
Zaar Property Corporation	PI		O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	13.1500	21 123
Pedde, Oswald	4		O	2011-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.6500	
			M	2011-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.6500	86 308
			O	2011-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	13.1500	81 338
Anita Pedde	PI		O	2011-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	13.1500	6 825
Williams Creek Explorations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
McInnes, James Edward	4, 5		O	2011-04-06	D	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	0.1500	2 690 332
<i>Bons de souscription</i>									
McInnes, James Edward	4, 5	R	O	2011-04-06	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	0.1500	1 543 334
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartwell, Robert	5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	2 519	2.4000USD	27 519
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 519)	5.0000USD	25 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Merl Bamman, Jacqueline	5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	177	2.0000USD	371
			O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(287)	5.0000USD	84
Oldenburg, Carolyn	5		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65)	5.0000USD	5 219
Options									
Hartwell, Robert	5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	(2 519)	2.4000USD	20 000
Merl Bamman, Jacqueline	5		O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	(177)	2.0000USD	29 300
Yellow Média inc.									
<i>Billets à moyen terme 6.25 Series 5</i>									
Yellow Média Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 18 000 000.00	863.9200	\$ 18 000 000.00
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 18 000 000.00)	863.9200	\$ 0.00
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baird, Henry Jacob	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	21.0921	20 709
Buckley, Charles Laurence	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	21.0921	1 875
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	21.9589	1 958
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	22.4930	2 039
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	21.0921	7 006
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	21.9589	7 047
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	22.4930	7 087
C Dranchuk - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	21.0921	1 170
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	21.9589	1 211
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	22.4930	1 251
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	21.0921	81 942
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	21.9589	82 020
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	22.4930	82 096
C Hansen - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	21.0921	420 824
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	21.9589	420 866
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	22.4930	420 907
Howard, Tracy Leigh	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	21.0921	2 366
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	21.9589	2 380
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	22.4930	2 393
T Howard - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	21.0921	5 783
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	21.9589	5 824

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-04-29	I	d'actionnariat			
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	22.4930	5 864
Kergan, Brian	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	21.0921	9 268
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	21.9589	9 323
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	22.4930	9 377
B Kergan - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	21.0921	11 372
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	21.9589	11 409
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	22.4930	11 445
Lee, Kevin Chin Yu	5								
T Lee - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	21.0921	3 341
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	21.9589	3 417
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	22.4930	3 492
Moriyama, Robert Todd	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.0921	187
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	21.9589	227
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	22.4930	266
R Moriyama - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.0921	187
			O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	21.9589	227
			O	2011-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	22.4930	266
Schwetz, Lorne Douglas	5		O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	21.0921	2 237
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	21.9589	2 308
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	22.4930	2 377
L Schwetz - Registered	PI		O	2011-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	21.0921	5 858
Thorsen, Allen Dale	5		O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 100	20.1700	
			M	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 100	20.1700	4 358
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	21.5000	
			M	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	21.5000	258
			O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 600	19.9000	
			M	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 600	19.9000	3 858
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	21.5000	
			M	2011-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	21.5000	258
			O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 000	19.9000	1 258
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.5000	258
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	21.0921	90
			O	2011-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	21.9589	175

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	22.4930	258
			O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	600	20.5600	858
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	21.5000	258
			O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 600	20.5600	1 858
			O	2011-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	21.5000	258
			O	2011-05-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 400	20.5600	2 658
			O	2011-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	21.5000	258
<i>Droits</i>									
Thorsen, Allen Dale	5		O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 100)	20.1700	
			M	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 100)	20.1700	26 400
			O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 600)	19.9000	
			M	2011-05-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 600)	19.9000	22 800
			O	2011-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000)	19.9000	30 500
			O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	20.5600	22 200
			O	2011-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 600)	20.5600	20 600
			O	2011-05-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 400)	20.5600	18 200
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Options</i>									
Tanner, Gary	5		O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	850 000	2.4100USD	1 513 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
alony-hetz properties and investments ltd.	Gazit America Inc.	2011-05-16	2011-05-26	ON
Amstutz, Rene (Ron)	Minéraux Maudore Ltée	2011-04-28	2011-05-24	QC
Anderson, Scott	Allied Nevada Gold Corp.	2011-05-19	2011-05-25	ON
Bailey, Thomas	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Balloch, Howard	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Baxter, Robert William	Pan Global Resources Inc.	2011-04-15	2011-05-24	BC
Brindamour, Charles	Intact Corporation financière	2011-05-16	2011-05-22	ON
Bruce, Ian	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2011-05-12	2011-05-20	AB
Bryant, Steven R.	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Caldwell, Scott Andrew	Allied Nevada Gold Corp.	2011-05-19	2011-05-25	ON
Coffin, Tristram	Ressources Métanor Inc.	2011-05-19	2011-05-25	QC
Colborne, Paul	Crescent Point Energy Corp.	2011-05-19	2011-05-25	AB
Cunliffe, Sean	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Dent, Jay Bernard	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Diaz, Victor Manuel	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Donnelly, Michael	IAMGOLD Corporation	2011-05-16	2011-05-22	ON
Duncan, Robert Bruce	Prosperity Goldfields Corp.	2011-05-11	2011-05-20	BC
Faber, Marc	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Fache, Frank	5N Plus Inc.	2011-04-11	2011-05-20	QC
Flood, Raymond Edward	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Goodman, Gary Michael	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Gordon, Michael	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Gower, David Patrick	ALAMOS GOLD INC	2011-05-12	2011-05-19	BC
Green Tree Capital Management Corp.	C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	2011-05-12	2011-05-25	ON
Gross, Jeffrey Mendel	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
HARTWICK, KENNETH	Atlantic Power Corporation	2011-03-31	2011-05-20	ON
Holland III, Bob	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Huberman, David	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Hunter, William L.	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Kaczmarek, Andrew Francis	Alacer Gold Corp.	2011-02-23	2011-05-20	ON
	Alacer Gold Corp.	2011-03-18	2011-05-20	ON
Kenney, Mark	Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien	2011-05-16	2011-05-24	ON
Korbin, David	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Leblanc, Nil	Ressources Vantex Ltée	2011-05-19	2011-05-26	QC
Lorimer, Charles F.	ClubLink Enterprises Limited	2010-10-18	2011-05-25	ON
	ClubLink Enterprises Limited	2010-10-19	2011-05-25	ON
Mahler, Livia	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
McDonald, James	ALAMOS GOLD INC	2011-05-16	2011-05-24	BC
McInnes, James Edward	Williams Creek Explorations Limited	2011-04-06	2011-05-20	BC
McMasters, David D.				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Morneau, Sr., William Frank	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
	Morneau Shepell Inc.	2011-05-18	2011-05-25	ON
	Morneau Shepell Inc.	2011-05-19	2011-05-25	ON
Neske, Tammy Lynn	Angiotech Pharmaceuticals, Inc.	2011-05-12	2011-05-19	BC
Nichols, Holli	Atlantic Power Corporation	2011-03-31	2011-05-20	ON
NorRock Realty Management Services Ltd. (formerly C.A. Banco)	C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	2011-05-12	2011-05-25	ON
Peniuk, Dale Canfield	Sprott Resource Lending Corp.	2011-05-11	2011-05-23	BC
Polge de Combret, Bernard, Claude, Christophe	Les Petroles Calvalley Inc.	2011-05-17	2011-05-25	AB
Reford, Lewis Tewksbury	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Rutman, Ronald C.	Fonds de Placement Immobilier H&R	2011-04-08	2011-05-25	ON
	Fonds de Placement Immobilier H&R	2011-04-12	2011-05-25	ON
Samuel, Gary	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Segal, Dori	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Selby, Mark Thomas Henry	Royal Nickel Corporation	2011-05-16	2011-05-25	ON
Shulman, Allen	Posera-HDX Inc. (formerly Hosted Data Transaction Solutions Inc.)	2011-05-12	2011-05-20	ON
Sinclair, Duncan Bruce	Allied Nevada Gold Corp.	2011-05-18	2011-05-25	ON
Skupa, Thomas Humphrey	Les Petroles Calvalley Inc.	2011-05-17	2011-05-25	AB
Soffer, Aharon	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Spackman, Pamela Jean	Gazit America Inc.	2011-03-31	2011-05-19	ON
Stevenson, Tracy	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Stothart, Peter Gordon	IAMGOLD Corporation	2010-05-20	2011-05-20	ON
	IAMGOLD Corporation	2011-01-24	2011-05-20	ON
Westbrook, Dan Allen				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ivanhoe Mines Ltd.	2011-05-10	2011-05-25	BC
Woods, Warren	Allied Nevada Gold Corp.	2011-05-10	2011-05-25	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2010-06-22	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Projet de réécriture en langage simple des règles – Marchés des titres de créance et courtiers intermédiaires en obligations

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur la réécriture en langage simple des projets de règle 7200 sur les marchés des titres de créance et 7300 sur les courtiers intermédiaires en obligations. Ce projet de modifications ne crée aucune nouvelle obligation pour les courtiers membres et a été rédigé dans le but de regrouper et de clarifier les règles actuelles concernant les marchés des titres de créance et les courtiers intermédiaires en obligations.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 25 août 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Jean-Simon Lemieux
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4366
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4366
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : jean-simon.lemieux@lautorite.qc.ca



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Appel à commentaires Règle des courtiers membres

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité
Détail
Formation
Haute direction
Institutions
Opérations
Pupitre de négociation
Vérification interne

Personne-ressource :

Brendan Hart
Avocat aux politiques, Politique de réglementation des
membres
416 865-3047
bhart@iiroc.ca

11-0164
Le 27 Mai 2011

Projet de réécriture en langage simple des règles – Marchés des titres de créance et courtiers intermédiaires en obligations

Sommaire de la nature et de l'objectif des Projets de Règle

Le 27 janvier 2011, le conseil d'administration (le « conseil ») de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») a approuvé la publication de l'appel à commentaires sur les Projets de Règle 7200 et 7300 des courtiers membres concernant les marchés des titres de créance et les courtiers intermédiaires en obligations (collectivement, les « Projets de règle »).

L'OCRCVM a entrepris un projet visant à réécrire ses règles en langage simple, dont l'objectif principal consiste à mettre au point un ensemble de règles plus claires, plus concises et mieux organisées, sans changer les règles elles-mêmes. Nous avons également recensé plusieurs règles qui doivent par ailleurs faire l'objet de révisions de fond.

Les nouvelles règles sont soumises au conseil et publiées en tranches distinctes en vue de recueillir des commentaires. La présente tranche soumise au conseil et publiée dans le cadre de l'appel à commentaires ne comprend aucune révision de fond.



Questions examinées et modifications proposées

Les Projets de Règle ne créent aucune nouvelle obligation pour les courtiers membres et ont été rédigés dans le but de regrouper et de clarifier les règles actuelles concernant les marchés des titres de créance et les courtiers intermédiaires en obligations. La Règle 7100 est réservée à une utilisation future.

Processus d'établissement des règles

L'OCRCVM a consulté la Banque du Canada au cours de la rédaction des Projets de règle. Le conseil d'administration de l'OCRCVM a approuvé leur publication le 27 janvier 2011.

Le libellé des Projets de règle figure à l'Annexe A. Le libellé des règles actuelles des courtiers membres devant être abrogées figure à l'Annexe B. Une table de concordance figure à l'Annexe C.

Les Projets de Règle seront publiés de nouveau en vue de recueillir d'autres commentaires lorsque le manuel de réglementation aura été réécrit en entier.

Classification des Projets de règle

Bien que les Projets de règle ne comprennent aucune modification de fond, ils ont été classés dans les Projets de règle à soumettre à la consultation publique dans le but de maintenir la transparence et la procédure de consultation du projet de réécriture en langage simple.

Effets des Projets de Règle sur la structure du marché, les courtiers membres, les courtiers non membres, la concurrence et les coûts de conformité

Grâce aux Projets de règle, les courtiers membres disposeront de règles plus claires et plus précises concernant les marchés des titres de créance.

Les Projets de règle n'auront aucune incidence notable sur les courtiers membres ou les courtiers non membres, la structure du marché ou la concurrence. En outre, aucune augmentation des coûts de la conformité découlant des Projets de règle n'est prévue.

Les Projets de règle n'imposent aucun fardeau ni aucune contrainte à la concurrence ou à l'innovation qui ne soit pas nécessaire ou indiqué pour l'avancement des objectifs de réglementation de l'OCRCVM. Ils n'imposent ni coûts ni restrictions aux activités des participants du marché qui seraient disproportionnés par rapport aux buts fixés par les objectifs de la réglementation.

Incidences technologiques et plan de mise en œuvre

Les projets de modifications ne devraient pas avoir d'incidences technologiques notables pour les courtiers membres. À l'heure actuelle, il est prévu que les Projets de Règle 7200 et 7300 en langage simple entreront en vigueur en même temps que les autres règles en langage simple.



Appel à commentaires

L'OCRCVM invite les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sur les projets de modifications. Les commentaires doivent être formulés par écrit. Chaque lettre de commentaires doit être livrée en deux copies dans les 90 jours de la publication du présent avis. Veuillez adresser une copie à l'attention de :

Brendan Hart
 Avocat aux politiques
 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
 Bureau 1600
 121, rue King Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 3T9
bhart@iiroc.ca

Veuillez adresser la seconde copie à l'attention du :

Chef du Service de la réglementation des marchés
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20, rue Queen Ouest
 19^e étage, case postale 55
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
marketregulation@osc.gov.on.ca

Il est porté à l'attention des personnes qui présentent des lettres de commentaires qu'une copie sera mise à la disposition du public sur le site Internet de l'OCRCVM (www.iiroc.ca sous l'onglet « Manuel de réglementation de l'OCRCVM - Règles des courtiers membres - Propositions en matière de politique et lettres de commentaires reçues »).

Veuillez adresser vos questions à :

Brendan Hart
 Avocat aux politiques, Politique de réglementation des membres
 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
 416 865-3047
bhart@iiroc.ca

Annexes

Annexe A - Projets de Règle 7200 et 7300

Annexe B - Libellé des dispositions correspondantes des Règles 29, 36, 800, 2100, 2800 et 2800B des courtiers membres

Annexe C - Table de concordance

Annexe D - Projets de note d'orientation sur les Projets de Règle 7200 et 7300

Avis de l'OCRCVM 11-0164 – Avis sur les règles – Appel à commentaires – Projet de réécriture en langage simple des règles – Marché des titres de créance et courtiers intermédiaires en obligations 3

ANNEXE A

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
RÈGLES 7200 - MARCHÉS DES TITRES DE CRÉANCE ET 7300 - COURTIER INTERMÉDIAIRES EN
OBLIGATIONS

PROJET DE MODIFICATION

1. Dans le cadre du projet de réécriture des Règles de l'OCRCVM en langage simple, les règles actuelles suivantes sont abrogées et remplacées.

Disposition actuelle abrogée	Projet de Règle en langage simple
	7100 à 7199 – Réservés.
<p>Règle 2800, Objet Règle 2800B, Objet</p> <p>Règle 2800, Champ d'application et article 4.2 Règle 2800B, Paragraphe 4.2(d)</p> <p>Règle 2800, articles 2.1, 2.3 et 3.2, Règle 2800B, Partie 2 et Partie 3</p>	<p align="center">RÈGLE 7200 MARCHÉS DES TITRES DE CRÉANCE</p> <p>7201. Introduction</p> <p>(1) La présente Règle établit des pratiques de négociation et de règlement censées favoriser l'équité et l'efficacité des marchés des titres de créance. La présente Règle ne fait aucune distinction entre les marchés institutionnels et les marchés de détail.</p> <p>PARTIE A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES</p> <p>7202. Généralités</p> <p>(1) Le courtier membre doit veiller à ce que ses opérations sur les marchés des titres de créance ne contreviennent à aucune loi, réglementation, directive ou exigence, qu'une telle exigence soit ou non contraignante ou ait ou non force de loi, notamment les directives ou exigences de la Banque du Canada ou du ministère des Finances du Canada.</p> <p>(2) Il est interdit au courtier membre de tolérer ou de faciliter sciemment toute conduite de la part des membres de son groupe, de clients ou de contreparties qui contreviennent à la présente Règle.</p> <p>7203. Politiques et procédures</p> <p>(1) Le courtier membre doit maintenir des politiques écrites, des procédures de conformité et des contrôles internes censés garantir la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables et les exigences de la Société et</p>

ANNEXE A

<p>Règle 2800, articles 2.2 et 4.4 et Règle 2800B, Partie 3</p>	<p>les mettre en application.</p> <p>(2) Le courtier membre doit intégrer les points suivants dans ses politiques et procédures visant les marchés des titres de créance :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) des restrictions et des contrôles visant les opérations de comptes de non-clients; (ii) l'interdiction d'utiliser de l'information privilégiée; (iii) l'interdiction des opérations en avance sur le marché (<i>front-running</i>); (iv) des normes sur la répartition équitable de nouvelles émissions entre clients; (v) des politiques ou des directives écrites à l'intention de ses représentants inscrits concernant ses marges bénéficiaires ou ses commissions sur les titres de créance ou les titres à revenu fixe vendus à ses clients de détail; (vi) des procédures de surveillance raisonnable pour repérer les marges bénéficiaires ou les commissions supérieures aux maximums précisés par le courtier membre et vérifier que l'écart est fondé; (vii) des normes pour communiquer des renseignements précis dans les plus brefs délais aux clients et aux contreparties en cas de conflit d'intérêts. <p>(3) La haute direction de l'entité commerciale concernée du courtier membre doit approuver les politiques, les procédures et les contrôles internes.</p> <p>PARTIE B – NÉGOCIATION SUR LES MARCHÉS DE TITRES DE CRÉANCE</p> <p>7204. Personnel chargé de la négociation</p> <p>(1) Le courtier membre doit veiller à ce que tous les membres du personnel chargé de la négociation sur les marchés des titres de créance :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) soient dûment qualifiés et formés; (ii) connaissent les lois applicables et les exigences de la Société en matière de négociation sur les marchés des titres de créance. <p>(2) Le courtier membre doit veiller à ce que les membres de son personnel utilisent un vocabulaire clair et sans</p>
---	--

ANNEXE A

<p>Règle 2800, article 2.4</p>	<p>ambiguïté dans leurs activités de négociation.</p> <p>(3) Le personnel du courtier membre doit posséder une bonne connaissance de la terminologie et des conventions boursières appropriées.</p> <p>(4) La haute direction de l'entité commerciale concernée du courtier membre doit superviser les activités de négociation de ce dernier.</p> <p>7205. Confidentialité</p> <p>(1) Sauf si la partie concernée le lui permet expressément ou si les lois applicables l'exigent :</p> <p>(i) le courtier membre doit veiller à préserver la confidentialité de ses opérations avec ses clients et contreparties;</p> <p>(ii) il est interdit au courtier membre de divulguer ou de commenter la participation d'un client ou d'une contrepartie sur un marché de titres de créance ou les modalités d'une opération ou d'une opération prévue, ou de demander à d'autres personnes de le faire;</p> <p>(iii) aux fins de l'intégrité des marchés, le courtier membre doit veiller à ce que ses propres activités de négociation et stratégies de planification demeurent confidentielles avant les opérations.</p> <p>(2) Les politiques et procédures du courtier membre doivent :</p> <p>(i) restreindre l'accès à l'information aux membres du personnel qui en ont besoin pour exercer leurs fonctions;</p> <p>(ii) limiter à des zones d'accès restreint du bureau les activités de négociation effectuées par des membres du personnel désignés;</p> <p>(iii) utiliser des moyens de communication et des technologies sûrs.</p> <p>(3) Le courtier membre doit satisfaire aux demandes de renseignements de la Banque du Canada.</p>
<p>Règle 2800, article 2.5</p>	<p>7206. Ressources et systèmes</p> <p>(1) Le courtier membre doit avoir suffisamment de capital, de liquidités et de personnel pour lui permettre d'exercer ses activités de négociation.</p>

ANNEXE A

Règle 2800, article 3.2	<p>(2) Le courtier membre doit avoir des systèmes d'exploitation globaux, couvrant tous les aspects de la gestion des risques, de l'évaluation des opérations, de la technologie et de la présentation de l'information financière pour garantir un plein soutien à la négociation.</p>
	<p>7207. Conflits d'intérêts</p> <p>(1) Le courtier membre doit veiller à exercer ses activités sur les marchés des titres de créance équitablement et en toute transparence.</p> <p>(2) Le courtier membre doit faire passer ses obligations envers les clients avant ses propres intérêts et ceux de son personnel.</p> <p>(3) Lorsqu'il exécute une opération sur le marché des titres de créance pour un client ou un émetteur dans le cas d'un placement, le courtier membre doit prendre les mesures raisonnables pour obtenir un prix qui est juste et raisonnable compte tenu de la conjoncture.</p>
Règle 2800, article 4.1 et Règle 2800B, article 4.1	<p>7208. Obligation d'agir équitablement</p> <p>(1) Pour maintenir la confiance des investisseurs dans le marché des titres de créance, le courtier membre doit observer des normes élevées d'éthique et de conduite dans l'exercice des activités.</p> <p>(2) Le courtier membre doit interdire toute conduite ou pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable à l'intérêt public.</p> <p>(3) Le courtier membre doit agir équitablement, avec honnêteté et de bonne foi lorsqu'il conclut, exécute ou gère des opérations sur le marché des titres de créance ou en fait la promotion.</p>
Règle 2800, article 4.3(a) et Règle 2800B, article 4.2(a)	<p>7209. Pratiques manipulatrices ou trompeuses sur les marchés des titres de créance</p> <p>(1) Au cours de ses activités de négociation sur les marchés des titres de créance, il est interdit au courtier membre, directement ou indirectement, de se livrer à des actes, à des méthodes ou à des pratiques qu'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'elles sont manipulatrices ou trompeuses.</p> <p>(2) Sans limiter la conduite interdite par la présente Règle,</p>

ANNEXE A

<p>Règle 2800, article 4.3(b) et Règle 2800B, article 4.2(b)</p>	<p>les pratiques qui suivent sont des pratiques manipulatrices ou trompeuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) exécuter des opérations qui visent à augmenter artificiellement le volume des opérations; (ii) exécuter des opérations qui visent à modifier artificiellement les cours; (iii) participer à la propagation de rumeurs ou de renseignements sur des émetteurs, dont l'inexactitude ou le caractère trompeur est connu ou devrait raisonnablement l'être, ou consentir tacitement à une telle propagation; (iv) diffuser de l'information mentionnant ou insinuant faussement l'approbation gouvernementale d'une institution ou d'une opération; (v) conspirer ou agir en collusion avec un autre participant au marché dans le but de manipuler l'information ou d'agir déloyalement. <p>7210. Avantage indu</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Il est interdit au courtier membre et à ses dirigeants, associés, administrateurs, employés et mandataires de se livrer à des pratiques de négociation qui tirent un avantage indu de clients ou de contreparties : <ul style="list-style-type: none"> (i) en agissant sur la foi de connaissances concernant une nouvelle émission ou un ordre client pour profiter indûment de la fluctuation attendue du marché ou des signaux trompeurs donnés par ce marché; (ii) en exécutant des opérations pour leur propre compte avant les ordres d'un client dans le même sens du marché sans d'abord révéler au client leur intention de le faire et obtenir son accord; (iii) en profitant indûment de renseignements de nature exclusive qui devraient raisonnablement se répercuter sur les cours, s'ils étaient publiés; (iv) en utilisant de l'information importante non publique; (v) en abusant des procédures ou des conventions du marché pour obtenir un avantage indu sur les contreparties ou les clients ou pour leur nuire de manière déloyale;
--	---

ANNEXE A

<p>Règle 2800, article 4.3(c) et Règle 2800B, article 4.2(c)</p>	<p>(vi) en concluant une opération lorsque le prix est manifestement hors de la fourchette des cours et a été proposé ou convenu par suite d'une erreur flagrante.</p> <p>7211. Opérations sur dérivés</p> <p>(1) Les interdictions prévues aux articles 7209 et 7210 s'appliquent aux opérations sur dérivés d'instruments du marché des titres de créance.</p>
<p>Règle 2800, article 4.3(e) et (f)</p>	<p>7212. Pratiques interdites</p> <p>(1) Il est interdit aux dirigeants, associés, administrateurs, employés et mandataires du courtier membre d'accepter une contrepartie d'envergure, notamment une rémunération, une gratification ou un avantage, de quiconque n'est pas le courtier membre, pour les activités qu'ils exercent pour le compte d'un client.</p> <p>(2) Il est interdit au courtier membre et à ses dirigeants, associés, administrateurs, employés et mandataires de proposer une contrepartie, notamment une rémunération, une gratification ou un avantage, à un dirigeant, à un administrateur, à un employé, à un actionnaire ou à un mandataire d'un client ou à des personnes ayant des liens avec ceux-ci.</p> <p>(3) Une contrepartie n'est pas considérée comme une contrepartie aux termes du présent article s'il s'agit d'une contrepartie non monétaire, de valeur minimale et peu fréquente qui ne permet pas à une personne raisonnable de se demander si une telle contrepartie crée un conflit d'intérêt.</p>
<p>Règle 2800, articles 5.2 et 5.3</p>	<p>7213. Surveillance et dénonciation</p> <p>(1) Le courtier membre doit surveiller les opérations et la conduite de ses employés et mandataires sur les marchés des titres de créance.</p> <p>(2) Le courtier membre doit aviser dans les plus brefs délais la Société ou tout autre organisme compétent, notamment la Banque du Canada :</p> <p>(i) de toute infraction aux exigences de la Société,</p> <p>(ii) de toute conduite douteuse ou irrégulière sur le marché.</p> <p>(3) Le courtier membre et ses sociétés liées doivent produire</p>

ANNEXE A

	<p>un relevé de la position nette si la Société ou la Banque du Canada (dans le cas de titres du gouvernement du Canada) le demande. Le courtier membre doit également fournir sur demande les renseignements servant à établir les avoirs importants qui pourraient permettre à un participant d'exercer une influence indue sur les marchés des titres de créance.</p>
<p>800.5, 800.6, 800.7, et 800.16</p>	<p>PARTIE C - TITRES DE CRÉANCE – OPÉRATIONS ET LIVRAISON</p> <p>7214. Opérations visant des titres à versements d'intérêt fixe</p> <p>(1) Le courtier membre doit négocier les titres à versements d'intérêt fixe en tenant compte de l'intérêt couru jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la survenance ou l'annonce d'un défaut de paiement de la part du débiteur, selon la première éventualité.</p> <p>(2) Si le courtier membre vend un titre à versements d'intérêt fixe, sans le livrer, avant la survenance ou l'annonce d'un défaut de paiement, il doit négocier le titre en tenant compte de l'intérêt couru et conformément aux modalités de l'opération initiale.</p> <p>(3) Après la survenance ou l'annonce d'un défaut de paiement du débiteur sur un titre à versements d'intérêt fixe, le courtier membre doit négocier ce titre sans intérêt tant que la totalité des arriérés d'intérêt n'a pas été réglée et qu'un premier versement d'intérêt n'a pas été effectué à son échéance.</p> <p>(4) À l'occasion, le courtier membre peut négocier les titres à versements d'intérêt fixe selon des dispositions différentes de celles prévues au paragraphe 7214(1) si la pratique courante et les circonstances pratiques le justifient dans ce cas particulier. Le courtier membre doit alors aviser tous les courtiers membres qu'il compte négocier ce titre sans suivre les dispositions prévues au paragraphe 7214(1).</p> <p>(5) Le paragraphe 7214(1) ne s'applique pas aux conventions de vente et de mise en pension visant des titres à versements d'intérêt fixe.</p>
<p>800.8</p>	<p>7215. Obligations à intérêt conditionnel</p> <p>(1) Le courtier membre doit négocier sans intérêt les obligations à intérêt conditionnel, c'est-à-dire les</p>

ANNEXE A

800.9	<p>obligations dont les intérêts à payer sont tirés du revenu (sous les réserves d'usage concernant son gain).</p> <p>(2) Le courtier membre doit continuer à négocier sans intérêt les obligations à intérêt conditionnel appelées au remboursement, même après la publication de la date de remboursement.</p> <p>7216. Obligations dont les émetteurs font l'objet de restructuration</p> <p>(1) Si les obligations d'un émetteur font l'objet d'une restructuration (ou d'un rajustement de capital) qui donne le droit à leurs porteurs de recevoir des actions ou des certificats d'actions provisoires, à titre de prime ou d'autre paiement, le courtier membre doit négocier ces obligations sans actions ou sans certificats, sauf indication contraire au moment de l'opération.</p> <p>(2) Le courtier membre doit négocier ces obligations sans intérêt tant que la totalité des arriérés d'intérêt n'a pas été réglée et qu'un premier versement d'intérêt n'a pas été effectué à son échéance, à moins que la Société n'en décide autrement.</p>
800.19, 800.20, 800.22 et 800.25	<p>7217. Opérations sur titres de créance, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte</p> <p>(1) Dans le présent article, on entend par « lot irrégulier » un montant inférieur à l'unité de négociation d'un titre.</p> <p>(2) Le courtier membre qui cote un marché doit négocier un titre en unités de négociation, s'il est appelé à y négocier, à moins d'avoir pris des réserves au départ.</p> <p>(3) Le courtier membre qui demande la valeur d'un marché doit être prêt à acheter ou à vendre une unité de négociation au prix coté, si le courtier membre qui cote le marché le lui demande immédiatement après.</p> <p>(4) Le courtier membre qui cote un marché peut négocier un lot irrégulier au cours coté ou rajuster le cours de ce lot.</p> <p>(5) Dans le cas d'une opération comportant la vente ou l'achat de titres à échéances différentes, le courtier membre doit traiter chaque échéance comme opération distincte. Il est interdit au courtier membre d'effectuer une opération conditionnelle à l'exécution d'une autre opération.</p>

ANNEXE A

800.24 et 800.26	<p>7218. Livraison – Dispositions générales</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Sauf indication contraire, toutes les opérations sont effectuées selon la livraison régulière. (2) Les titres peuvent se négocier à la fois comme obligations, débentures ou autres formes de titres réels, et comme certificats de dépôt. (3) Si les titres sont interchangeable aux fins de livraison, ils peuvent être livrés soit sous forme de titres réels soit sous forme de certificats de dépôt. (4) Si les titres ne sont pas interchangeable aux fins de livraison, ils doivent alors être livrés sous forme de titres réels, sauf s'il est précisé, au moment de l'opération, qu'il s'agit de certificats de dépôt. Dans un tel cas, ils seront livrés sous cette forme. <p>PARTIE D - ADMINISTRATION</p>
800.10 et 800.30D	<p>7219. Immatriculation des titres au nom du client</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Le courtier membre ne peut immatriculer un titre au nom d'un client ou d'un prête-nom du client qu'après avoir reçu le paiement du titre. (2) Il est interdit au courtier membre de prendre en charge les frais bancaires ou autres frais engagés par un client ou son prête-nom pour l'immatriculation d'un titre. Après avoir reçu le paiement, le courtier membre peut prendre en charge les frais de transfert du titre selon les directives d'un client. (3) Le paragraphe 7219(1) ne s'applique pas à une nouvelle émission à la date du placement autorisé. (4) Malgré le paragraphe 7219(1), le courtier membre peut immatriculer un titre admissible au nom d'un régime enregistré d'épargne retraite autogéré ou au nom d'un prête-nom de ce régime conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) avant de recevoir le paiement si, avant d'immatriculer les titres, le courtier membre obtient une garantie inconditionnelle de la société de fiducie qui administre le régime. <p>7220 à 7299 – Réservés.</p>

ANNEXE A

Disposition actuelle abrogée	Projet de Règle en langage simple
<p>Nouvelle</p> <p>2100.1 (a), (c), (d), (e)</p>	<p style="text-align: center;">RÈGLE 7300</p> <p style="text-align: center;">COURTIERS INTERMÉDIAIRES EN OBLIGATIONS</p> <p>7301. Introduction</p> <p>(1) La présente Règle décrit les exigences de la Société concernant les courtiers intermédiaires en obligations (CIEO) auxquels les courtiers membres font appel. Elle vise à établir la viabilité financière des CIEO et à rendre le marché des titres de créance plus efficient.</p> <p>7302. Définitions</p> <p>Dans la présente Règle :</p> <p>(1) « titres de créance canadiens » désigne les titres de créance libellés en dollars canadiens émis ou négociés principalement sur les marchés canadiens, qui sont émis par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'une municipalité, par une société d'État ou par une société du secteur privé, y compris les titres négociés avant leur émission. Les titres de créance libellés en eurodollars ne sont pas des titres de créance canadiens.</p> <p>(2) « CIEO » désigne le courtier intermédiaire en obligations, soit un organisme (constitué ou non en société) qui offre des services de renseignements, de négociation et de communication concernant les opérations sur titres de créance canadiens entre ses participants.</p> <p>(3) « participant CIEO » désigne un organisme qui est autorisé par un CIEO à utiliser ses services pour effectuer des opérations sur titres de créance canadiens.</p> <p>(4) « négociateur CIEO » désigne une personne physique sous la surveillance ou le contrôle d'un participant CIEO, à titre d'employé ou à tout autre titre analogue, et qui est autorisée par ce participant CIEO à faire appel au CIEO pour acheter ou vendre des titres de créance canadiens au nom de ce participant CIEO.</p>

ANNEXE A

36.1	<p>PARTIE A – EXIGENCES GÉNÉRALES</p> <p>7303. Obligation d'utiliser les services d'un CIEO autorisé par la Société</p> <p>(1) Le courtier membre qui négocie des titres de créance canadiens en utilisant les installations d'un CIEO doit le faire par l'entremise d'un CIEO autorisé par la Société. Les opérations doivent être effectuées conformément aux procédures d'exploitation du CIEO et aux exigences de la Société.</p>
36.2 et 36.3	<p>PARTIE B – EXIGENCES VISANT L'AUTORISATION DU CIEO ET LE MAINTIEN DE SON AUTORISATION</p> <p>7304. CIEO admissibles à l'autorisation accordée par la Société</p> <p>(1) Un candidat ayant présenté à la Société une demande d'autorisation à titre de CIEO doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) être inscrit ou avoir un permis d'exercer dans chaque province ou territoire où l'inscription ou le permis est obligatoire, (ii) se conformer à la législation sur les valeurs mobilières et aux exigences de toute commission des valeurs mobilières compétente, (iii) se conformer aux normes et aux conditions d'autorisation décrites à l'article 7305. <p>(2) Un candidat ayant présenté une demande d'autorisation à titre de CIEO doit soumettre sa demande à la Société, ainsi que tous les renseignements requis dans les exigences de la Société.</p>
2100.3 à 2100.6 et 2100.9 à 2100.15	<p>7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation</p> <p>(1) Le CIEO doit satisfaire aux exigences prévues dans le présent article afin d'être autorisé par la Société et de le demeurer.</p> <p>(2) Le CIEO doit détenir en tout temps des capitaux propres d'au moins 500 000 \$ ou obtenir une garantie irrévocable à l'égard de ce montant de sa société mère qui dispose de capitaux propres d'au moins 500 000 \$.</p> <p>(3) Le CIEO doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) fournir des preuves à la Société établissant que tous

ANNEXE A

	<p>ses participants sont et continueront d'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) ou bien des courtiers membres, (b) ou bien des banques à charte canadiennes ou d'autres organismes visés à l'alinéa 7305(4)(iii), (c) ou bien une autre institution financière autorisée par la Société. <p>(ii) exiger que tout nouveau participant CIEO, sauf un courtier membre ou une banque à charte canadienne, lui fournisse ses derniers états financiers ou d'autres documents attestant sa situation financière, ainsi qu'une lettre de recommandation d'un participant d'un CIEO autorisé par la Société;</p> <p>(iii) fournir des preuves à la Société démontrant que tous les négociateurs CIEO agissant au nom de ses participants CIEO seront établis au Canada.</p> <p>(4) L'alinéa 7305(3)(iii) ne s'applique pas à un négociateur CIEO agissant au nom d'un participant CIEO qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) soit une banque à charte figurant à l'annexe I de la Loi sur les banques, ou une entité du même groupe (autre qu'une entité du même groupe, ou sa filiale, exerçant ses activités principalement dans le secteur des valeurs mobilières), (ii) soit une banque à charte figurant à l'annexe II de la Loi sur les banques ou une filiale de cette banque, dont l'activité principale n'est pas exercée dans le secteur des valeurs mobilières (la présente exception ne s'applique pas aux négociateurs CIEO agissant au nom d'autres membres du groupe de banques à charte), (iii) soit <ul style="list-style-type: none"> (a) un courtier membre ou la succursale d'un courtier membre, (b) une société du groupe d'un courtier membre qui est partie à la convention décrite au paragraphe 7305(7) et qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) ou qui est membre d'un OAR désigné par la Société aux États-Unis ou ailleurs, (c) partie à la convention décrite au
--	---

ANNEXE A

	<p>paragraphe 7305(7) et qui</p> <ul style="list-style-type: none"> (I) n'est pas une société du groupe d'un courtier membre, (II) est réglementée par la FINRA ou est membre d'un OAR désigné par la Société aux États-Unis ou ailleurs, (III) fournit à la Société un avis juridique satisfaisant affirmant que le participant CIEO n'enfreint pas les exigences d'inscription prévues par la législation sur les valeurs mobilières applicable. <p>(5) Le CIEO ne doit négocier des titres de créance canadiens qu'à titre de mandataire au nom de ses participants CIEO non pour son propre compte, que ce soit directement ou indirectement.</p> <p>(6) Le CIEO doit être membre d'une organisation reconnue par la Société qui offre une transparence des marchés des titres de créance canadiens négociés par l'entremise de CIEO autorisés par la Société. Ces organisations reconnues par la Société fournissent des données numériques électroniques sur les cours, les volumes et d'autres renseignements en temps réel à toute personne intéressée. [LINK: NO 7300-1]</p> <p>(7) Les participants CIEO établis à l'extérieur du Canada doivent signer la convention mentionnée aux sous-alinéas 7305(4)(iii)(b) et (c). La convention doit comprendre les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) La Société, le participant CIEO établi à l'extérieur du Canada et, le cas échéant, le courtier membre qui est membre du groupe du participant CIEO doivent être parties à la convention. (ii) Le participant CIEO établi à l'extérieur du Canada doit déclarer qu'il exerce ses activités de négociation : <ul style="list-style-type: none"> (a) soit dans un territoire dans lequel il est ou bien réglementé par la FINRA ou bien membre d'un OAR désigné par la Société aux États-Unis ou ailleurs; (b) soit à partir d'un territoire dans lequel la Société a obtenu l'assurance que ses activités de négociation relèvent de la compétence de
--	---

ANNEXE A

	<p>l'un des OAR mentionnés au sous-alinéa 7305(7)(ii)(a).</p> <ul style="list-style-type: none"> (iii) Le participant CIEO établi à l'extérieur du Canada doit accepter de fournir au courtier membre des renseignements au sujet de ses opérations sur titres de créance canadiens, de façon à permettre au courtier membre de communiquer régulièrement à la Société l'ensemble de ses opérations conformément aux exigences de la Société; (iv) Si la Société lui demande ces renseignements dans le cadre d'une enquête particulière portant sur la négociation des titres de créance canadiens, le participant CIEO établi à l'extérieur du Canada doit accepter de les lui fournir, sous réserve des dispositions applicables en matière de confidentialité; (v) La convention doit permettre d'adapter les obligations énoncées précédemment à la situation particulière du participant CIEO. <p>(8) (i) Le CIEO doit publier un barème des commissions indiquant les commissions facturées pour une opération.</p> <p>(ii) Il est interdit au CIEO de percevoir une commission supérieure à celles énumérées dans son barème.</p> <p>(iii) Une modification du barème des commissions d'un CIEO peut prendre effet à la date à laquelle le CIEO envoie un avis écrit en ce sens à tous ses participants CIEO.</p> <p>(9) (i) Le CIEO doit avoir un manuel des procédures d'exploitation à jour, ainsi que des procédures appropriées de mise en application ou de conformité afin de s'assurer de l'observation des dispositions du manuel.</p> <p>(ii) Le manuel des procédures d'exploitation du CIEO doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) avoir un code de déontologie comprenant les dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> (l) le CIEO s'engage à garder confidentiels tous les renseignements reçus de ses participants CIEO ou à leur sujet ou concernant leurs activités, à moins que
--	---

ANNEXE A

	<p>ces renseignements ne doivent être divulgués pour des raisons de réglementation ou de conformité;</p> <p>(II) le CIEO s'engage à traiter tous les participants CIEO de façon équitable;</p> <p>(III) le CIEO s'engage à ne pas offrir à un employé d'un de ses participants CIEO de cadeau ou d'autre forme de gratification dans le cadre de ses activités, sauf s'il s'agit d'une gratification ou d'un cadeau peu fréquent, non monétaire et de valeur minimale, de telle sorte qu'une personne raisonnable ne se demanderait pas si cela crée un conflit d'intérêts;</p> <p>et</p> <p>(b) décrire les obligations en matière de capital minimum de ses participants CIEO ainsi que la méthode d'établissement de ces obligations.</p> <p>(iii) Un CIEO autorisé doit fournir un exemplaire de son manuel des procédures d'exploitation à ses participants CIEO.</p> <p>(iv) Le CIEO doit donner à ses participants CIEO un préavis écrit de deux semaines concernant toute modification qu'il compte apporter à son manuel des procédures d'exploitation, à moins que la Société n'approuve un préavis plus court.</p> <p>(10) Le CIEO doit fournir à chacun de ses participants CIEO un relevé quotidien indiquant le montant net des livraisons que ce participant devait avoir reçu de chacun des autres participants CIEO la veille à la fermeture des bureaux, dans chacune des catégories suivantes :</p> <p>(i) les titres de créance canadiens dont l'échéance ne dépasse pas 10 ans, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou par une province ou une municipalité canadienne,</p> <p>(ii) les titres de créance canadiens venant à échéance dans plus de 10 ans, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou par une province ou une municipalité canadienne,</p> <p>(iii) les titres de créance canadiens émis par une société,</p>
--	--

ANNEXE A

	<p>(iv) d'autres titres de créance, y compris les titres de créance canadiens qui ne font partie d'aucune autre catégorie,</p> <p>(v) le montant total des titres en circulation dans chaque catégorie.</p> <p>(11) Le CIEO doit déposer auprès de la Société :</p> <p>(i) dans les 140 jours suivant la fin de son exercice, un bilan condensé et un rapport d'audit établis conformément aux principes comptables généralement reconnus;</p> <p>(ii) dans les 60 jours suivant la date de la période intermédiaire, un bilan semestriel intermédiaire établi selon les principes comptables généralement reconnus.</p> <p>(12) Le CIEO doit veiller à ce que son auditeur confirme à la Société, au moins une fois par année, qu'il satisfait aux exigences de la Société aux termes de la présente Règle pour le maintien de son autorisation. Cette confirmation doit au moins inclure la déclaration suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">« Au cours de notre audit, nous n'avons rien décelé qui nous porte à croire que la société détenait des titres pour son propre compte ou faisait affaire avec une personne qui n'était pas admissible comme participant CIEO en vertu de la Règle 7300. »</p> <p>(13) Les parties à une convention conclue avec des participants CIEO doivent accepter que tout différend opposant des participants CIEO ou opposant un participant CIEO et le CIEO, sur la question de savoir à qui incombe la responsabilité d'une perte financière inférieure à 100 000 \$, soit soumis à l'arbitrage conformément à la Loi sur l'arbitrage (Ontario). Les parties doivent accepter que les dispositions suivantes régissent tout arbitrage :</p> <p>(i) Trois arbitres doivent trancher le différend. Les arbitres sont choisis comme suit :</p> <p>(a) le président du comité des titres à revenu fixe de la Société ou, s'il est en cause dans le différend, son suppléant doit agir comme arbitre;</p> <p>(b) les parties en cause dans le différend doivent</p>
--	---

ANNEXE A

2100.8	<p>approuver à l'unanimité le choix d'un arbitre parmi tous les CIEO autorisés par la Société et leurs participants CIEO;</p> <p>(c) les parties doivent approuver à l'unanimité le choix d'un arbitre qui n'a aucun lien avec un participant CIEO ni avec un CIEO. Si les parties ne peuvent faire un choix unanime, l'une ou l'autre des parties peut demander à un juge de choisir l'un des arbitres ou les deux.</p> <p>(ii) Sous réserve de la collaboration des parties, les arbitres doivent rendre leur décision dans les deux semaines après avoir été informés de leur nomination par écrit. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date de notification ultérieure.</p> <p>(iii) Les parties ne peuvent faire appel de la décision des arbitres aux termes de la Loi sur l'arbitrage.</p> <p>PARTIE C – MODIFICATION DES EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT LES CIEO</p> <p>7306. Examen par le comité</p> <p>(1) Avant d'apporter des changements à la présente Règle 7300 ou à l'interprétation qu'elle en fait, la Société doit consulter un comité composé de représentants des personnes visées par la présente Règle, y compris les courtiers membres, les participants CIEO établis à l'extérieur du Canada et les CIEO.</p> <p>7307 à 7999 – Réservés.</p>
--------	---

ANNEXE B

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
LIBELLÉ DES DISPOSITIONS CORRESPONDANTES DES RÈGLES 29, 36, 800, 2100, 2800 ET 2800B

RÈGLE 29
CONDUITE DES AFFAIRES

.
.

9. Un courtier membre qui achète des titres d'emprunt pris en négociation doit acheter ces titres à un cours du marché raisonnable au moment de l'achat.

Au cours du déroulement d'un placement à prix fixe de titres d'emprunt, un courtier membre doit s'assurer que tout achat d'autres titres d'emprunt pris en négociation relativement à ce placement soit effectué à un cours du marché raisonnable.

10. Aux fins de l'article 9 de la Règle 29, sauf si le sujet ou le contexte exige une interprétation différente, l'expression :

« **cours du marché raisonnable** » désigne un cours qui ne soit pas plus élevé que le cours auquel les titres seraient achetés auprès du client ou d'un client dont la situation est semblable dans le cours normal des affaires par un courtier à l'égard de titres faisant l'objet d'opérations d'envergure semblable et revêtant des caractéristiques semblables, mais ne mettant pas en cause un titre pris en négociation;

« **pris en négociation** » désigne l'achat par un courtier membre, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte, d'un titre d'emprunt auprès d'un client en vertu d'une convention ou d'une entente selon laquelle le client s'engage à acheter d'autres titres d'emprunt au courtier membre ou par son entremise.

.
.

RÈGLE 36
COURTAGE SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE ENTRE COURTIER

1. Un courtier membre ne peut négocier de titres d'emprunt canadiens en utilisant les services d'un courtier intermédiaire en obligations à moins que ce dernier n'ait été autorisé à ce titre par le conseil d'administration, que son autorisation n'ait pas été révoquée et que l'opération soit effectuée conformément aux procédés d'exploitation de l'intermédiaire et aux règles de la Société. Aux fins de la présente Règle et de la Règle 2100 l'expression «titres d'emprunt canadiens» désigne les titres d'emprunt libellés en dollars canadiens autres que les titres libellés en eurodollars et tout autre titre que le conseil d'administration a décidé de ne pas considérer comme un titre d'emprunt canadien.
2. Une demande d'autorisation à titre de courtier intermédiaire en obligations doit être faite selon la forme que le conseil d'administration peut au besoin prescrire et doit contenir l'information

ANNEXE B

- ou être accompagnée de l'information que les Règles et le conseil d'administration peuvent exiger.
3. Un courtier intermédiaire en obligations est admissible à l'autorisation, et au maintien de son autorisation, à condition :
 - (a) d'être inscrit ou d'avoir obtenu un permis l'autorisant à exercer des activités dans chaque territoire au Canada où la nature de ses activités l'exige et de se conformer à la législation et aux exigences de toute commission des valeurs mobilières compétente;
 - (b) de se conformer à toute autre norme ou condition d'autorisation prévue, de temps à autre.
 4. Les dispositions de l'article 1 de la Règle 33 s'appliquent mutatis mutandis à toute décision du conseil d'administration et, aux fins de toute décision prise en vertu de la présente Règle, la commission des valeurs mobilières visée à l'article 1 de la Règle 33 sera réputée compétente pour régler de façon concluante toute révision ou tout appel demandé relativement à cette décision. Toute partie touchée par une décision du conseil d'administration peut demander à ce dernier de fournir des explications écrites.

RÈGLE 800
OPÉRATIONS ET LIVRAISONS

- .
- .
5. Tous les titres comportant une obligation fixe de paiement d'intérêt se négocient sur la base de « l'intérêt couru » jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce qu'un défaut de paiement soit annoncé par le débiteur, selon ce qui survient en premier. Le présent article peut au besoin être abrogé dans des cas particuliers où la pratique courante et la bonne marche justifient une telle décision; un avis de ces cas particuliers doit être dûment donné à tous les courtiers membres.
 6. Les ventes de titres faites avant le défaut de paiement lui-même ou son annonce officielle comme il est stipulé à l'article 5 de la présente Règle, mais dont la livraison n'a pas encore été effectuée au moment du défaut ou de son annonce, se négocient sur la base de l'« intérêt couru » conformément aux conditions de l'opération originale.
 7. À la suite du défaut ou de son annonce officielle comme il est stipulé à l'article 5 de la présente Règle, les titres se négocient sans intérêt, tous les coupons échus et impayés y étant attachés, jusqu'à ce que tous les arriérés d'intérêt soient payés et qu'un coupon courant soit payé à son échéance.
 8. Les opérations sur obligations ayant des coupons payables conditionnellement à même le revenu sont toutes effectuées sans intérêt. Tous coupons d'intérêt conditionnel échus et impayés doivent être attachés. Les obligations à intérêt conditionnel appelées au remboursement doivent continuer à se négocier sans intérêt même après que la date de remboursement a été annoncée.

ANNEXE B

9. Lors d'opérations sur obligations, les émetteurs qui ont fait l'objet d'une réorganisation ou d'un rajustement de capital ayant pour effet que les porteurs ont reçu, à titre de gratification ou autrement, certaines actions ou certains certificats d'actions provisoires, ces opérations se font sans actions ou certificats d'actions provisoires, sauf stipulation contraire, lorsque l'opération est effectuée. Ces obligations se négocient sans intérêt jusqu'à ce que tous les arriérés soient payés et que le coupon courant ait été payé à son échéance, sauf lorsque le conseil d'administration en décide autrement.
10. Aucun titre, à l'exception des titres d'une nouvelle émission à la date de levée, ne doit être immatriculé au nom du client ou d'un prête-nom avant réception du paiement. Le fait pour un courtier membre de prendre en charge les frais bancaires ou autres engagés par un client ou par un prête-nom pour l'immatriculation d'un titre est réputé être une infraction aux dispositions de la présente Règle. Un courtier membre peut acquitter les frais de transfert d'un titre après que le paiement en a été effectué selon les instructions d'un client.
.
.
16. À l'exception des conventions de vente et de rachat, toutes les opérations sur obligations et débetures sur lesquelles l'intérêt est un engagement fixe doivent être effectuées sur la base de l'intérêt couru.
.
.
19. Sauf réserve préalable, un courtier membre qui cote un marché sera tenu de négocier des quotités de négociation (selon la définition donnée ci-après), s'il lui est demandé d'effectuer l'opération.
20. Un courtier qui demande le montant d'un marché donné doit être prêt à acheter ou à vendre au moins une quotité de négociation (selon la définition donnée ci-après) au prix coté, immédiatement après que le courtier membre qui a coté le marché le lui demande.
.
.
22. Toute quantité inférieure à une quotité de négociation sera réputée comme étant un lot irrégulier et tout courtier membre auquel il a été demandé de coter un marché peut, à son gré, négocier un lot irrégulier au marché coté (si on le lui demande) ou rajuster le marché qu'il a coté pour compenser la quantité moindre sur laquelle porte l'opération.
.
.
24. Sauf indication contraire au moment de l'opération, toutes les opérations doivent être considérées comme étant effectuées pour la livraison régulière.

ANNEXE B

25. Lorsqu'une opération comporte la vente ou l'achat de titres ayant une échéance différente, l'opération portant sur chaque échéance sera traitée comme une opération distincte. Aucune opération conditionnelle (tout ou rien) n'est permise.
26. Dans le cas d'opérations sur titres qui se négocient à la fois comme obligations, débetures ou autres titres et comme certificats de dépôt, et en l'absence d'une décision existante les rendant interchangeables pour la livraison, les titres eux-mêmes doivent être livrés sauf si, au moment de l'opération, (a) il est précisé que ce sont des certificats de dépôt, ou, (b) rien n'est précisé; dans ce dernier cas, les titres eux-mêmes ou des certificats de dépôt, ou une combinaison des deux, sont de bonne livraison.

.

.

30D.

- (a) Aux fins d'application des dispositions du présent article :
- (i) « courtier membre participant » désigne un courtier membre qui est partie à une convention d'interposition;
 - (ii) « courtier membre non participant » désigne un courtier membre qui n'est pas partie à une convention d'interposition;
 - (iii) « non-membre participant » désigne une société, une firme, une personne ou une autre entité qui n'est pas un courtier membre et qui est partie à une convention d'interposition;
 - (iv) « non-membre non participant » désigne une société, une firme, une personne ou une autre entité qui n'est pas un courtier membre et qui n'est pas partie à une convention d'interposition;
 - (v) « convention d'interposition » désigne un contrat écrit, sous une forme jugée satisfaisante par la Société, par lequel La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée/The Canadian Depository for Securities Limited, la Bourse de croissance TSX ou toute autre personne autorisée par la Société fait délivrer un certificat d'interposition représentatif d'un titre admissible d'un émetteur;
 - (vi) « émetteur » désigne un émetteur de titres désigné comme tel par la Société aux fins d'application des dispositions du présent article;
 - (vii) « titre admissible » désigne un titre d'un émetteur désigné comme tel par la Société aux fins d'application des dispositions du présent article;
 - (viii) « certificat d'interposition » désigne un certificat délivré par un émetteur ou pour le compte d'un émetteur pour un titre admissible, au nom d'un prête-nom et sous une forme jugée satisfaisante par la Société;
 - (ix) « personne interposée » désigne un prête-nom nommé par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée/The Canadian Depository for Securities Limited, ou la

ANNEXE B

Bourse de croissance TSX, ou tout autre prête-nom, ayant été autorisé par la Société aux fins et selon les modalités que la Société a prescrites.

- (b) Nonobstant toute autre Règle concernant la livraison ou la bonne livraison des titres, mais sous réserve de l'article 30C de la présente Règle, une bonne livraison de titres admissibles d'un émetteur,
- (i) entre courtiers membres participants et entre courtiers membres participants et non-courtiers membres participants ne doit se faire qu'au moyen d'un certificat d'interposition; toutefois, si le non-courtier membre participant livreur est une banque à charte ou une société de fiducie détenant un permis ou inscrite pour exercer une activité au Canada ou dans une province canadienne, une bonne livraison peut aussi se faire au moyen de certificats immatriculés au nom de la banque à charte ou de la société de fiducie livreuse ou de leurs prête-noms respectifs, de leurs clients ou à celui du prête-nom de leurs clients respectifs (sous réserve qu'un courtier membre ou un non-courtier membre participant autre qu'une banque à charte ou une société de fiducie ne soit pas un prête-nom) et doit par ailleurs se conformer aux dispositions de la présente Règle;
 - (ii) entre courtiers membres non participants ou entre courtiers membres non participants livreurs et soit des non-courtiers membres participants soit des non-courtiers membres non participants, doit se faire seulement au moyen de certificats immatriculés au nom du courtier membre non participant, du non-courtier membre participant ou du non-courtier membre non participant receveur, selon le cas, au nom de son client ou à celui du prête-nom du client et doit par ailleurs se conformer aux dispositions de la présente Règle, sous réserve que, si le non-courtier membre participant ou le non-courtier membre non participant receveur est le client du courtier membre non participant livreur, les certificats doivent être immatriculés au nom du propriétaire véritable ou à celui du prête-nom de ce propriétaire (ce prête-nom ne devant pas être un courtier membre);
 - (iii) entre un courtier membre participant livreur et soit un courtier membre non participant, soit un non-courtier membre non participant doit se faire seulement au moyen de certificats immatriculés au nom du courtier membre non participant ou du non-courtier membre non participant receveur, selon le cas, ou au nom de leurs clients ou à celui des prête-noms de leurs clients respectifs et doit par ailleurs se conformer à la présente Règle sous réserve que, si le non-courtier membre non participant receveur est le client du courtier membre participant livreur, les certificats doivent être immatriculés au nom du propriétaire véritable ou à celui du prête-nom de ce propriétaire (ce prête-nom ne devant pas être un courtier membre);
 - (iv) entre un courtier membre non participant livreur et un courtier membre participant doit se faire au moyen de certificats immatriculés au nom du courtier membre non

ANNEXE B

participant livreur, au nom de son client ou à celui du prête-nom du client et doit par ailleurs se conformer aux dispositions de la présente Règle.

- (c) Nonobstant l'article 10 de la présente Règle, un titre admissible peut être immatriculé par un courtier membre au nom d'un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), ou du prête-nom de ce dernier, avant la réception du paiement, sous réserve qu'en retour, le courtier membre obtienne avant cette immatriculation une garantie de paiement sans condition de la société de fiducie qui gère le régime.
- (d) Lorsque la livraison se fait au moyen de certificats immatriculés au nom d'un courtier membre non participant, d'un non-courtier membre participant ou d'un non-courtier membre non participant receveur, au nom d'un client ou à celui du prête-nom d'un client, conformément aux alinéas (ii) ou (iii) du paragraphe (b) de l'article 30D de la présente Règle, le courtier membre ou le courtier membre non participant livreur, selon le cas, a droit au paiement relatif à ces certificats dès qu'il donne un avis selon lequel ils sont prêts à être livrés. Cet avis peut être subordonné à la réception d'instructions relatives à l'immatriculation et à la validation des immatriculations.

.

.

RÈGLE 2100**SYSTÈMES DE COURTAGES SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE ENTRE COURTIERS**

1. Définitions - Dans de la présente Règle et aux fins des dispositions de la Règle 36, l'expression :
 - (a) « **courtier intermédiaire en obligations** » désigne une entreprise ou un organisme (constituée ou non en société) qui offre de l'information, des services de négociation et des services de communication aux fins de la négociation de titres d'emprunt canadiens entre ses participants;
 - (b) « **négociateur** » désigne une personne physique qui est soumise à la surveillance et au contrôle d'un participant d'un courtier intermédiaire en obligations, du fait qu'elle est un employé dudit participant ou qu'elle a un autre lien avec lui, et qui est autorisée par le participant à utiliser les services du courtier intermédiaire en obligations pour acheter ou vendre des titres d'emprunt canadiens au nom de ce participant;
 - (c) « **participants** » désigne les entreprises ou organismes qui sont autorisés par un courtier intermédiaire en obligations à utiliser ses services de courtage pour la négociation de titres d'emprunt canadiens;
 - (d) « **titres d'emprunt canadiens** » désigne les titres d'emprunt libellés en dollars canadiens émis ou négociés principalement sur les marchés canadiens, peu importe que l'émetteur soit le gouvernement du Canada, une province, une municipalité, une société d'État ou une société du secteur privé, et comprend les titres négociés « sous les réserves d'usage »; une catégorie de titres d'emprunt est réputée être émise ou négociée

ANNEXE B

principalement sur les marchés canadiens lorsque son placement initial a été effectué principalement auprès d'épargnants et d'investisseurs établis au Canada ou lorsque la plus grande partie de sa négociation secondaire se fait au Canada; il est entendu que les titres d'emprunt libellés en eurodollars ne sont ni émis ni négociés principalement sur les marchés canadiens;

- (e) « **titres d'emprunt libellés en eurodollars** » désigne les titres d'emprunt émis sur le marché international qui existe en dehors du Canada et pour lesquels un marché secondaire international existe principalement en dehors du Canada.
2. **Maintien de l'autorisation** - Chaque courtier intermédiaire en obligations qui était autorisé au moment de l'entrée en vigueur de la présente Règle et des modifications y afférentes conservera ce statut, à condition qu'il continue de se conformer aux dispositions de la présente Règle qui étaient applicables avant l'entrée en vigueur des modifications, pendant une période de six mois ou toute période plus longue que le conseil d'administration peut prescrire, après quoi son statut ne sera maintenu que s'il se conforme aux dispositions de la présente Règle ainsi modifiée. Si, à l'expiration de cette période, un courtier intermédiaire en obligations répond aux conditions d'autorisation sauf que l'un ou plusieurs de ses participants ne se conforment pas encore aux dispositions de l'article 4 de la présente Règle, la Société peut prolonger le délai en vertu du présent article s'il est convaincu que des démarches ont été entreprises pour que le ou les participants en question se conforment à l'article 4 de la présente Règle et qu'il puisse raisonnablement s'attendre à ce que ces démarches soient fructueuses.
 3. **Capital minimum** - Un candidat qui fait une demande d'autorisation comme courtier intermédiaire en obligations et tout courtier intermédiaire en obligations qui est autorisé doit détenir et maintenir en tout temps des capitaux propres minimums de 500 000 \$ ou de tout montant supérieur que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre, ou détenir pour ce montant une garantie irrévocable de sa société mère qui dispose au moins de capitaux propres de ce montant.
 4. **Participants admissibles; lieu d'établissement et activités des négociateurs** - Pour être admissibles à l'autorisation comme courtier intermédiaire en obligations, un candidat doit démontrer ou s'engager à ce que :
 - (a) tous ses participants sont et seront courtiers membres de la Société ou d'un autre organisme d'autoréglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada, des banques à charte canadiennes ou d'autres sociétés visées aux paragraphes (a), (b) ou (c) de l'article 5 ci-après ou de toute autre institution financière autorisée par le conseil d'administration; les nouveaux participants qui ne sont pas des courtiers membres ou des banques à charte canadiennes devront fournir au courtier intermédiaire en obligations une lettre de référence favorable d'un participant au système de courtage d'un courtier intermédiaire en obligations autorisé ainsi que des états financiers récents ou d'autres documents attestant leur situation financière;

ANNEXE B

- (b) tous les négociateurs agissant au nom des participants au système de courtage du courtier intermédiaire en obligations seront établis physiquement au Canada, sauf :
 - (i) les négociateurs agissant au nom d'un participant qui est une banque à charte figurant à l'annexe I de la Loi sur les banques, ou une société du groupe de ladite banque, autre qu'une société du même groupe exerçant ses activités principalement comme maison de courtage ou comme filiale de cette société du même groupe;
 - (ii) les négociateurs agissant au nom d'un participant qui est une banque à charte figurant à l'annexe II de la Loi sur les banques, ou une filiale de ladite banque qui n'exerce pas ses activités principalement comme maison de courtage, à l'exclusion toutefois des négociateurs agissant au nom d'autres sociétés du groupe de cette banque;
 - (iii) lorsque le négociateur agit au nom d'un participant qui se conforme aux dispositions de l'article 5 de la présente Règle.
 - (c) les activités d'un courtier intermédiaire en obligations relativement aux titres d'emprunt canadiens se limitent à agir comme mandataire au nom des participants et excluent toute opération sur les titres d'emprunt canadiens pour son propre compte, directement ou indirectement par l'entremise d'une entité dans laquelle il a un intérêt ou qui a un intérêt dans celui-ci;
 - (d) être un participant à une organisation ou courtier membre d'une organisation qui a été reconnue par le conseil d'administration et qui offre une transparence du marché dans le secteur de la négociation des titres d'emprunt canadiens dont les activités sont exercées par l'entremise de courtiers intermédiaires en obligations autorisés en mettant à la disposition de toute personne intéressée une source de données numérique électronique des cours, des volumes et autres renseignements en temps réel. CANPX Corporation, créée et constituée à la date où la présente Règle entre en vigueur, est réputée avoir été reconnue par le conseil d'administration et être une organisation offrant une transparence du marché aux fins du présent paragraphe.
5. Négociateurs établis à l'extérieur du Canada - Les dispositions du paragraphe (b) de l'article 4 de la présente Règle ne s'appliquent pas à un négociateur agissant au nom d'un participant, si la Société a obtenu l'assurance que ce participant est :
- (a) une firme courtier membre ou une succursale d'un courtier membre;
 - (b) une personne du groupe d'une firme courtier membre, mais uniquement si cette personne est courtier membre de l'un des organismes d'autoréglementation visés à l'alinéa (c)(ii) du présent article ou désignés conformément à celui-ci; il est entendu que le présent paragraphe (b) s'applique peu importe que la personne du groupe soit la société mère ou une filiale du courtier membre;
 - (c) une firme qui :
 - (i) ne fait pas partie du groupe d'un courtier membre;

ANNEXE B

- (ii) est courtier membre de la Financial Industry Regulatory Authority, de la New York Stock Exchange ou de tout autre organisme d'autoréglementation des États-Unis ou d'un autre pays désigné par le conseil d'administration;
- (iii) fournit à la Société un avis juridique à la satisfaction de cette dernière confirmant qu'elle n'a pas enfreint les exigences d'inscription prévues à la loi sur les valeurs mobilières applicable du Canada;

toutefois, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à une firme visée au paragraphe (b) ou (c), à moins que ladite firme ne signe une convention conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Règle.

6. Conventions – Les parties à la convention visée à l'article 5 de la présente Règle sont la Société et la firme particulière visée à l'alinéa (b) ou (c) dudit article (appelée « firme établie à l'extérieur du Canada ») et, dans le cas des firmes mentionnées à l'alinéa (b), les parties comprennent également la firme affiliée à la firme établie à l'extérieur du Canada qui est un courtier membre. Cette convention doit :
- (a) stipuler que la firme établie à l'extérieur du Canada négociera avec le courtier intermédiaire en obligations ou en utilisant ses services, et que ces activités seront exercées à partir d'un pays dans lequel elle est courtier membre de l'un des organismes d'autoréglementation visés à l'alinéa (c)(ii) de l'article 5 de la présente Règle ou désignés conformément à celui-ci, ou à partir d'un autre pays dans lequel la Société a obtenu l'assurance que les activités de courtage sont surveillées par l'un ou plusieurs de ces organismes d'autoréglementation;
 - (b) obliger la firme établie à l'extérieur du Canada de fournir à la firme courtier membre toute information se rapportant à ses opérations sur titres d'emprunt canadiens, de façon à permettre au courtier membre de fournir à la Société les rapports réguliers relatifs à ces opérations sur une base cumulative, conformément aux exigences de la Société;
 - (c) engager la firme établie à l'extérieur du Canada à fournir également (sous réserve des dispositions applicables en matière de confidentialité conformes aux pratiques canadiennes) tout renseignement supplémentaire que peut lui demander la Société relativement à une enquête particulière se rapportant à des opérations effectuées sur des titres d'emprunt canadiens.

La convention conclue conformément aux présentes doit également contenir des dispositions spéciales et appropriées pour adapter les exigences énoncées précédemment à la situation particulière de la firme établie à l'extérieur du Canada.

7. Différences entre les réglementations - Avant qu'un courtier intermédiaire en obligations ou une firme établie à l'extérieur du Canada ne soit assujetti à l'une ou l'autre des exigences de la Société qui sont plus rigoureuses que celles qui s'appliquaient initialement conformément à la présente Règle ou qui en sont sensiblement différentes, le courtier intermédiaire en obligations ou la firme établie à l'extérieur du Canada peut exiger qu'un avis raisonnable énonçant la nouvelle exigence proposée soit donné à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et

ANNEXE B

à tout autre organisme de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence. La nouvelle exigence ne s'applique pas si la Commission ou l'un ou l'autre desdits organismes en ordonne ainsi. Cette procédure ne s'applique pas dans le cas d'un changement de Règle apporté autrement qu'en vertu de la présente Règle, par exemple un changement touchant une firme établie à l'extérieur du Canada simplement parce que cette firme est une filiale d'un courtier membre.

8. Comité consultatif - Un comité consultatif composé d'au moins un représentant de chacune des parties concernées, à savoir, les courtiers membres, les firmes établies à l'extérieur du Canada et les courtiers intermédiaires en obligations autorisés, sera constitué pendant que la présente Règle est en vigueur. Le conseil d'administration et les courtiers membres du personnel de la Société devront consulter ce comité avant d'apporter toute modification à la présente Règle ou à la manière dont il est appliqué, y compris, sans restrictions, toute modification apportée à l'article 5 de la présente Règle ou toute autorisation accordée en vertu de cet article. Le comité et l'un ou l'autre de ses courtiers membres peuvent formuler par écrit des commentaires sur toute modification proposée à la présente Règle ou tout changement apporté à son mode d'application et, lorsque ces commentaires ne sont pas pris en considération dans la modification ou dans le mode d'application adopté, un courtier membre du comité peut transmettre des copies de ces commentaires écrits à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou à tout autre organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent; des copies de ces commentaires peuvent également faire partie de la documentation que la Société envoie à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou à tout autre organisme de réglementation relativement à l'approbation ou à la non-désapprobation de la modification.
9. Commissions - Un courtier intermédiaire en obligations autorisé ne doit pas percevoir pour une opération une commission qui excède la commission prévue à son barème publié et aux modifications qui y sont apportées de temps à autre.
10. Manuel des procédures d'exploitation - Un courtier intermédiaire en obligations autorisé doit publier un manuel de ses procédures d'exploitation et doit fournir un exemplaire de ce manuel à chaque participant et à la Société, dont l'approbation desdites procédures est une condition à l'autorisation. Ce manuel doit comprendre un barème des commissions facturées aux participants. Ces procédures d'exploitation peuvent être modifiées n'importe quand par le courtier intermédiaire en obligations, sous réserve de l'approbation préalable de la Société et sur préavis écrit de deux semaines (ou de toute période plus courte approuvée par la Société) envoyé à tous les participants; le barème des commissions peut être modifié par un avis écrit envoyé à tous les participants et à la Société et entre en vigueur dès cet envoi.
11. Procédures d'exploitation - Le manuel des procédures d'exploitation doit :
 - (a) contenir un code de déontologie qui doit au moins stipuler que :
 - (i) toute information transmise au courtier intermédiaire en obligations par des participants ou à leur sujet ou concernant leurs activités doit rester confidentielle sauf aux fins de réglementation ou de conformité;

ANNEXE B

- (ii) tous les participants doivent être traités de façon juste;
 - (iii) aucun cadeau ou autre avantage pour faire des affaires ne doit être offert à un employé d'un participant, à moins que sa valeur ne soit raisonnable et que cela ne soit fait au vu et au su de tous;
- (b) fixer un capital minimum pour l'admission des participants et exposer une méthode d'établissement de ce capital minimum,
- et aux fins du processus d'autorisation, la Société doit être satisfaite de ces dispositions et de la méthode qu'elle entend utiliser le courtier intermédiaire en obligations relativement à la mise en application de ces dispositions et à la conformité à celles-ci.
12. Relevés quotidiens - Un courtier intermédiaire en obligations autorisé doit fournir à chaque participant un relevé quotidien indiquant, au minimum, le montant net des livraisons que ce participant doit recevoir de chacun des autres participants à la fermeture du jour précédent, dans chacune des catégories suivantes :
- (a) les titres d'emprunt canadiens émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité canadienne venant à échéance dans dix ans ou moins;
 - (b) les titres d'emprunt canadiens émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité canadienne venant à échéance dans plus de dix ans;
 - (c) les titres d'emprunt canadiens émis par une société;
 - (d) d'autres titres, parmi lesquels les titres d'emprunt canadiens qui ne sont inclus dans aucune autre catégorie;
 - (e) l'encours total des titres dans toutes les catégories.
13. États financiers - Un courtier intermédiaire en obligations autorisé doit fournir chaque année à la Société, et ce, dans les 140 jours suivant la fin de son dernier exercice financier, un bilan simplifié et un rapport des vérificateurs établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il doit également fournir à la Société dans les 60 jours suivant la date où il a été établi, un bilan semestriel périodique dressé selon les principes comptables généralement reconnus.
14. Confirmation des vérificateurs - Le vérificateur d'un courtier intermédiaire en obligations autorisé doit confirmer à la Société au moins une fois par année que les conditions d'autorisation énoncées dans les Règles ont été respectées. Cette confirmation doit au moins inclure la déclaration suivante : « Au cours de notre vérification, nous n'avons rien décelé qui puisse nous laisser croire que la société détenait des titres pour son propre compte ou faisait affaire avec une personne qui n'était pas admissible à devenir son participant en vertu de la Règle 2100 ».
15. Arbitrage - La convention qu'un courtier intermédiaire en obligations autorisé conclut avec chacun de ses participants doit contenir une disposition stipulant qu'en cas de différend opposant des participants (sauf que lorsqu'un des participants ou les deux participants est ou sont non-résidents du Canada, le présent article ne s'applique pas s'il est incompatible avec les exigences applicables en vertu des lois d'un autre pays) ou de différend opposant les

ANNEXE B

participants et le courtier intermédiaire en obligations, relatif à une perte financière n'excédant pas 100 000 \$, et sur lequel les parties n'arrivent pas à s'entendre, ce différend sera soumis à l'arbitrage en vertu de la Loi sur l'arbitrage (Ontario). Les dispositions suivantes doivent régir tout arbitrage :

- (a) le différend doit être réglé par arbitrage par trois (3) arbitres, dont l'un doit être le président du comité d'étude des opérations sur obligations ou son suppléant dans le cas où ledit président est en cause, directement ou indirectement, dans le différend. Les parties en cause dans le différend doivent choisir l'un des deux autres arbitres parmi tous les courtiers intermédiaires en obligations autorisés et tous leurs participants, mais le troisième arbitre ne doit avoir aucun lien avec un participant ni avec un courtier intermédiaire en obligations; le choix de ces deux arbitres doit être fait par consentement unanime des parties en cause dans le différend; si les parties ne peuvent choisir les deux arbitres ou l'un d'eux par consentement unanime, alors le choix de cet arbitre ou de ces arbitres sera fait par un juge de la Cour suprême de l'Ontario à la demande de l'une ou l'autre des parties;
- (b) sous réserve que les parties à l'arbitrage collaborent suffisamment, les arbitres doivent rendre leur décision par avis écrit dans les deux (2) semaines suivant leur nomination ou au plus tard à la date ultérieure que les parties en cause dans le différend peuvent déterminer pour que la décision soit rendue;
- (c) il ne pourra être appelé de la décision arbitrale conformément aux dispositions de la Loi sur l'arbitrage (Ontario).

RÈGLE 2800**CODE DE CONDUITE À L'INTENTION DES SOCIÉTÉS COURTIER MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ NÉGOCIANT SUR LES MARCHÉS CANADIENS INSTITUTIONNELS DE TITRES D'EMPRUNT****Préface****Objet**

La Règle 2800 définit les normes applicables aux opérations effectuées par les participants au marché sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt. Le texte a été élaboré en collaboration avec la Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada en vue d'assurer l'intégrité des marchés canadiens de titres d'emprunt et, par ce moyen, d'encourager la liquidité, l'efficience et le maintien des activités de négociation et d'emprunt sur ces marchés de titres d'emprunt et de promouvoir la confiance du public dans ces marchés.

Dans son application aux sociétés courtiers membres de la Société, la Règle 2800 constitue un complément et une explication des Règles. Il ne remplace ni ne restreint l'application des Règles au marché canadien institutionnel de titres d'emprunt.

Historique

Au cours du printemps 1998, après consultation avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (remplacée par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des

ANNEXE B

valeurs mobilières) et d'autres participants du marché, la Banque du Canada et le ministère des Finances ont lancé plusieurs initiatives visant à maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

Ces initiatives visaient à répondre à des défis potentiels perçus à l'égard de la liquidité et de l'intégrité des marchés d'emprunt, notamment des facteurs comme la diminution de la taille des émissions de référence provoquée par la réduction des besoins d'emprunt du gouvernement, la prédominance de mainteneurs de marché à forte capitalisation et l'arrivée de participants au marché à levier financier.

Le gouvernement fédéral a défini sa compétence sur les marchés canadiens des titres d'emprunt comme comprenant les marchés des nouvelles émissions ou marchés primaires des titres du gouvernement du Canada. Étant donné que la liquidité et l'intégrité des marchés secondaires sont également vulnérables en raison de la diminution de la taille des émissions et du fait de participants au marché capitalisés et utilisant le levier financier, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a travaillé en collaboration avec la Banque du Canada et le ministère des Finances afin d'élaborer un code de conduite officiel traitant des pratiques de négociation sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt. Ce code de conduite est intégré, pour les courtiers membres de la Société, dans la Règle 2800 et devrait s'appliquer en principe, selon ceux qui ont travaillé à son élaboration, à tous les participants aux marchés canadiens institutionnels. Il contribue à l'objectif du gouvernement fédéral de sauvegarder la liquidité et l'intégrité des marchés canadiens.

La Société et les autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières (les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou ACVM) ont également établi des règles générales et particulières réglementant les opérations sur le marché secondaire canadien qu'effectuent les sociétés courtiers membres de la Société. La Règle 2800 développe davantage ces règles et, dans certains cas, élargit leur champ d'application par rapport aux marchés canadiens de titres d'emprunt.

En 2002, les ACVM et la Société ont fait réaliser, par un consultant indépendant, une enquête sur les participants aux marchés canadiens des titres d'emprunt, notamment les courtiers membres de la Société, en vue de déterminer s'ils rencontraient des problèmes sur le marché des titres d'emprunt. L'enquête a été suivie d'inspections effectuées par le personnel de la Société chez un certain nombre de courtiers membres de la Société, en vue de mieux cerner les questions, notamment la difficulté d'élaborer des procédures opérationnelles et de surveillance découlant des dispositions générales de la Règle 2800. En 2004, la Société a constitué un comité chargé de la révision de la Règle 2800. Ce comité a élaboré le présent texte en collaboration avec la Banque du Canada et le ministère des Finances.

Champ d'application

La Règle 2800 ne s'applique directement qu'aux sociétés courtiers membres de la Société et à leurs sociétés reliées (au sens défini à l'article 1 de la Règle 1) qui jouent un rôle actif sur les marchés canadiens de titres d'emprunt, mais ce code de conduite doit aussi guider les actions

ANNEXE B

des autres participants aux marchés, par exemple les banques à charte, qui jouent sur le marché un rôle analogue à celui que jouent les sociétés courtiers membres de la Société, les sociétés d'assurance, les gestionnaires de portefeuille, les caisses de retraite, les organismes de placement collectif et les fonds de couverture. La Banque du Canada et le ministère des Finances se joignent à la Société pour prendre des mesures visant à sensibiliser ces institutions au code de conduite de la Société et pour les encourager à adopter et à appliquer des règles similaires. Les courtiers membres doivent également faire la promotion des normes définies par la Règle auprès des sociétés de leur groupe, de leurs clients et de leurs contreparties.

Certains aspects de la Règle exigent la coopération des sociétés du groupe des courtiers membres et de leurs clients, par exemple en ce qui concerne les relevés et les informations à fournir. Les courtiers membres sont censés exercer leur activité d'une manière qui encouragera la conformité à la Règle, dans la mesure où il s'applique, chez les sociétés de leur groupe, leurs clients et leurs contreparties.

De plus, les opérations entre les courtiers membres, leurs sociétés reliées, les sociétés de leur groupe, leurs clients et leurs autres contreparties doivent être conclues à des conditions qui sont compatibles avec la Règle et seront réputées comporter les conditions nécessaires pour qu'une partie puisse appliquer la Règle ou s'y conformer. Les courtiers membres ne doivent pas tolérer ou faciliter sciemment chez les sociétés de leur groupe, leurs clients ou leurs contreparties une conduite qui déroge à la Règle et à son objectif d'assurer et de promouvoir la confiance du public dans l'intégrité du marché canadien des titres d'emprunt. Sous réserve des lois applicables, les dispositions de la Règle relatives à la surveillance exigent que soit déclaré à la Société ou aux autorités appropriées tout défaut, réel ou soupçonné, de conformité à la Règle chez les courtiers membres, les sociétés de leur groupe, leurs clients et leurs contreparties.

En Règle générale, les courtiers membres sont responsables de la conduite de leurs associés, de leurs administrateurs, de leurs dirigeants, de leurs personnes inscrites et de leurs autres employés et du respect par ces personnes des règles de la Société en vertu de l'article 1 de la Règle 29. De plus, les associés, les administrateurs, les dirigeants, les personnes inscrites et les autres employés des courtiers membres et de leurs sociétés reliées sont censés se conformer aux règles de la Société et aux autres exigences réglementaires et il faut interpréter la Règle comme s'appliquant aux sociétés reliées et à ces personnes chaque fois qu'il est fait mention d'un courtier membre.

Attentes concernant la mise en œuvre et la conformité

La Règle établit des règles précises sur les opérations avec les clients et les contreparties, notamment la Règle que les opérations avec les clients doivent être effectuées sur une base confidentielle, et des normes relatives à la conduite sur le marché. Comme dans le cas de toutes les Règles, la Société s'attend à ce que les sociétés courtiers membres qui participent aux marchés institutionnels canadiens de titres d'emprunt établissent des politiques et des procédures écrites relatives à leurs opérations avec leurs clients. Ces politiques et procédures doivent tenir compte à la fois de la Règle 2800 et de l'ensemble de la réglementation de la Société et des ACVM relative à l'ensemble des activités du courtier membre sur le marché

ANNEXE B

canadien des titres d'emprunt. Elles doivent être mises à la disposition des employés intéressés, qui doivent avoir la formation et les compétences voulues. Des contrôles internes et des systèmes d'exploitation doivent être en place pour soutenir la conformité.

La Société effectuera une vérification des activités de vente et des opérations sur les marchés canadiens de titres d'emprunt pour assurer la conformité à la Règle.

La Règle prévoit aussi la présentation à la Société « sur demande » de relevés des positions importantes détenues par les courtiers ou négociées avec les clients si la situation du marché justifie le besoin de ces renseignements.

La Règle est obligatoire pour les courtiers membres et pour toutes leurs sociétés reliées et l'inobservation de la Règle peut entraîner des sanctions disciplinaires pour le courtier membre, une société reliée ou leur personnel conformément aux Règles de la Société sur l'application de la réglementation et la discipline. Les règles disciplinaires de la Société prévoient un éventail de sanctions, notamment des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 000 \$ par infraction dans le cas des courtiers membres (1 000 000 \$ dans le cas des personnes autorisées) ou au triple du bénéfice réalisé, un blâme, la suspension, la révocation de l'autorisation ou l'expulsion. Un avis de ces sanctions est donné au public, au gouvernement et aux autres autorités de réglementation conformément aux règles. En outre, d'autres autorités publiques ou de réglementation, comme la Banque du Canada, le ministère des Finances (Canada) ou les autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières peuvent imposer des sanctions formelles ou informelles, notamment, dans le cas de titres du gouvernement du Canada, la suspension ou le retrait du statut de soumissionnaire admissible aux adjudications de ces titres.

La Règle, ainsi que les dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières, les règles sur les adjudications et les modalités de participation des négociants principaux et des distributeurs de titres d'État, assureront une conduite correcte des participants au marché dans les adjudications de titres du gouvernement du Canada, sur les autres marchés primaires et sur les marchés secondaires et aboutiront à une coordination étroite entre les autorités fédérales, les ACVM, les sociétés courtiers membres de la Société et la Société en vue de l'échange de renseignements détaillés sur le marché et de l'application de la réglementation sur la conduite à tenir sur les marchés.

1. Définitions

Dans la présente Règle, on entend par :

« **lois applicables** » : le droit civil, la common law, une loi ou un règlement d'un territoire où les courtiers membres et les sociétés reliées effectuent des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt, une règle, une instruction générale, un règlement, une directive, une ordonnance ou une autre exigence applicable aux opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt et/ou aux courtiers membres ou à leurs sociétés reliées édicté par une autorité de réglementation, une bourse ou un organisme d'autoréglementation ayant compétence sur ce marché et/ou sur les courtiers membres ou leurs sociétés reliées;

ANNEXE B

« **marché canadien des titres d'emprunt** » : tout marché institutionnel de titres d'emprunt sur lequel les courtiers membres participent à titre de courtiers agissant pour leur compte propre comme contrepartistes, de mandataires de clients, de distributeurs initiaux ou d'agents agréés par la Banque du Canada ou en toute autre qualité et à l'égard de titres d'emprunt ou de titres à revenu fixe émis par un gouvernement au Canada ou une institution, une société ou une autre entité canadienne, ou de titres dérivés portant sur de tels titres, y compris, notamment, les marchés des pensions, de prêt de titres, et autres marchés spécialisés ou connexes de titres d'emprunt;

« **règles** » : l'Acte constitutif, les Règles, Ordonnances et les Formulaire de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières en vigueur à un moment donné.

2. Normes et procédures des sociétés**2.1 Politiques et procédures**

Les courtiers membres doivent avoir des politiques et procédures écrites relatives aux opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt et aux sujets mentionnés dans la présente Règle. Ces politiques et procédures doivent être approuvées par le conseil d'administration du courtier membre ou par un palier approprié de la haute direction et par la Société. Les politiques et procédures doivent être établies et mises en œuvre par la haute direction et doivent faire l'objet d'une révision périodique afin d'assurer qu'elles sont appropriées par rapport à la taille, à la nature et à la complexité des activités du courtier membre et qu'elles continuent de l'être compte tenu de l'évolution de ces activités et de la situation du marché.

2.2 Responsabilité

Les courtiers membres doivent veiller à ce que tout le personnel engagé dans des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt ait les compétences et la formation adéquates, connaisse toutes les lois applicables, la présente Règle ainsi que les politiques et procédures internes relatives aux opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt et fasse l'objet d'une surveillance par les paliers de direction appropriés.

2.3 Contrôle et conformité

Les courtiers membres doivent maintenir et appliquer des procédures de contrôle interne et de conformité dans le cadre des politiques et procédures prévues au paragraphe 2.1 pour que les opérations qu'ils effectuent sur le marché canadien des titres d'emprunt soient conformes aux lois applicables et à la présente Règle.

2.4 Confidentialité

Les courtiers membres doivent veiller à que les opérations avec les clients et les contreparties sur le marché canadien des titres d'emprunt soient faites sur une base confidentielle. Sauf avec la permission expresse de la partie intéressée ou selon les exigences des lois applicables ou des règles (notamment en cas de demandes de renseignements ou de relevés par la Société ou la Banque du Canada), les courtiers membres ne doivent pas divulguer la participation d'un client ou d'une contrepartie sur le marché canadien des titres d'emprunt ou les modalités d'une

ANNEXE B

opération ou d'une opération projetée d'un client ou d'une contrepartie, ni en discuter, ni demander que d'autres les divulguent ou en discutent. De plus, les courtiers membres doivent veiller à que leurs propres opérations soient gardées confidentielles, notamment les renseignements relatifs aux clients et aux stratégies de négociation et de planification. Les politiques et procédures adoptées afin d'assurer la confidentialité doivent limiter l'accès à l'information aux courtiers membres du personnel qui en ont besoin pour exercer correctement les fonctions de leur emploi, restreindre la négociation à des zones d'accès réservé du bureau et aux courtiers membres du personnel désignés et encourager l'utilisation de technologies et de moyens de communication sûrs (p. ex., utilisation prudente du téléphone cellulaire ou à fonction mains libres, accès sécuritaire aux systèmes et surveillance étroite).

2.5 Ressources et systèmes

Les courtiers membres doivent consacrer à leurs opérations sur les marchés canadiens de titres d'emprunt des ressources humaines, financières et opérationnelles suffisantes. Ils doivent mettre en œuvre des dispositifs de protection opérationnels et technologiques pour assurer le soutien de leurs opérations sur les marchés canadiens de titres d'emprunt. Cette exigence requiert non seulement que le courtier membre ait suffisamment de capital, de liquidités et de personnel, mais également qu'il ait des systèmes opérationnels complets convenant aux opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt, couvrant notamment tous les aspects de la gestion du risque (risque de marché, risque de crédit, risque juridique, etc.), de l'évaluation des opérations, de la technologie et de l'information financière.

3. Opérations avec les clients et les contreparties

3.1 Connaissance du client et recommandations appropriées

Les courtiers membres doivent s'informer des faits essentiels relatifs à tous leurs clients ainsi qu'à tous les ordres ou comptes acceptés et veiller à ce que leurs recommandations de placement conviennent aux clients. Ce principe s'applique aux courtiers membres traitant avec tous les clients qui effectuent des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt. La Règle 2700 établit les normes minimales de surveillance nécessaires pour assurer la conformité à l'article 1 de la Règle 1300 dans les opérations avec les clients institutionnels et s'appliquera aux opérations avec les clients sur le marché canadien des titres d'emprunt.

3.2 Conflits d'intérêts

La bonne conduite en affaires ainsi que les dispositions des autres règles de la Société et des lois applicables exigent que les courtiers membres évitent les conflits d'intérêts dans leurs rapports avec les clients, les contreparties et le public. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans diverses circonstances, mais un principe fondamental demeure : l'équité, l'efficacité et la liquidité du marché canadien des titres d'emprunt dépendent en partie de la conduite ouverte et impartiale des courtiers membres et de l'accomplissement de leurs devoirs envers les clients en leur donnant la priorité sur leurs propres intérêts ou ceux de leur personnel. Les politiques et procédures des courtiers membres doivent décrire de façon claire les normes de conduite s'appliquant aux courtiers membres et à leur personnel. Parmi les éléments qui doivent être inclus dans les politiques et procédures, on trouve les restrictions et les contrôles des opérations

ANNEXE B

effectuées dans les comptes du personnel des courtiers membres, l'interdiction de l'utilisation d'information privilégiée et de pratiques comme les opérations en avance sur le marché (front running), l'établissement de normes de priorité des clients et de répartition équitables et la déclaration immédiate et exacte aux clients et aux contreparties lorsqu'un conflit d'intérêts apparent et inévitable survient.

4. Conduite sur le marché**4.1 Obligation de loyauté**

Les courtiers membres sont tenus d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle dans l'exercice de leur activité et ne doivent pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public. Les courtiers membres doivent agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté lorsqu'ils commercialisent, concluent, exécutent ou gèrent des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt.

4.2 Infractions pénales et réglementaires

Les courtiers membres doivent veiller à ce que leurs opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt ne contreviennent pas aux lois applicables, notamment la législation en matière de blanchiment d'argent, les lois pénales et les lois provinciales sur les valeurs mobilières ou les instructions ou exigences de la Banque du Canada ou du ministère des Finances (Canada), que de telles instructions ou exigences soient obligatoires ou non ou aient force de loi ou non.

4.3 Pratiques interdites

Il est précisé que le courtier membre, l'associé, le dirigeant, l'administrateur, l'employé ou le mandataire du courtier membre ne doivent pas

- (a) se livrer à des pratiques de négociation sur le marché canadien des titres d'emprunt qui sont frauduleuses, trompeuses ou de manipulation, notamment :
 - (1) exécuter des opérations qui visent principalement à augmenter artificiellement les volumes de négociation;
 - (2) exécuter des opérations qui visent principalement à gonfler ou déprimer artificiellement les cours;
 - (3) propager une rumeur ou une information au sujet d'émetteurs ou du marché canadien des titres d'emprunt que le courtier membre, l'associé, l'administrateur, le dirigeant ou le mandataire du courtier membre sait ou pense, ou devrait raisonnablement savoir ou penser, fausse ou trompeuse, ou consentir ou aider à la propagation d'une telle rumeur ou information;
 - (4) diffuser une information qui indique ou implique faussement l'approbation par le gouvernement d'une institution ou d'une opération;
 - (5) comploter ou être de collusion avec un autre participant au marché pour manipuler le marché canadien des titres d'emprunt ou y effectuer des opérations déloyales.
- (b) se livrer à des opérations qui exploitent déloyalement les clients, les contreparties ou une information privilégiée, notamment

ANNEXE B

- (1) agir sur la base de connaissances précises au sujet d'une nouvelle émission ou d'un ordre de client de manière à tirer profit de façon déloyale de la fluctuation du marché qu'on peut en attendre et/ou à provoquer des distorsions des niveaux du marché;
 - (2) exécuter des opérations pour compte propre en avance sur les ordres de clients dans le même sens sans d'abord révéler au client leur intention de le faire et obtenir l'accord de celui-ci;
 - (3) exploiter des renseignements confidentiels dont on peut raisonnablement penser que leur diffusion influencerait sur les cours pour réaliser un profit déloyal;
 - (4) exploiter une information privilégiée dont on peut raisonnablement penser qu'elle influencerait sur les cours sur le marché canadien des titres d'emprunt pour réaliser un gain;
 - (5) abuser des procédures ou conventions du marché pour obtenir un avantage déloyal sur les contreparties ou les clients ou pour leur nuire déloyalement;
 - (6) conclure une opération lorsque le prix est manifestement sans rapport avec le marché actuel et a été proposé ou convenu par suite d'une erreur manifeste.
- (c) se livrer à des opérations sur dérivés sur des instruments du marché canadien des titres d'emprunt en contravention des interdictions exposées ci-dessus;
 - (d) accepter un ordre provenant d'un autre participant au marché canadien des titres d'emprunt ou effectuer une opération avec lui si le courtier membre sait ou a des motifs raisonnables de penser que l'autre participant, en donnant l'ordre ou en effectuant l'opération, contrevient à la présente Règle ou aux lois applicables;
 - (e) accepter ou permettre à une personne qui a des liens avec eux d'accepter, directement ou indirectement, une rémunération, un avantage ou une autre contrepartie important d'une personne autre que le courtier membre, les personnes qui ont des liens avec lui ou ses sociétés reliées, à l'égard d'activités exercées par l'associé, le dirigeant, l'administrateur, l'employé ou le mandataire pour le compte du courtier membre, des personnes qui ont des liens avec lui ou de ses sociétés reliées à l'occasion de la vente ou du placement de titres pour le compte de l'un d'eux;
 - (f) donner, offrir ou convenir de donner ou d'offrir, directement ou indirectement, à un associé, à un administrateur, à un dirigeant, à un employé, à un actionnaire ou à un mandataire d'un client, ou à des personnes qui ont des liens avec ces personnes, un avantage ou une autre contrepartie important relativement à une opération du client avec le courtier membre, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable du client.

4.4 Conventions du marché et clarté des communications

Les courtiers membres doivent utiliser un langage clair et non ambigu dans l'exercice de leurs activités de négociation, particulièrement lorsqu'ils négocient des opérations sur le marché canadien des titres d'emprunt. Chaque type d'opération sur le marché canadien des titres d'emprunt comporte sa terminologie, ses définitions et ses calculs qui lui sont propres, et un

ANNEXE B

courtier membre doit, avant d'entreprendre une opération, se familiariser avec la terminologie et les conventions de ce type d'opération.

5. Mise en application**5.1 Procédures de la Société en vue de la mise en application**

Le respect par les courtiers membres aux dispositions de la présente Règle sera assuré conformément aux règles générales de la Société en matière de conformité, d'enquêtes et de discipline.

5.2 Surveillance

Il faut une bonne surveillance du marché canadien des titres d'emprunt et des opérations de ses participants pour assurer que l'objet de la présente Règle soit atteint. Les courtiers membres et leurs sociétés reliées ont la responsabilité d'assurer la surveillance de leurs opérations et la conduite de leurs employés et mandataires. Les courtiers membres ont l'obligation de déclarer sans délai à la Société ou à toute autre autorité ayant compétence, notamment la Banque du Canada, les contraventions à la Règle ou les conduites irrégulières sur le marché. Les courtiers membres doivent également encourager leurs clients ou leurs contreparties à déclarer aux autorités pertinentes leurs préoccupations à cet égard.

5.3 Relevés de la position nette

Dans le cadre de la surveillance des marchés canadiens des titres d'emprunt, la Société peut exiger qu'un courtier membre et ses sociétés reliées déposent le relevé de la position nette de la Société. Les relevés de position nette peuvent être demandés soit par la Banque du Canada (relativement aux titres du gouvernement du Canada), soit par la Société. La demande de relevé et les demandes connexes de renseignements nécessaires pour clarifier les relevés de courtiers membres individuels constitueront une mesure préliminaire pour identifier les gros blocs de titres qui auraient pu permettre à un participant d'exercer une influence ou un contrôle abusif sur le marché des titres d'emprunt du gouvernement du Canada, de provinces, de municipalités ou de sociétés.

RÈGLE 2800B**OPÉRATIONS ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ DE DÉTAIL DES TITRES D'EMPRUNT****Objet**

La Règle 2800B expose les normes de négociation et de surveillance par les courtiers membres de la Société de l'activité sur le marché canadien de détail de titres d'emprunt.

La Règle 2800B constitue un complément et une explication des Règles. Il ne remplace ni ne restreint l'application des Règles de la Société au marché canadien de détail de titres d'emprunt.

1. Définitions

« **client de détail** » : un client du courtier membre qui n'est pas un client institutionnel au sens défini par la Règle 2700;

ANNEXE B

« **opérations sur le marché de détail des titres d'emprunt** » : les opérations effectuées par les courtiers membres, pour compte propre ou à titre de mandataires, pour exécuter les ordres reçus d'un client de détail et portant sur des titres d'emprunt ou des titres à revenu fixe, ou sur des titres dérivés portant sur de tels titres, y compris, notamment, les marchés des pensions, de prêt de titres, et autres marchés spécialisés ou connexes de titres d'emprunt.

2. Politiques et procédures des courtiers membres

Les courtiers membres doivent avoir des politiques et procédures écrites relatives aux opérations sur le marché de détail des titres d'emprunt et aux sujets mentionnés dans la présente Règle. Ces politiques et procédures doivent être approuvées par le conseil d'administration du courtier membre ou par un palier approprié de la haute direction et par la Société. Les politiques et procédures doivent être établies et mises en œuvre par la haute direction et doivent faire l'objet d'une révision périodique afin d'assurer qu'elles sont appropriées par rapport à la taille, à la nature et à la complexité des activités du courtier membre et qu'elles continuent de l'être appropriées compte tenu de l'évolution de ces activités et de la situation du marché.

3. Commissions et majorations

Les courtiers membres doivent avoir des procédures ou des lignes directrices écrites à l'intention de leurs représentants inscrits au sujet des majorations ou commissions sur les titres d'emprunt ou les titres à revenu fixe vendus à leurs clients de détail. Le courtier membre doit avoir des procédures de suivi raisonnables pour détecter les majorations ou commissions excédant le niveau prévu dans les procédures ou lignes directrices écrites et pour s'assurer que la majoration ou commission est justifiée selon son jugement raisonnable.

4. Conduite sur le marché**4.1 Obligation de loyauté**

Les courtiers membres sont tenus d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle dans l'exercice de leur activité et ne doivent pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public. Les courtiers membres doivent agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté lorsqu'ils commercialisent, concluent, exécutent ou gèrent des opérations sur le marché de détail des titres d'emprunt.

4.2 Pratiques interdites

Il est précisé que le courtier membre, l'associé, le dirigeant, l'administrateur, l'employé ou le mandataire du courtier membre ne doivent pas

- (a) se livrer à des pratiques de négociation sur le marché canadien des titres d'emprunt qui sont frauduleuses, trompeuses ou de manipulation, notamment :
 - (1) exécuter des opérations qui visent principalement à augmenter artificiellement les volumes de négociation;
 - (2) exécuter des opérations qui visent principalement à gonfler ou déprimer artificiellement les cours;
 - (3) propager une rumeur ou une information au sujet d'émetteurs ou du marché canadien des titres d'emprunt que le courtier membre, l'associé, l'administrateur, le

ANNEXE B

- dirigeant ou le mandataire du courtier membre sait ou pense, ou devrait raisonnablement savoir ou penser, fausse ou trompeuse, ou consentir ou aider à la propagation d'une telle rumeur ou information;
- (4) diffuser une information qui indique ou implique faussement l'approbation par le gouvernement d'une institution ou d'une opération;
 - (5) comploter ou être de collusion avec un autre participant au marché pour manipuler le marché canadien des titres d'emprunt ou y effectuer des opérations déloyales.
- (b) se livrer à des opérations qui exploitent déloyalement les clients, les contreparties ou une information privilégiée, notamment
- (1) agir sur la base de connaissances précises au sujet d'une nouvelle émission ou d'un ordre de client de manière à tirer profit de façon déloyale de la fluctuation du marché qu'on peut en attendre et/ou à provoquer des distorsions des niveaux du marché;
 - (2) exécuter des opérations pour compte propre en avance sur les ordres de clients dans le même sens sans d'abord révéler au client leur intention de le faire et obtenir l'accord de celui-ci;
 - (3) exploiter des renseignements confidentiels dont on peut raisonnablement penser que leur diffusion influencerait sur les cours pour réaliser un profit déloyal;
 - (4) exploiter une information privilégiée dont on peut raisonnablement penser qu'elle influencerait sur les cours sur le marché canadien des titres d'emprunt pour réaliser un gain;
 - (5) abuser des procédures ou conventions du marché pour obtenir un avantage déloyal sur les contreparties ou les clients ou pour leur nuire déloyalement;
 - (6) conclure une opération lorsque le prix est manifestement sans rapport avec le marché actuel et a été proposé ou convenu par suite d'une erreur manifeste.
- (c) se livrer à des opérations sur dérivés sur des instruments du marché canadien des titres d'emprunt en contravention des interdictions exposées ci-dessus;
- (d) accepter un ordre provenant d'un client de détail ou effectuer une opération avec lui si le courtier membre sait ou a des motifs raisonnables de penser que le client, en donnant l'ordre ou en effectuant l'opération, enfreint la présente Règle, une loi ou un règlement, une règle, une instruction générale, une directive, une ordonnance ou une autre exigence d'une autorité de réglementation, d'une bourse ou d'un organisme d'autoréglementation régissant le courtier membre ou le marché sur lequel l'opération est effectuée.

ANNEXE C

Table de concordance

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	Objet		Règle 7200	A. 7201. Introduction	{1}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	Objet		Règle 7200	A. 7201. Introduction	{1}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	1. Définitions		Règle 7200			[Abrogation – de forme] – Définitions des lois et des Règles applicables comprises dans les définitions générales. L'expression « marché canadien institutionnel » n'est pas utilisée.]
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	1. Définitions		Règle 7200			[Abrogation – de forme] – Ces définitions propres au marché de détail ne sont pas nécessaires, car la Règle s'applique au marché de détail et au marché institutionnel.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	Historique		Règle 7200			[Abrogation – de forme] – L'historique des exigences des marchés de titres de créance n'est plus pertinent.]

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	Application		Règle 7200	A. 7202. Généralités	{1} et {2}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	Procédures de mise en œuvre et de conformité		Règle 7200			[Abrogation – de forme] – Les procédures de mise en œuvre et de conformité ne diffèrent pas des autres exigences de l'OCRCVM.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.2	Règle 7200	A. 7202. Généralités	{1}	[Modification – de forme] – Redondances supprimées.]
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.2(d)	Règle 7200	A. 7202. Généralités	{2}	
Règle 0029 : Conduite des affaires		29.09	Règle 7200			[Abrogation – de forme] – Disposition supprimée à la suite du projet de règle sur la fixation d'un juste prix des titres négociés sur le marché hors cote.]
Règle 0029 : Conduite des affaires		29.10	Cours du marché raisonnable	Règle 7200	Cours du marché raisonnable	[Abrogation – de forme] – Disposition supprimée à la suite du projet de règle sur la fixation d'un juste prix des titres négociés sur le marché hors cote.]

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 0029 : Conduite des affaires	29.10	Pris en négociation	Règle 7200		Pris en négociation	[Abrogation – de forme – Disposition supprimée à la suite du projet de règle sur la fixation d'un juste prix des titres négociés sur le marché hors cote.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	2.3	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{1}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	1 ^{re} phrase	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{1}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	2.1	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{1} à {3}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	3. Opérations avec les clients et les contreparties	3.1				[Abrogation – de forme – Double emploi avec les dispositions générales sur la convenance qui se trouvent ailleurs dans les Règles.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	3. Opérations avec les clients et les contreparties	3.2, dernière partie	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{2}{vii}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	3. Commissions et majorations	1 ^{re} phrase	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{2}{v}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	3. Commissions et majorations	2 ^e phrase	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{2}{vi}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	2. Politiques et procédures des courtiers membres	2 ^e phrase	Règle 7200	A. 7203. Politiques et procédures	{3}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	2.2	Règle 7200	A. 7204. Personnel chargé de la négociation	{1} à {4}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.4	Règle 7200	A. 7204. Personnel chargé de la négociation	{2} et {3}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	2.4	Règle 7200	A. 7205. Confidentialité	{1} à {4}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	2. Normes et procédures des sociétés	2.5	Règle 7200	A. 7206. Ressources et systèmes	{1} et {2}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	3. Opérations avec les clients et les contreparties	3.2	Règle 7200	A. 7207. Conflits d'intérêts	{1} et {2}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.1	Règle 7200	A. 7208. Obligation d'agir équitablement	{1} à {3}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.3{a}	Règle 7200	A. 7209. Pratiques manipulatrices ou trompeuses sur les marchés des titres de créance	{1} et {2}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.1	Règle 7200	A. 7209. Pratiques manipulatrices ou trompeuses sur les marchés des titres de créances	{1} à {3}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.2{a}	Règle 7200	A. 7210. Avantage indu	{1}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.3{b}	Règle 7200	A. 7210. Avantage indu	{1}{i}{vi}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.3{c}	Règle 7200	A. 7211. Opérations sur dérivés	{1}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.2{b}	Règle 7200	A. 7211. Opérations sur dérivés	{1}	
Règle 2800B : Opérations et surveillance du marché de détail des titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.2{c}	Règle 7200	A. 7212. Pratiques interdites	{1}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.3{e}	Règle 7200	A. 7212. Pratiques interdites	{1}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	4. Conduite sur le marché	4.3{f}	Règle 7200	A. 7212. Pratiques interdites	{2}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Nouvelle disposition			Règle 7200	A. 7212. Pratiques interdites	{3}	[Nouvelle – de forme – Adoption du langage utilisé dans les propositions sur les opérations financières personnelles. Ne modifie par le fond de l'exigence.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	5. Mise en application	5.1	Règle 7200			[Abrogation – de forme – Disposition redondante.]
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	5. Mise en application	5.2	Règle 7200	A. 7213. Surveillance et dénonciation	{1} et {2}	
Règle 2800 : Code de conduite à l'intention des sociétés courtiers membres de la Société négociant sur les marchés canadiens institutionnels de titres d'emprunt	5. Mise en application	5.3	Règle 7200	A. 7213. Surveillance et dénonciation	{3}	
Règle 0800 : Opérations et livraison		800.05	Règle 7200	A. 7214. Opérations visant des titres à versement d'intérêt fixe	{1} et {4}	
Règle 0800 : Opérations et livraison		800.16	Règle 7200	A. 7214. Opérations visant des titres à versement d'intérêt fixe	{1} et {5}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.06		Règle 7200	A. 7214. Opérations visant des titres à versement d'intérêt fixe	{2}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.07		Règle 7200	A. 7214. Opérations visant des titres à versement d'intérêt fixe	{3}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.08		Règle 7200	A. 7215. Obligations à intérêt conditionnel	{1} et {2}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.09		Règle 7200	A. 7216. Obligations dont les émetteurs font l'objet de restructuration	{1} et {2}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.22		Règle 7200	A. 7217. Opérations sur titres de créance, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte	{1} et {4}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.19		Règle 7200	A. 7217. Opérations sur titres de créance, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte	{2}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.20		Règle 7200	A. 7217. Opérations sur titres de créance, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte	{3}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.25		Règle 7200	A. 7217. Opérations sur titres de créance, à titre de contrepartiste ou de placeur pour compte	{5}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.24		Règle 7200	A. 7218. Livraison – Dispositions générales	{1}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.26		Règle 7200	A. 7218. Livraison – Dispositions générales	{2} à {4}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.10		Règle 7200	A. 7219. Immatriculation des titres au nom du client	{1} et {2}	
Règle 0800 : Opérations et livraison	800.30	D	Règle 7200	A. 7219. Immatriculation des titres au nom du client	{1} à {4}	
Nouveau			Règle 7200	A. 7220 – 7299 – Réservés		[Nouvelle – de forme – Articles réservés]
Nouveau			Règle 7200	A. 7301. Introduction	{1}	[Nouvelle – de forme – Article d'introduction]
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.01		Règle 7300	Règle 7302. Définitions	{1} à {4}	[Modification – de forme – La définition de « titres d'emprunt libellés en eurodollars » n'est pas utilisée et a donc été supprimée.]
Règle 0036 : Courtage sur le marché obligataire entre courtiers	36.01		Règle 7300	A. 7303. Obligation d'utiliser les services d'un CIEO autorisé par la Société	{1}	
Règle 0036 : Courtage sur le marché obligataire entre courtiers	36.03		Règle 7300	A. 7304. CIEO admissibles à l'autorisation accordée par la Société	{1}	
Règle 0036 : Courtage sur le marché obligataire entre courtiers	36.02		Règle 7300	A. 7304. CIEO admissibles à l'autorisation accordée par la Société	{2}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.04		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{1}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.12		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{10}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.13		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{11}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.14		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{12}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.15		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{13}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.03		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{2}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.04	{a}	Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{3}{i}{ii}	L'alinéa 2100.4{b}{iii} a été déplacé dans la disposition d'exception de l'alinéa 7305(4){iii}; Le « et » a été changé pour un « soit ».
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.04	{b}	Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{3}{iii} et {4}{i}{ii}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.05		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{4}{iii}	

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.04	{c}	Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{5}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.04	{d}	Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{6}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.06		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{7}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.09		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{8}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.11		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{9}(i) et (ii)	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.10		Règle 7300	A. 7305. Exigences de la Société visant l'autorisation du CIEO et le maintien de son autorisation	{9}(i), (iii) et (iv)	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.08		Règle 7300	A. 7306. Examen par le comité	{1}	
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers	2100.02		Règle 7300			[Abrogation – de forme – Disposition redondante.]

ANNEXE C

Numéro et titre de la Règle actuelle	Disposition		Nouveau numéro de la Règle	Nouveaux articles, titre et description	Paragraphe, alinéa ou sous-alinéa	Commentaires
Règle 2100 : Systèmes de courtage sur le marché obligatoire entre courtiers	2100.07		Règle 7300			[Abrogation – de forme – Disposition redondante.]

ANNEXE D**NOTE D'ORIENTATION 7200-1
EXIGENCES RELATIVES AUX MARCHÉS DES TITRES DE CRÉANCE****Introduction**

La Règle 7200 décrit les normes de négociation des participants des marchés des titres de créance. La Société, en consultation avec la Banque du Canada, a mis à jour cette règle en se fondant sur l'ancienne Règle 2800 de l'OCRCVM dans le but de s'assurer de l'intégrité et du bon fonctionnement des marchés canadiens des titres de créance et ainsi favoriser la liquidité, l'efficacité et le maintien des activités de négociation et d'emprunt sur ces marchés et promouvoir la confiance du public dans ces marchés.

La Société et les autorités provinciales en valeurs mobilières (collectivement, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)) ont également des règles et des normes qui s'appliquent à la négociation des courtiers membres sur le marché secondaire canadien. La Règle 7200 est plus détaillée et, dans certains cas, elle prévoit une application élargie de ces règles quant aux marchés des titres de créance. Les courtiers membres qui sont des négociants principaux et/ou des distributeurs de titres d'État autorisés à présenter une offre aux adjudications de titres du gouvernement canadien sont également soumis aux modalités qu'énonce le gouvernement du Canada à l'égard de la participation des distributeurs de titres d'État aux adjudications et doivent observer les procédures administratives et d'information.

Application

Bien que la Règle 7200 s'applique de façon directe uniquement aux courtiers membres et à leurs sociétés liées, lesquelles jouent un rôle actif et à part entière sur les marchés canadiens des titres de créance, le code de conduite qu'elle prévoit devrait également guider les actions de tous les autres participants de ces marchés. Les courtiers membres devraient promouvoir les normes établies dans cette règle auprès des membres de leur groupe, de leurs clients et de leurs contreparties. En particulier, les participants pourraient devoir collaborer à la dénonciation et à certaines communications, et les courtiers membres devraient exercer leurs activités de manière à encourager les membres de leur groupe, leurs clients et leurs contreparties à se conformer à la Règle 7200.

La règle, de concert avec la législation applicable en valeurs mobilières, les règles d'adjudication et les modalités de participation des distributeurs de titres d'État, assurera la conduite adéquate des participants du marché aux adjudications de titres du gouvernement du Canada, de même que sur d'autres marchés primaires et secondaires de titres de créance. Il en résultera une coordination étroite entre les autorités fédérales, les ACVM, les courtiers membres et la Société dans l'échange de renseignements détaillés sur le marché et la mise en application d'une conduite de marché adéquate.

Sanctions réglementaires

Les membres qui ne se conforment pas aux exigences de la Société pourraient encourir des sanctions imposées par la Société de même que le gouvernement du Canada, le ministère des Finances du Canada et les autorités provinciales en valeurs mobilières. Dans le cas des titres du gouvernement du Canada, ces sanctions pourraient mener à la suspension ou au retrait, par la Banque du Canada, de l'autorisation de présenter une offre aux adjudications de titres du gouvernement canadien.

ANNEXE D**NOTE D'ORIENTATION 7300-1
ORGANISATIONS QUI OFFRENT UNE TRANSPARENCE DES MARCHÉS DES TITRES DE
CRÉANCE CANADIENS****Introduction**

Le paragraphe 7305(6) de la Règle 7300 exige que le CIEO soit membre d'une organisation qui offre une transparence des marchés pour les titres de créance canadiens et que cette organisation soit reconnue à ce titre par la Société. La présente note d'orientation énumère les organisations reconnues par la Société.

**Organisations reconnues qui offrent une transparence des marchés pour les titres de
créance canadiens :**

CanPX Corporation

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.